

LORIENT
AGGLOMERATION

 **Roi Morvan**
Communauté


Bro Kemperle
COCOPAQ

 **CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère**
Penn-ar-Bed


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


Région
BRETAGNE


Agence de l'eau
Loire-Bretagne

 **Morbihan**
Conseil général
www.morbihan.fr



**Bilan technico-financier
et rapport d'évaluation du contrat de SAGE
2010-2014**

Version du 12 février 2015

Avertissement

Le présent document constitue le rapport final de l'évaluation du contrat de SAGE Ellé-Isole-Laïta, porté par le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL), avec le soutien des partenaires du GP 5 (Agence de l'Eau, Région Bretagne, Conseil général du Finistère, Conseil Général du Morbihan).

Son contenu relève de la seule responsabilité de l'équipe d'animation du contrat et de l'accompagnateur de Planète Publique et ne saurait engager les partenaires du GP5 ni les membres du comité de pilotage de l'évaluation.

Auteur du rapport :

Romain SUAUDEAU, Directeur du SMEIL et animateur du SAGE

Equipe d'accompagnement

Aurélie LOUGUET, Consultante
Christophe ABRAHAM, consultant
Clément LACQUETTE-FOUGERE, Consultant senior
Cabinet Planète Publique
30, rue de Fleurus – 75006 Paris

Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta (SMEIL)

3 rue Eric Tabarly, Kervidanou 4

29394 Quimperlé Cedex

02 98 09 00 46

[*Cle.sage.laita@ville-quimperle.fr*](mailto:Cle.sage.laita@ville-quimperle.fr)

[**http://www.smeil.fr/**](http://www.smeil.fr/)

Sommaire

1	INTRODUCTION	4
2	CADRE ET METHODE D’EVALUATION	5
2.1	LE CONTEXTE ET LA COMMANDE REGIONALE BRETONNE	5
2.2	LE CONTRAT DE SAGE ELLE-ISOLE-LAÏTA	5
2.3	METHODE D’EVALUATION.....	6
3	BILAN DES ACTIONS PREVUES DANS LE CONTRAT ET REALISEES	7
3.1	BILAN FINANCIER 2010-2014	7
3.2	BILAN TECHNIQUE PAR AXE	9
4	REPONSE AU THEME 1 : MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE	22
5	REPONSE AU THEME 2 : GOUVERNANCE DU SAGE	27
6	REPONSE A LA QUESTION 3 : PLUS VALUE ET COHERENCE EXTERNE DU SAGE	31
7	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	34
7.1	SYNTHESE ET POINTS CLES	34
7.2	RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES	35
7.3	RECOMMANDATIONS OPERATIONNELLES	35
	ANNEXE 1 – ARBRE DES OBJECTIFS ET QUESTIONS D’EVALUATION	39
	ANNEXE 2 – QUESTIONS ET OUTILS DE COLLECTE	40
	ANNEXE 3 – TRAME D’ENTRETIEN	42
	ANNEXE 4 – LISTE DES PERSONNES INTERROGEEES.....	47
	ANNEXE 5 – COMPTES-RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL	48
	ANNEXE 6 – DEPENSES PREVISIONNELLES ET REALISEES	67
	ANNEXE 7 – COMPOSITION DE LA CLE (AVANT AP DU 01/12/14).....	69
	ANNEXE 8 – RECAPITULATIF DES AVIS SUR DOSSIERS	74
	ANNEXE 9 – PARTICIPATION DES ACTEURS PAR INSTANCES	75
	ANNEXE 11 – MATRICE DE COHERENCE ENTRE SAGE ET CTMA	82

1 Introduction

Les financeurs du GP5 ont choisi un même prestataire pour venir en appui (méthodologique et co-animation des comités de pilotage) des structures porteuses : il s'agit du bureau d'études Planète publique. Les structures porteuses restent les chevilles ouvrières de l'évaluation (collecte et exploitation des données, entretiens, rédaction des rapports...). Elles s'appuient sur un comité de pilotage, qui définit et valide les orientations.

Pour le SAGE Ellé-Isole-Laïta, la CLE, en recomposition totale suite aux élections municipales et à la fin du mandat de 6 ans au 8 septembre 2014, a fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral de composition seulement le 1^{er} décembre 2014.

Le comité de pilotage a donc été constitué sur la base du bureau de CLE « aménagé », notamment avec les futurs membres de la CLE déjà désignés.

Par ailleurs, pour avoir une dynamique de cohérence, les **réunions d'évaluation entre contrat territorial Milieux aquatiques Ellé29-Isole-Dourdu (porté par la COCOPAQ) et contrat de SAGE Ellé-Isole-Laïta (porté par le SMEIL) se sont déroulées en même temps ou en étroite collaboration, les 2 comités de pilotage étant rassemblés.**

Le rapport présente les différentes phases et méthodologies de l'évaluation, à savoir :

- le bilan technique et financier ;
- les résultats qualitatifs issus des entretiens ;
- les préconisations pour les années à venir, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire eau, qui se déroulera de 2015 à 2021.

2 Cadre et méthode d'évaluation

2.1 Le contexte et la commande régionale bretonne

La politique bretonne territoriale de l'eau est mise en œuvre sur des ensembles hydrographiques cohérents (SAGE et BV) et financée par le GP5 (Grand Projet 5 du Contrat de Projet Etat – Région 2007-2013). Les contrats territoriaux précisent les objectifs et priorités du contrat, les engagements de la structure porteuse et les modalités d'appui du GP5.

Dans chaque contrat, la structure porteuse prend un engagement formel (article 6) de suivi et de bilan annuel ainsi que d'évaluation du contrat en fin de période contractuelle. Pour accompagner les structures porteuses dans leur travail d'évaluation, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mise en place. L'évaluation accompagnée se voulait une démarche adaptée à chaque territoire, avec une large flexibilité méthodologique et un cadrage de l'évaluation « sur mesure ». L'un des enjeux de cette évaluation était de constituer un temps fort pour améliorer l'implication et la dynamique locale, au travers de temps d'échanges collectifs (comité de pilotage) et d'une prise de recul pour mieux se préparer aux actions futures.

En 2013, 45 contrats territoriaux GP5 ont fait l'objet d'une évaluation. En 2014, ce sont 9 contrats arrivant à échéance qui sont concernés dont :

- le contrat de SAGE EIL (porté par le SMEIL) ;
- le contrat territorial Milieux Aquatiques Ellé29-Isole-Dourdu (porté par la COCOPAQ).

2.2 Le contrat de SAGE Ellé-Isole-Laïta

2.2.1 Historique et portage

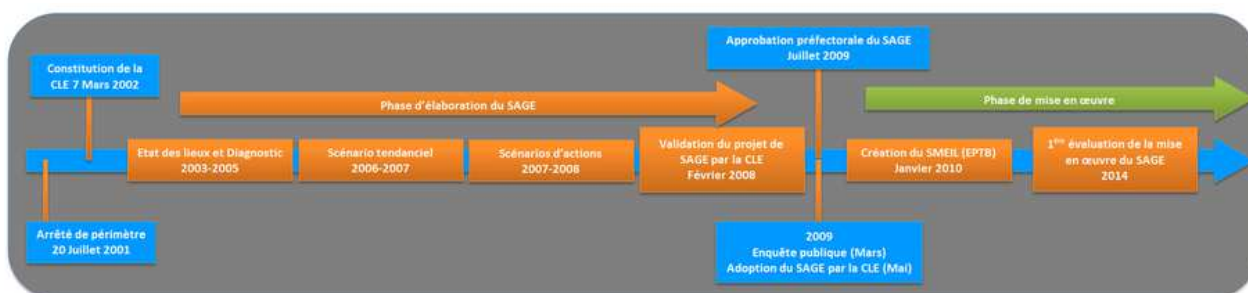
La réflexion d'élaboration du SAGE Ellé-Isole-Laïta est née de deux forts enjeux :

- **La gestion quantitative** de la ressource sur le territoire. Il s'agissait de dégager un consensus entre les acteurs économiques et institutionnels permettant de satisfaire aux besoins des différentes activités sans pénaliser les fonctions biologiques des milieux naturels et en respectant le cadre réglementaire ;
- **Les inondations**. Sur un territoire dont certains secteurs sont particulièrement sensibles à cet aléa et suite aux épisodes catastrophiques de 1995, 2000 et 2001, les acteurs locaux ont souhaité inscrire la réduction des risques d'inondations comme l'un des objectifs prioritaires du SAGE.

L'élaboration du SAGE, portée par la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (COCOPAQ), en accord avec Roi Morvan Communauté, s'est donc déroulée de 2002 à 2009, avec approbation par le Préfet du Finistère le 10 juillet 2009.

Le Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta (SMEIL), structure opérationnelle, chargée du suivi, de la coordination et de la mise en œuvre des actions inscrites au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), a été créé et labellisé EPTB en 2010.

La mise en œuvre du SAGE, avec formalisation du contrat de SAGE de mise en œuvre sur la période 2010-2014, a réellement débuté en 2010.



2.2.2 Objectifs du contrat (arbre des objectifs)

Les objectifs du contrat reprennent exactement ceux du SAGE, approuvé le 10 juillet 2009. Par ailleurs, les actions visées dans la maquette financière balayaient les principales études (pas toutes) et l'animation, mais pas les actions de communication.

Chaque année, le SMEIL réunit les financeurs du GP5 pour faire un bilan des actions menées l'année N et pour discuter des actions prévisionnelles N+1.

L'arbre des objectifs, avec les questions d'évaluation associées (Cf 2.3) figurent en annexe 1.

2.3 Méthode d'évaluation

2.3.1 Présentation des questions d'évaluation

Au cours d'un premier comité de pilotage le 24 juin 2014, les principaux axes à évaluer dans le cadre du SAGE ont été définis et les questions d'évaluation ont été discutées puis validées. Elles concernent les 3 grands thèmes suivants :

- Thème 1 : Moyens de mise en œuvre du SAGE
- Thème 2 : Gouvernance du SAGE
- Thème 3 : Plus-value et cohérence externe du SAGE, notamment avec l'analyse de la cohérence des gouvernances SAGE et CTMA

Le tableau récapitulatif des questions d'évaluation et outils mobilisés figure en annexe 2.

2.3.2 Déroulement et outils d'évaluation

L'évaluation a reposé sur 3 principales démarches :

1. la production d'un bilan technique et financier des années 2010-2014 ; celui-ci (provisoire) a été présenté au COPIL dès le 24 juin, puis a fait l'objet de compléments ;
2. un atelier avec les acteurs économiques du territoire (8 octobre) : plus de 1 000 invitations ont été envoyées aux acteurs économiques du territoire, avec l'appui des chambres consulaires :
 - 1000 agriculteurs (via les chambres d'agriculture) ;
 - 80 entreprises (via les CCI) ;
 - 40 structures de tourisme – hébergement ;
 - 20 structures d'activités sportives (Kayaks, bases de loisirs, pêche...) ;
 - Offices de tourisme...
3. Des entretiens avec des acteurs représentatifs du bassin :
 - 20 personnes auditées sur la base d'un questionnaire (Cf. trame en annexe 3) ;
 - De nombreux échanges avec Ronan Le BARS pour l'articulation SAGE / CTMA.

La liste des personnes rencontrées figure en annexe 4. Elles concernent :

- des élus de la CLE, représentatifs des diverses structures et tant finistériens que morbihannais ;
- des Maires qui ne sont pas membres de la CLE ;
- les principaux représentants des usagers ;
- les représentants de l'Etat ;
- les agents représentant les principaux financeurs.

Trois comités de pilotage se sont déroulés, **en même temps ou en étroite collaboration avec le comité de pilotage du CTMA Ellé29-Isole-Dourdu** (compte-rendu en annexe 5) :

- le 24 juin 2014 ;
- le 9 octobre 2014 ;
- le 28 novembre 2014.

3 Bilan des actions prévues dans le contrat et réalisées

3.1 Bilan financier 2010-2014

Le comparatif pour la période 2010-2014 entre le budget prévisionnel inscrit dans le contrat de SAGE et les dépenses réalisées montrent un **taux de réalisation de 73%**. Le détail des dépenses prévisionnelles et réalisées figurent en annexe 6.

Les sommes engagées sur les 5 années du contrat s'élèvent à environ 1,1 millions d'euros.

Bien que les actions menées au cours des 5 années soient plus nombreuses et diverses que celles prévues dans le contrat de SAGE, l'écart s'explique par plusieurs facteurs :

- l'organisation de la gestion des zones humides (BP = 200 000 €) n'a pu se mettre en place, les inventaires n'étant pas terminés. Par ailleurs, le SMEIL n'est pas maître d'ouvrage pour les travaux de gestion. La CLE a choisi de s'orienter plutôt vers une démarche pragmatique, avec une exploitation des inventaires sur le territoire, pour identifier des secteurs pilotes sur lesquels pourraient être initiées des démarches expérimentales : une étude préalable sera menée sur tous les sous-bassins amont en 2015.
- l'étude hydro-sédimentaire de la Laita (BP = 100 000 €) : au vu des grandes réserves quant à la réalisation d'une étude très coûteuse, il a été décidé de limiter l'analyse à l'exploitation des travaux déjà conduits en la matière sur le site. La réflexion s'inscrit dorénavant au sein de la CLE, mais reste très hypothétique.
- Recensement et entretien des champs d'expansion de crues (BP = 100 000 €) : une démarche pragmatique et exploratoire sur des zones tests (3 communes) a été privilégiée dans un premier temps, permettant au SMEIL d'acquérir de la connaissance du territoire à moindre coût tout en attendant la validation des inventaires de zones humides et le « porté à connaissance » des atlas de zones inondables (AZI) de l'Etat vers les communes. Ce travail test a permis d'identifier que peu de zones inondables étaient inscrites comme urbanisables dans les documents, que les parcelles concernées étaient des bandes étroites situées en bas de pente, où l'urbanisation était peu vraisemblable. Cet inventaire semble toutefois devenu incontournable en 2015 dans l'étude du panel d'actions à mettre en place au sein du SAGE et du PAPI pour l'enjeu inondations.
- Etude aménagement de l'espace (BP = 100 000 €) : l'opération Breizh Bocage sous maîtrise d'ouvrage de la COCOPAQ et RMCCom sur le territoire était engagée avant la création du SMEIL, notamment sur le Morbihan. Une estimation de la densité du maillage bocager a été réalisée sur ces territoires pour identifier les communes prioritaires, par conséquent, un travail supplémentaire à l'échelle du territoire du SAGE amènerait peu de plus value aux 2 opérations en cours. Jusqu'à présent, la recréation de bocage a été plutôt développée sur les communes limitrophes au territoire EIL (BV du Scorff, du Bélon). Toutefois, les dernières inondations de 2013-2014 ont permis un regain d'intérêt pour renforcer les actions sur les communes amont de Quimperlé : la COCOPAQ a développé son action sur 3 communes du bassin EIL depuis 2014 (travaux à partir de 2015).

Le budget moyen du SMEIL lié au SAGE (hors chargé de mission PAPI depuis juin 2014) sur cette période (2010-2014) est d'environ **215 000 € par an**.

Le comparatif entre la somme des budgets annuels prévisionnels (discutés et validés chaque fin d'année avec les financeurs) et les dépenses réalisées montrent quant à lui un **taux de réalisation de 89%**. **Toutes les actions prévues sont réalisées ou en cours de réalisation.**

L'écart s'explique par :

- des campagnes de prélèvements (pesticides et bactériologie) moins nombreuses qu'envisagées, par rapport à la contrainte du protocole (pluviométrie) ;
- des dépenses en communication moins importantes que prévues (travail en régie...) ;
- des études moins onéreuses qu'estimées.

Bilan financier par rapport au Contrat de SAGE (2010 - 2014)				
	Dépenses prévisionnelles (inscrites au contrat)	Dépenses réalisées	Taux de réalisation financière	% par rapport au budget total
Animation	624 100	618 600	99%	58%
Etudes	851 000	399 700	47%	37%
Communication		57 400		5%
TOTAL	1 475 100	1 075 700	73%	100%

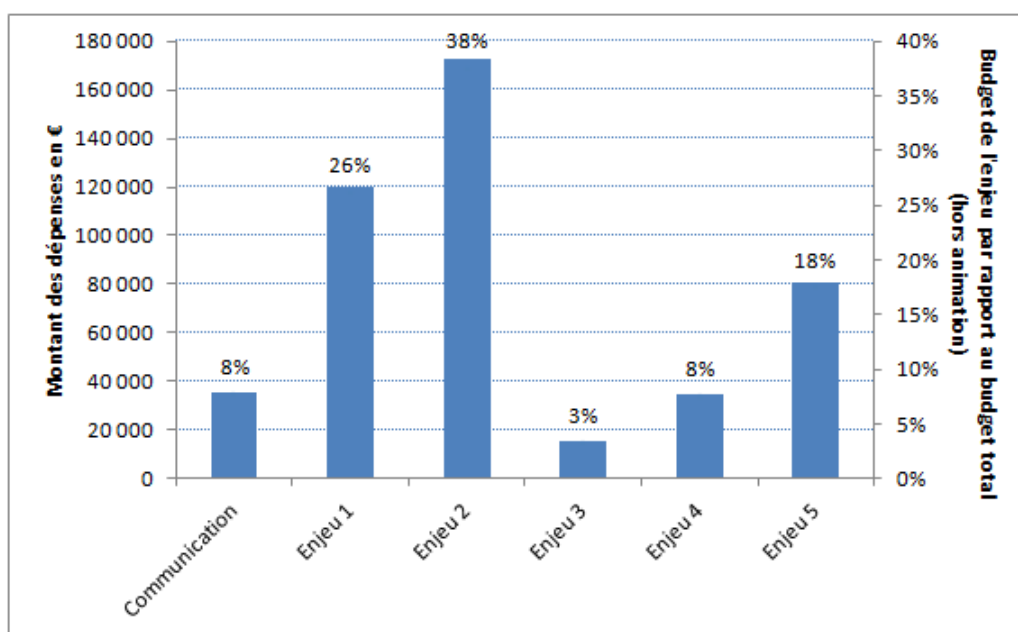
Bilan financier par rapport aux programmes annuels (2010 - 2014)				
	Dépenses prévisionnelles (somme des budgets annuels)	Dépenses réalisées	Taux de réalisation financière	% par rapport au budget total
Animation	664 000	618 600	93%	58%
Etudes	469 000	399 700	85%	37%
Communication	82 000	57 400	70%	5%
TOTAL	1 215 000	1 075 700	89%	100%

**Fig. 1 : Comparatif des dépenses prévisionnelles inscrites dans le contrat de SAGE et celles réalisées
Années 2010 à 2014 (hors PAPI)**

L'animation concerne tous les enjeux, même si le volet « gestion des milieux aquatiques et zones humides » a certainement été le plus important en termes de temps.

La communication concerne également tous les enjeux, même si ce sont plutôt les enjeux 3 « gestion des milieux aquatiques et zones humides » et 4 « Qualité » qui ont certainement été les plus concernés (le travail sur la mémoire du risque étant rattaché à l'enjeu « inondations »).

Enfin, n'est pas comptabilisé le coût lié au chargé de mission PAPI, qui vient toutefois renforcer le volet Inondations du SAGE.



**Fig. 2 : Répartition des dépenses réalisées (entre 2010 et 2014) – hors animation
(Dépenses relatives à l'animation = 618 600€)**

3.2 Bilan technique par axe

3.2.1 Les actions propres au SMEIL

➤ Les comités syndicaux

18 réunions se sont tenues depuis 2010. Pour 5 d'entre elles, le quorum n'ayant pu être atteint, le comité syndical a été convoqué une 2^{ème} fois pour prendre les délibérations.

➤ Le personnel

Le SMEIL a procédé au recrutement de son équipe d'animation début 2010 :

- Recrutement d'une technicienne en charge de la mise en œuvre du SAGE (en poste depuis le 1^{er} mars 2010) ;
- Recrutement d'un ingénieur en charge de la gestion - fonctionnement du SMEIL et de l'animation du SAGE (en poste depuis le 1^{er} juin 2010) ;

Depuis 2010, le SMEIL a donc une équipe de **2 personnes** pour la mise en œuvre technique du SAGE et compte **2,64 ETP**. Les 0,64 ETP correspondent aux mises à dispositions COCOPAQ (convention renouvelable tous les 3 ans) :

- un agent en charge de la carrière et des paies et un agent en charge de la comptabilité à hauteur de 5% de leur temps de travail respectif ;
- un agent en charge de la Direction des Ressources Humaines et un agent en charge de la Direction des finances à hauteur de 2% de leur temps de travail respectif ;
- une assistante à hauteur de 50% de son temps de travail

Depuis 2011, 5 stagiaires (niveau Master – 6 mois) ont été accueillis, notamment sur l'élaboration et actualisation du tableau de bord et l'étude préalable à l'élaboration d'un PAPI.

En 2014, le SMEIL a procédé au recrutement d'un ingénieur chargé de mission « prévention des inondations » (prise de poste le 16 juin 2014 pour un CDD d'un an).

A noter qu'en juin 2014, une nouvelle composition du comité syndical a vu le jour suite aux élections municipales (38% de renouvellement), avec élection d'un nouveau Président, en la personne de **Daniel LE BRAS** (conseiller municipal de Quimperlé en charge des inondations et délégué communautaire de la COCOPAQ).

➤ Avis du SMEIL sur les projets du territoire Ellé-Isole-Laïta

6 avis ont été donnés par le SMEIL. Ceux-ci viennent compléter les avis donnés par la CLE ou le bureau de la CLE : aucun dossier n'a fait l'objet d'un double avis (SMEIL et CLE).

- PLU de Guidel
- PLU de Clohars-Carnoët
- PLU de Quimperlé
- PLU de Bannalec
- Projet de SAGE Scorff
- Projet d'extension de la conserverie Morbihannaise (dossier ICPE).

Pour ce dernier, il aurait été politiquement plus du ressort de la CLE de donner un avis. Or, la CLE n'étant pas constituée à cette date, l'avis technique a été émis au nom du SMEIL.

3.2.2 L'organisation mise en place

Généralement, pour toutes les réunions, les invitations avec ordre du jour sont transmises au moins 15 jours avant, par mail (toujours), parfois couplées à un envoi courrier (pour la CLE). Les documents préparatoires sont également transmis par mail si possible 1 semaine avant la réunion.

➤ L'activité de la CLE : organisation de 8 réunions

La CLE comporte 40 membres : la composition est en annexe 7.

Suite à la publication de l'arrêté préfectoral de composition de la CLE du 8 septembre 2008, 4 arrêtés modificatifs ont été pris pour actualiser les membres au vu des élections. Toutefois, ces changements sont restés mineurs sur la période 2010-2013.

En 2014, la composition de la CLE a été totalement renouvelée par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2014, avec un taux de renouvellement de 28% (dont 55% de renouvellement pour le seul collège des élus). La CLE s'est installée le 18 décembre 2014, avec élection d'un nouveau Président en la personne de Daniel LE BRAS.

Réunie au moins une fois par an, elle est mobilisée sur les points majeurs (validation des études, approbation des programmes d'actions du SMEIL...), notamment :

- Validation des cahiers des charges pour les principales études ;
- Validation du contrat de SAGE ;
- Etude « Bilan Besoins – Ressources – Sécurité » : présentation des conclusions, validation de l'étude et choix de la stratégie ;
- Etude « Ralentissement dynamique des crues » : validation de l'étude ;
- Orientations sur les actions à mettre en œuvre sur le volet « inondations » : validation de la démarche d'engagement dans un PAPI ;
- Avis sur plusieurs dossiers (Cf § 3.2.2 ; p.10-11)

➤ **L'activité du bureau de CLE : Organisation de 13 bureaux de la CLE**

Le bureau de CLE comporte 17 membres. Missionné par la CLE pour valider les inventaires de cours d'eau et de zones humides, le bureau a donné son avis sur différents projets, tout en jouant un rôle de préparation des dossiers pour la CLE.

Les points discutés en bureau depuis 2010 sont les suivants :

- Validation de **21 inventaires de zones humides** ;
- Validation de **29 inventaires de cours d'eau** (dont les 18 communes finistériennes par un même arrêté préfectoral au niveau départemental ;
- Validation du guide méthodologique pour l'inventaire des cours d'eau.
- Echanges sur la procédure de consultation de la CLE sur les dossiers soumis à autorisation (ICPE et loi sur l'eau) ; courriers aux Préfets du Finistère et du Morbihan, pour demander que la CLE soit informée et consultée sur tous les projets ICPE du bassin.
- Avis sur plusieurs dossiers (Cf § 3.2.2 ; p.10-11) ;

Il est à noter que parmi les 65 validations d'inventaires au cours de la période (Cf § 3.2.3 ; p.15-16), « seuls » 53 d'entre eux ont été validés par le bureau de la CLE EIL (31 cours d'eau ; 22 zones humides), les autres étant plutôt suivis par les territoires voisins.

La validation des inventaires a été assez bien étalée sur 4 ans (2010 à 2013), même si l'année 2013 a été beaucoup plus intense (22 validations par le bureau de CLE EIL), sans toutefois handicaper sa capacité à travailler sur d'autres sujets.

➤ **Avis de la CLE sur les projets du territoire Ellé-Isole-Laïta**

Les dossiers loi sur l'eau (avis obligatoire de la CLE pour tout dossier soumis à autorisation) :

La CLE (ou le bureau de CLE) a donné son avis sur **13 dossiers** (13 avis favorables) pour lesquels elle a été sollicitée officiellement (dans le cadre des dossiers relevant de la loi eau soumis à autorisation, ou dans le cadre de consultations pour la politique de l'eau). Cf. Annexe 8

Les dossiers ICPE :

A partir de 2010, la CLE a été amenée à donner son avis sur des projets relevant du régime ICPE, pour lesquels cependant elle n'était pas sollicitée officiellement. De nombreux échanges et réflexions ont eu lieu pour déterminer une procédure de saisine, en cohérence avec les services de l'Etat, sur des projets pouvant avoir des impacts sur l'eau et les milieux aquatiques. Au final, **7 avis ont été donnés de 2010 à 2014** (2 avis défavorables).

Dans l'attente d'une procédure cohérente et partagée par l'ensemble des acteurs au niveau régional, la CLE avait décidé de ne plus donner d'avis sur ces projets ICPE depuis 2013 (Cf. Fig.1). Or, l'année 2014 a vu l'organisation d'une CLE « exceptionnelle » sur un dossier industriel majeur pour le territoire (dossier Ardo). La CLE, avec l'appui du Préfet de Région et de la Région, a ainsi joué un rôle de concertation entre toutes les

parties prenantes, pour prendre une délibération ayant pour objectif de débloquer la situation, notamment au niveau juridique.

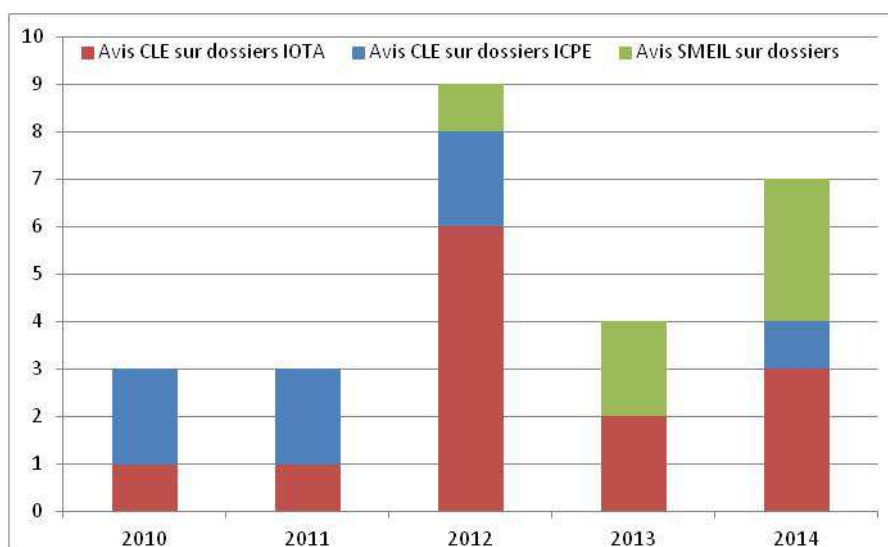


Fig. 3 : Répartition des avis donnés entre 2010 et 2014 (par la CLE ou par le SMEIL)
Au total : 8 avis « IOTA » ; 6 avis « politique de l'eau » ;
8 avis « ICPE dont un au nom du SMEIL » ; 4 avis sur documents d'urbanisme

➤ **L'activité des groupes de travail**

De composition ouverte et assez large (élus, techniciens, non membres de la CLE...), il existe un Groupe de Travail (GT) par enjeu du SAGE, présidé par un élu. Ces groupes de travail se réunissent selon les besoins et l'état d'avancement des actions, en assurant notamment leur suivi et leurs orientations.

39 réunions de GT se sont tenues depuis 2010 (entre 8 et 10 réunions chaque année). En 2014, seulement 3 GT se sont déroulés, ceci s'expliquant notamment par une mise en place, longue, du comité syndical et de la CLE suite aux élections et une mobilisation conséquente pour le travail d'évaluation. La répartition est représentée ci-dessous (Fig. 4).

En moyenne pour les 39 GT confondus, le **nombre de présents est de 14** (sans compter les agents du SMEIL ou prestataires extérieurs).

Le détail par instance est en annexe 9. La présence moyenne la plus importante est celle du GT « gestion quantitative » (17,8), suivi du GT « estuaire » (13,6), GT « MAZH (12,6), GT « inondations » (11,9) et enfin GT « qualité » (8,6).

Ces chiffres montrent que l'enjeu qualité est celui qui mobilise le moins : peu de réunions et peu de présents. Ceci s'explique également par les actions inscrites au SAGE, peu nombreuses et peu du ressort du SMEIL.

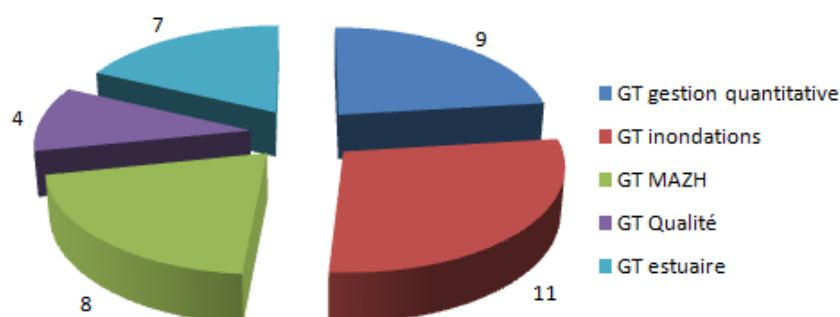


Fig. 4 : Répartition du nombre de réunion des groupes de travail du SAGE (2010 – 2014)

3.2.3 La mise en œuvre du SAGE

➤ Tableau de bord et état d'avancement des dispositions du SAGE

Outil indispensable à la bonne mise en œuvre et au suivi du SAGE, une première version du tableau de bord a été diffusée début 2013. Celui-ci est actualisé et complété chaque année depuis, avec le soutien d'un petit groupe de relecture. La version 2013-2014 sera disponible fin 2014.

La version 2013-2014 est téléchargeable au lien suivant : <http://www.smeil.fr/documentation/3-tableau-de-bord/>

En annexe 10 figure un tableau de synthèse présentant l'état d'avancement à fin 2014 (à vérifier) de toutes les prescriptions du SAGE Ellé-Isole-Laïta.

➤ L'état des masses d'eau du bassin versant Ellé-Isole-Laïta

Rappel des masses d'eau et des objectifs

Code ME	Nom	Risque de non atteinte du bon état en 2015 (état des lieux 2004)	Objectif de bon état (SDAGE 2009)		Etat 2010		Etat 2011		Risque de non atteinte du bon état en 2021 (état des lieux 2013)
			Etat écologique	Etat chimique	Etat écologique	Etat chimique	Etat écologique	Etat chimique	
FRGR0079	L'Ellé et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Aër	doute	2015	2015	Bon	x	Bon	x	respect
FRGR0080	L'Ellé depuis la confluence de l'Aër jusqu'à l'estuaire	respect	2015	2015	Bon	x	Bon	Bon	respect
FRGR0089	L'Aër et ses affluents depuis le Croisty jusqu'à la confluence avec l'Ellé	respect	2015	2015	Bon	x	Bon	x	respect
FRGR0090	L'Inam et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ellé	respect	2015	2021	Bon	x	Bon	Mauvais	respect
FRGR0091	L'Isole et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ellé	respect	2015	2015	Bon	x	Bon	Bon	respect
FRGR1216	Le Dourdu et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ellé	respect	2015	2027	Bon	x	Bon	x	risque
FRGR1275	Le Naïc et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ellé	respect	2015	2015	Bon	x	Bon	x	respect
FRGR1627	Le Frouit et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire	respect	2015	2027	Bon	x	Bon	x	respect
FRGC32	Laïta - Pouldu	risque	2015	x	Bon	Bon	Bon	Bon	respect
FRGC33	Laïta(large)	respect	2015	x	Bon	Bon	Bon	Bon	respect
FRGT18	La Laïta	risque	2015	x	Moyen	Bon	Moyen	Bon	risque
FRGR006	Laïta (souterraine)	doute	x	2015	x	Bon	x	Bon	respect

Etat écologique global 2010 et 2011 sur le territoire Ellé-Isole-Laïta

L'ensemble des masses d'eau de cours d'eau du bassin est classé en bon état en 2010 et 2011 au sens de la DCE, avec cependant des indices de confiance moyens pour le Dourdu, le Frouit et le Naïc. Par ailleurs, l'estuaire, classé en « bon état » (avec un niveau de confiance élevé en 2009), passe en état moyen depuis 2010 (avec un niveau de confiance élevé en 2011), le paramètre « Poissons » étant identifié comme facteur déclassant pour la Laïta.

Etat écologique des eaux de surface sur le territoire Ellé-Isole-Laïta

Au niveau physico-chimique et biologique, les paramètres étudiés montrent un état « bon » à « très bon » depuis 2010 qui se confirme en 2011 sur les stations concernées. Par contre, pour la Laïta, l'état reste moyen en 2010 et 2011 (il était classé en bon état en 2009).

La prochaine évaluation de l'état des masses d'eau est en attente. Dans le projet de SDAGE 2016-2021, l'ensemble des masses d'eau est classé avec un objectif d'atteinte du bon état en 2021, hormis la Laïta pour laquelle l'objectif est reporté à 2027.

➤ **Les contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE approuvé**

Outre le contrat de SAGE (2010-2014), 2 Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) existent sur le territoire :

- **le CTMA Ellé finistérienne, Isole, Douardu porté par la COCOPAQ.** Démarré depuis le 1^{er} janvier 2010, une évaluation est prévue en 2014.
- **le CTMA Ellé amont porté par Roi Morvan Communauté.** Pour poursuivre les travaux menés lors du premier Contrat Restauration Entretien (CRE) qui s'est déroulé de 2003 à 2009, la communauté de communes met actuellement en place un nouveau CTMA sur l'Ellé amont et ses affluents. Après la finalisation de l'étude préalable en 2013, le dossier est aujourd'hui en enquête publique.

Le SMEIL est membre des 2 comités de pilotage. La CLE a été consultée en amont de la mise en œuvre pour donner un avis sur les programmes. Par contre, l'information sur l'état d'avancement des contrats se fait principalement via l'actualisation du tableau de bord.

➤ **Les actions par enjeu**

Le contrat de SAGE reprend les objectifs du SAGE par enjeu. Il ne concerne que les actions du SMEIL présentées ci-dessous en termes d'animation ou d'études, le volet « communication » étant détaillé à part (Cf. § 3.2.5 ; p.18).

Enjeu 1 : Gestion quantitative

Dans le cadre de la réflexion globale de la CLE sur la gestion de la ressource, **2 études lourdes et complémentaires ont été menées en parallèle :**

- **L'étude Bilan – Besoins – Ressources – Sécurité (BBRS) :** après validation du cahier des charges par la CLE, l'étude a démarré en septembre 2010. Les conclusions ont été présentées en CLE le 28 février 2013, avec la validation sur le choix de la stratégie.
- **L'étude sur les Débits Minimums Biologiques (DMB) :** après validation du cahier des charges par la CLE, l'étude a démarré en septembre 2010 pour être présentée en GT puis en bureau de CLE début 2011. Au vu des résultats surprenants, la CLE s'est interrogée sur la fiabilité des outils associés au DMB, sollicitant pour expertise et approfondissement le CRESEB et l'ONEMA. Un travail d'expertise collective alors été mené avec les scientifiques (Universités de Rennes 1 et 2, AgroCampus Ouest, l'ONEMA) en prenant le territoire EIL comme bassin pilote : ceci d'une part pour avoir des éléments d'aide à la décision sur notre problématique locale, d'autre part afin d'élaborer un guide régional. Le travail des scientifiques sur notre BV est finalisé et une restitution a eu lieu le 5 décembre 2013 en présence d'une vingtaine de personnes du territoire, puis à l'occasion d'une table ronde au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau en janvier 2014.

➔ Ces 2 études ont permis de mettre à plat l'ensemble des données, d'analyser objectivement la situation du bassin par rapport à la quantité d'eau disponible et les marges de manœuvre existantes pour l'améliorer. Parmi les orientations validées par la CLE, figurent l'abandon d'un barrage de sécurisation pour l'alimentation en eau potable. Les déficits, ponctuels et finalement peu fréquents, pouvant être comblés notamment par de nouveaux forages et des mesures exceptionnelles quant au respect des débits réservés.

➔ Plus d'infos sur les travaux du CRESEB et DMB :

http://www.creseb.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=313:q4-atelier-cgle-2014&catid=121:q4-cours-deau-et-dmb&Itemid=200084

Sur le volet « économies d'eau » :

- A partir d'un premier questionnaire transmis aux communes en 2010, **une plaquette a été réalisée et diffusée faisant un état initial des consommations d'eau dans les bâtiments communaux**, avec le calcul des principaux ratios de consommations par poste. Ces chiffres ont été consolidés par la suite, sur les années 2010 à 2012.
- **Réalisation de 2012 à 2014 de 9 diagnostics des consommations d'eau des bâtiments et équipements publics communaux :** ces diagnostics ont permis par branchement ou équipement communal, d'établir un bilan des consommations et de proposer des solutions adaptées pour réaliser des économies d'eau. Sur le territoire, le SMEIL a proposé cette démarche aux communes volontaires et les plus peuplées, sous forme d'audit, réalisé par un prestataire et sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat. Quatre communes ont par ailleurs réalisé ce diagnostic en régie ou avec l'appui d'autres

structures (Conseil Général du Morbihan, ALECOB). Au total, ce sont **13 communes qui ont engagés ces démarches sur le territoire EIL**. Les communes se sont engagées à mettre en œuvre tout ou partie des travaux préconisés, en fonction des priorités et des coûts estimés, puis communiquer sur les actions mises en œuvre avec l'appui du SMEIL.

- Suivi du projet pilote « économies d'eau » mené sur 16 communes morbihannaises de moins de 10 000 hab, par le CG56 – SDE56.
- **Suivi des consommations d'eau des communes du territoire** : par l'intermédiaire des factures d'eau à l'échelle des communes engagées dans la démarche « Contrat en énergie partagée (CEP) », pilotée par l'Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB – pour le 56) et Quimper Cornouaille Développement (pour le 29).

→ Un travail de restitution a été fait en 2014 et le SMEIL, à partir de 2015, va continuer à accompagner les communes : valorisation et retours d'expérience des travaux réalisés, incitation et appui aux communes souhaitant se lancer dans la démarche...

Suivi des étiages (2010 à 2012) :

- **Installation de la « cellule Etiage »**, validation de la composition dès juillet 2010.
- **Rencontre de 9 principaux industriels préleveurs d'eau sur le bassin**, pour mieux se connaître mutuellement, pour évoquer la situation d'étiage, pour les sensibiliser et mieux connaître les mesures envisagées par les industriels pour réduire éventuellement leurs prélèvements en cas d'aggravation de la situation.
- Organisation d'une rencontre sur le terrain en présence des élus et services techniques de Quimperlé, SMPE, PDM, DREAL et SMEIL : pour expliquer le fonctionnement de la station hydrologique à Pont Roch sur l'Isle (Quimperlé), et pour trouver une solution à court et plus long terme au problème de fiabilité des données.
- Participation aux comités sécheresse des départements 29 et 56.
- **Suivi des étiages en lien avec les bulletins d'information** (Cf. § 3.2.5 ; p.18).
- Suivi et participation aux travaux d'élaboration du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable du Finistère.

→ Ce travail permet d'identifier le SMEIL comme acteur de la gestion de l'eau, en apportant une connaissance à l'échelle du BV, et de faire le lien entre acteurs de crise institutionnels (Préfecture...), acteurs économiques, élus, population.

Enjeu 2 : Inondations

Une étude lourde et complexe a été menée de 2010 à 2013 :

- **Etude de faisabilité du ralentissement dynamique des crues** : démarrée en septembre 2010, après validation du cahier des charges par la CLE, elle a été réalisée par le prestataire Artelia. Les résultats ont été présentés et validés lors de la CLE du 18 février 2014. Au vu de l'efficacité hydraulique plutôt décevante et de l'analyse coût bénéfice défavorable, la CLE s'est positionnée pour se lancer dans l'élaboration d'un PAPI, permettant de travailler sur un bouquet de solutions, tout en approfondissant les données des derniers événements (2013-2014).
- **Étude d'opportunité pour l'élaboration d'un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI)** : la réflexion a démarré en 2013, avec la présentation d'un premier diagnostic du territoire et d'un projet de programme d'actions. Ce travail s'est amplifié en 2014, pour mettre en œuvre ce programme dès 2016.

Travail sur la mémoire du risque :

- Le **travail engagé en 2010 avec l'Association des étudiants de l'Institut de Géoarchitecture de Brest** visait à préparer une stratégie de sensibilisation à long terme, destinée à faire émerger plusieurs idées d'outils de communication : une partie a d'ores et déjà été réalisée, soit par la Ville de Quimperlé (mise en place de repères de crues, réalisation de 8 panneaux d'information formant un parcours de mémoire, pédagogique et touristique), soit par le SMEIL (exposition itinérante).

- **L'exposition itinérante**, réalisée avec le concours des membres du groupe de travail « Inondations », a été inaugurée le 1^{er} février 2014 à Quimperlé et a été présentée dans 12 communes en 2014.

Divers :

- Suivi des travaux de mise en œuvre de la **Directive « Inondations »**.
- **Caractérisation des zones inondables**, notamment au regard de leurs prises en compte dans les documents d'urbanisme (travail sur 3 communes tests : Gourin, Le Faouët et Quimperlé).
- Appui et conseils pour certaines communes réalisant leurs documents de **gestion des eaux pluviales (zonages ou schémas directeurs)**.

→ Toutes ces actions, inscrites au SAGE, ont permis d'approfondir la connaissance, d'analyser des premières pistes d'actions et d'améliorer la culture du risque et la sensibilisation. Depuis 2014, c'est au travers de l'articulation SAGE et PAPI, qu'un panel d'actions reste à lancer.

Enjeu 3 : Milieux aquatiques et zones humides

Inventaires des cours d'eau :

- Elaboration du guide méthodologique.
- Suivi des **inventaires cours d'eau : 27 réunions** et de nombreux jours d'animation (vérification terrain, conseil aux communes, relecture et remarques sur les rapports et les bases de données, préparation des examens en bureau de CLE...). Les inventaires du Finistère ont été pilotés à l'échelle départementale entre la DDTM 29 et la chambre d'agriculture. **31 inventaires ont été validés en bureau de CLE sur 32 suivis par le SMEIL (au total, 32 inventaires réalisés sur le territoire)**. Parmi les 6 non achevés, seul celui de Gourin est suivi par le SMEIL, les autres (Berné, Glomel, Mellionec, St Caradec Tréglomel et Ploerdut) étant principalement sur d'autres SAGE (Blavet et Scorff) et considérés par les structures porteuses correspondantes.
- Réflexion autour de la réalisation d'une plaquette d'information sur les inventaires et la gestion des cours d'eau. Celle-ci est en cours de réalisation et sera validée début 2015.

Gestion des cours d'eau : le SMEIL participe aux comités de pilotage des 2 CTMA, portés par les communautés de communes (Cf. § 3.2.3 ; p.13).

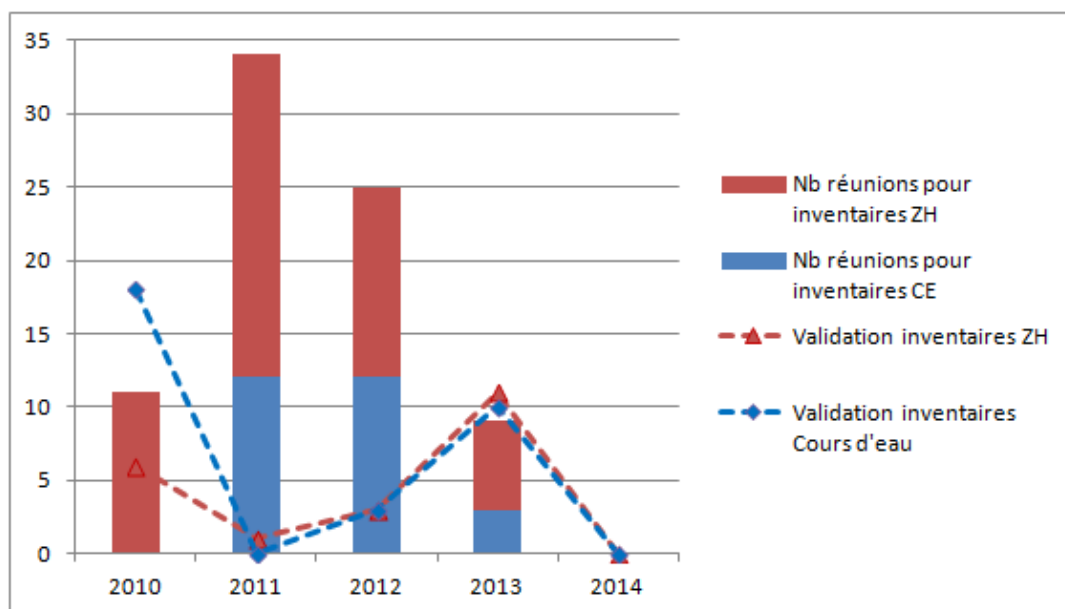


Fig. 5 : Validations des inventaires cours d'eau et zones humides par la CLE EIL (2010 – 2014)
84% des inventaires CE et 92% des inventaires ZH sont réalisés sur le territoire

Inventaires des zones humides :

- Elaboration de la plaquette de communication sur les zones humides (Cf. § 3.2.5 ; p.18).
- Suivi des **inventaires zones humides : 52 réunions**, de nombreux jours d'animation (vérification terrain, conseil aux communes, relecture et remarques sur les rapports et les bases de données, préparation des examens en bureau de CLE...). **21 inventaires ont été validés en bureau de CLE sur 22 suivis par le SMEIL (au total, 35 inventaires réalisés sur le territoire)**. Parmi les 3 inventaires non achevés, seul celui de Querrien est suivi par le SMEIL, les autres (St Goazec et St Hernin) étant quasi exclusivement sur le territoire du SAGE Aulne et considéré par la structure porteuse en place.
- Participation aux groupes de travail techniques départementaux sur les inventaires et la gestion des zones humides.

Gestion des zones humides :

- **Réflexion sur l'amélioration des modes de gestion** en zone humide : le travail d'exploitation et de synthèse des inventaires à l'échelle du BV a permis d'identifier un secteur prioritaire (tous les BV amont du territoire), sur lequel une étude préalable sera menée en 2015.

→ Ces actions ont permis d'améliorer la connaissance du territoire et d'engager une véritable concertation locale, en lien avec les documents d'urbanisme. Par ailleurs, la mise en œuvre des CTMA décline concrètement les orientations du SAGE. Maintenant que les inventaires sont quasiment achevés, il s'agit, surtout pour le volet zones humides, d'engager la gestion, un chantier loin d'être abouti...

Divers :

- Suivi de la démarche de concertation sur le classement des cours d'eau pour la continuité écologique et propositions techniques.
- Suivi des travaux du **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**.
- Echanges sur la **gestion des déchets de chantier (déchets inertes)** et le remblaiement des zones humides : avec les Présidents des Conseils Généraux et les Préfets (29 et 56).
- Projet de **canalisation – gazoduc entre Saint Avé et Pleyben** : description du projet par GRTGaz et les bureaux d'études missionnés, échanges sur le tracé, l'étude d'impact et des mesures compensatoires envisagées.

Enjeu 4 : Qualité d'eau

- Mise en place du réseau de **suivi « pesticides »** en mars 2011 (Cf § 3.2.6 ; p.20-21).
- Actions de sensibilisation et de formation sur les **alternatives aux pesticides** (Cf. p.19-20).

NB : Le SMEIL a étudié l'opportunité de mettre en œuvre la Charte « Jardiner au naturel ça coule de source ! » dont la coordination de mise en œuvre est assurée par la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) au niveau régional. Après une réunion avec les associations (environnement, jardiniers amateurs, consommateurs) le 24 juin 2011, le Comité syndical a jugé qu'il était matériellement impossible de s'engager dans cette opération au vu des nombreuses actions déjà engagées et des faibles moyens humains disponibles. Le SMEIL a choisi de conduire tout de même des actions de sensibilisation diverses (conférences, démonstrations de matériels,...) en commun avec les associations.

→ Le réseau de suivi mis en place permet de mieux cerner l'état du bassin du point de vue de la contamination par les pesticides, jugée défailante. Il s'avère que certains sous-bassins sont problématiques, bien que le nombre de molécules et de détections reste modéré. Par ailleurs, les actions de sensibilisation et d'échanges ont commencé à toucher tous les publics (agriculteurs, collectivités, scolaires, adultes), ce qui est un début sur ce territoire jusqu'à présent vierge de toute démarche.

Enjeu 5 : Estuaire

- **Diagnostic hydro-sédimentaire de la Laïta** : au vu des réserves émises quant à la réalisation d'une étude très coûteuse et dont personne ne voit les conséquences pratiques opérationnelles, le comité syndical a jugé opportun de se limiter à l'exploitation des travaux d'études déjà conduits en la matière sur le site. Une synthèse documentaire a été réalisée avec l'appui du cabinet d'études In Vivo au cours des années 2012-2013.

- Mise en place du réseau de **suivi « bactériologie »** en mars 2011 (Cf §3.2.6 ; p.20-21).
- Echanges sur l'opportunité et la faisabilité d'un **contrat territorial sur le sous-BV de la Laïta**, notamment vis-à-vis des enjeux « bactériologie » et « pesticides » ;
- Présentation et échanges sur les résultats du **profil de vulnérabilité des eaux de baignades** de la plage du Bas-Pouldu (Guidel) ;
- Réalisation de 15 premiers diagnostics individuels d'exploitations agricoles (parcelles, sièges, points d'abreuvement) sur le sous-bassin de l'estuaire.

→ Les actions menées permettent de cerner de mieux en mieux la problématique bactériologique. Tous les acteurs sont ciblés pour affiner le diagnostic le plus précis possible. A partir de 2015, la compilation et l'exploitation de toutes les informations devraient permettre à la CLE de se positionner sur l'ambition et la faisabilité d'un programme adéquat avec l'atteinte de l'objectif fixé (qualité B pour la conchyliculture).

Contrat Natura 2000 sur les « Guerns » (2011-2015)

Cette action, bien que non inscrite spécifiquement dans le SAGE, est née d'une volonté partagée des membres des groupes de travail du SAGE et de la ville de Quimperlé de mettre en œuvre un **programme d'actions expérimentales pour la gestion des milieux naturels des « Guerns »** (zones herbacées marécageuses, bordant la Laïta).

Le contrat Natura 2000 est financé à 50% par l'Etat et 50% par l'Europe. La ville de Quimperlé en est le maître d'ouvrage et est appuyée par le SMEIL et Lorient Agglomération (opérateur Natura 2000).

L'objectif poursuivi est « d'éclaircir » le milieu afin de préserver la biodiversité et de favoriser l'écoulement de l'eau, pour rendre ainsi aux « Guerns » leur rôle de zone d'expansion des crues. Diverses actions sont menées dans ce cadre :

- Travaux de fauche de roselière (2,5ha / an) et de mégaphorbiaie (2,5ha / an) ;
- Abattage et débardage de saules (1ha sur les 5 ans) ;
- Elaboration de panneaux d'information ;
- Mise en place de l'achat foncier avec le CG29 pour une gestion à long terme,
- Elaboration du plan de gestion et suivis scientifiques.

→ Le travail sur les Guerns est né d'une opportunité en lien avec la démarche Natura 2000, et a été bénéfique à plusieurs titres : elle permet au SMEIL d'avoir un retour d'expériences sur la gestion de zones humides, tout en répondant à la problématique d'amélioration des écoulements en aval de Quimperlé. Cependant, le fonctionnement hydraulique de la Laïta et son influence sur les inondations reste toujours inconnu. Ce site doit être vu dorénavant dans un ensemble plus vaste, au sein de la zone de préemption du Conseil Général du Finistère qui vient d'être validé en parallèle de cette réflexion.

3.2.4 Autres actions suivies par la cellule d'animation

- **Participation aux échanges et travaux de l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB), créée en 2011 ;**
- **Participation aux échanges et travaux du Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne (CRESEB) créé en 2011 ;**
- **Participation aux réflexions et travaux lors de réunions d'échanges** (élaboration du nouveau SDAGE-LB (2016-2021), volet inondations, problématiques agricoles...)
 - Au niveau national : réunions des animateurs, CNE...
 - Au niveau du bassin Loire-Bretagne : Réactualisation de l'état des lieux, analyse critique de l'ancien SDAGE (2010-2015) ; présentation du 10^e programme de l'AELB ; comités techniques territoriaux ; Analyse-critique des questions importantes et du calendrier de travail lors de la consultation du public et des assemblées;
 - Au niveau régional ;
 - Au niveau des départements (Finistère et Morbihan)...
- **Participation aux comités de pilotage des 2 sites Natura 2000 :**
 - Rivière *Laïta*, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannenec (porté par Lorient Agglo.) ;
 - Rivière Ellé (porté par Roi Morvan Communauté).

➤ **Participation aux comités de pilotage des 2 programmes Breizh Bocage :**

- Sur Saint Thurienn, Querrien, Bannalec versant Isole (porté par la COCOPAQ depuis 2014) ;
- Sur le pays du Roi Morvan (porté par Roi Morvan Communauté).

3.2.5 Les Actions de communication

➤ **Organisation de 20 conférences de presse**

Elles se répartissent de la façon suivante selon les enjeux :

4 de portée transversale, 5 sur l'enjeu « inondations », 4 sur l'enjeu « gestion quantitative », 4 sur l'enjeu « estuaire », 3 sur l'enjeu « qualité d'eau ». Il est à signaler qu'aucune conférence de presse n'a porté spécifiquement sur l'enjeu « Milieux aquatiques et zones humides », bien que ce thème soit souvent traité indirectement dans les échanges avec la presse.

Au total, ce sont **plus de 80 articles de presse recensés** (quasi essentiellement Le Télégramme et Ouest France) au cours des 5 ans (90% des articles de 2012 à 2014 dont une vingtaine pour la seule expo inondations en 2014).

Enjeu transversal (3) :

- 10 novembre 2010 : présentation du SMEIL : son rôle, ses missions, son territoire d'intervention, son fonctionnement, les chantiers en cours...
- 5 février 2013 : Présentation de la première version du tableau de bord du SAGE Ellé-Isole-Laïta et du programme d'actions envisagé en 2013.
- 4 avril 2013 : présentation de la conférence-débat organisée à Gourin le 12 avril.
- 18 décembre 2014 : point presse suite à l'installation de la nouvelle CLE et les élections.

Suivi de l'étiage (4) : Août 2010, 13 mai 2011, 6 mars 2012, 6 avril 2012.

Travaux de gestion des « Guerns » (4) : 2 mars 2011, 28 septembre 2011, 28 février 2012, 15 octobre 2013 : Présentation des grandes orientations d'actions du contrat Natura 2000 sur les Guerns, des travaux réalisés...

Pour les informations et les photos : http://laitaguidelploemur.n2000.fr/CN2000_Guerns

Enjeu « Qualité » (3) : 20 septembre 2012, 17 octobre 2012, 2 avril 2014 : présentations des opérations « *Ma ville est belle sans pesticides* » respectivement à Quimperlé, Le Saint et Le Faouët.

Enjeu « inondations » (5) :

- 1^{er} février 2014 : vernissage de l'expo itinérante sur les inondations à Quimperlé.
- 18 février 2014 : rendu des conclusions de la CLE sur les actions inondations (conclusion de l'étude ralentissement dynamique des crues et projet de PAPI).
- 10 mars 2014 : présentation de l'expo inondations à Lanvenegen.
- 7 juillet et 5 novembre 2014 : présentation de l'état d'avancement du PAPI.

Plusieurs points-presse ont été également organisés : avec la ville de Quimperlé dans le cadre de la semaine du développement durable et la venue de l'exposition itinérante sur les économies d'eau sur le marché dans les communes accueillant l'expo inondations...

Enfin, à signaler une **interview pour France 5** sur le sujet du dérèglement climatique et son impact éventuel sur les inondations à Quimperlé : documentaire diffusé en 2015.

➤ **Elaboration et diffusion d'outils de communication**

- Mise en place d'une diffusion bisannuelle de la lettre d'information du SAGE : **6 numéros parus depuis 2011** : diffusion à 2 000 exemplaires à l'ensemble des partenaires du SAGE et mise à disposition de la population dans les endroits publics des communes.
- Elaboration d'une **exposition itinérante sur les inondations** avec l'appui d'une agence de communication : travail documentaire, recherche, élaboration et rédaction des contenus (7 panneaux, 1 frise, 1 totem, sélection de photos et de témoignages, création d'un quizz, d'une vidéo, d'une affiche et d'une banderole) : elle a circulé dans 12 communes en 2014.
- **10 bulletins « Etiage »** parus au cours des années 2010, 2011 et 2012 : ils sont diffusés à l'ensemble des membres impliqués dans le SAGE, les communes et la presse.
- La plaquette de sensibilisation sur la **préservation des zones humides**.

- La plaquette de synthèse des résultats de **l'enquête sur les consommations d'eau communales**.
- Réalisation de **5 panneaux sur les pesticides et les techniques alternatives** utilisées sur le bassin, qui servent de support aux stands.
- La réalisation du **site internet du SMEIL**, ouvert depuis novembre 2014 :

Pour tout savoir sur le SAGE et le SMEIL : www.smeil.fr

→ La couverture presse est bonne avec les 2 journaux locaux, qui assurent un très bon relais. Toutefois reste un bémol : le SMEIL est encore identifié comme finistérien pour les médias. Par ailleurs, le clivage entre Morbihan et Finistère est marqué pour le Télégramme et Ouest France (rédactions différentes). Il est très difficile de faire percoler des messages dans un département si la conférence de presse se déroule dans l'autre, même si toutes les communes peuvent être concernées.

➤ **Actions d'information et de sensibilisation**

Une vingtaine d'actions diverses et complémentaires ont été organisées.

Enjeu transversal : 6 actions parmi lesquelles :

- En 2012: réunions d'information pour les élus des communautés de communes respectivement la « commission environnement de la COCOPAQ » et les Maires de Roi Morvan Communauté. L'objectif était de faire le point sur la mise en œuvre des actions à conduire par les communes dans le cadre du SAGE : une quinzaine d'élus présents par réunion.
- 12 avril 2013 : conférence-débat sur l'eau à Gourin dans le cadre de la consultation publique sur les « questions importantes et le calendrier de travail » du prochain SDAGE Loire-Bretagne (échanges sur le futur SDAGE 2016-2021, les actions en cours sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta et l'emploi des pesticides) : intervention du sénateur Joël LABBE devant une assemblée d'une quarantaine de personnes ;

Enjeu « gestion quantitative » : 4 actions parmi lesquelles :

- Le 8 octobre 2013 : intervention et témoignage du SMEIL lors du lancement du portail internet SIGES (Système d'Information pour la Gestion des Eaux souterraines en Bretagne), mis en œuvre par le BRGM, l'AELB et la Région Bretagne : <http://sigesbre.brgm.fr/>
- 25 au 29 mars 2013 : accueil d'une exposition itinérante sur les « Economie d'eau » réalisée par Eau et Rivières de Bretagne et circulation pendant une semaine sur Quimperlé, Bannalec, Scaër et Clohars-Carnoët : une centaine de personnes touchées au total ;
- 25 mars 2013 : participation du SMEIL à la conférence- débat sur les économies d'eau organisée par Eau et Rivières de Bretagne qui s'est déroulée à Clohars-Carnoët dans le cadre de la « Semaine de l'eau » : présence d'une vingtaine de personnes.
- 29 janvier 2014 au carrefour des gestions locales de l'eau : intervention du SMEIL à l'atelier de restitution du travail coopératif entre scientifiques et acteurs de la gestion sur le thème des débits minimums biologiques : présence d'au moins 80 personnes ;

Enjeu « inondations » : 1 action : témoignage sur l'interaction SAGE et inondations pour le site Gest'eau (site national des SAGE) : interview disponible sur le site www.gesteau.eaufrance.fr

Enjeu « milieux aquatiques et zones humides » : 3 actions parmi lesquelles :

- intervention du SMEIL à la formation organisée par AgroParisTech sur la « Définition juridique d'un cours d'eau », présentation de notre cahier des charges pour les inventaires et notre partenariat avec l'IGN : présence d'une quinzaine de techniciens.
- En septembre 2013 : à l'initiative du SMEIL et co-organisés avec les Chambres d'Agriculture et les Comités de développement, déroulement de deux demi-journées d'échange sur la gestion agricole des zones humides dédiées aux agriculteurs du bassin versant Ellé-Isole-Laïta à St Tugdual et Mellac : une quarantaine de participants au total.

Enjeu « Qualité » : 5 actions parmi lesquelles :

- Le 29 juin 2012 à Mellac : participation à la demi-journée d'échanges d'expérience sur l'enregistrement des pratiques de désherbage dans les communes de la COCOPAQ.

- 09 et 10 octobre 2013 : en partenariat avec le CNFPT, organisation de deux journées de démonstration et de formation aux différentes méthodes de désherbage alternatif pour les agents communaux du territoire : présence de 22 stagiaires (complet).
- les 28-29 septembre 2012 à Quimperlé, les 26-27 octobre 2012 à Le Saint et les 25-26 avril 2014 à Le Faouët : organisation de 3 évènements « *Ma ville est belle sans pesticides* », en partenariat avec Eau et Rivières de Bretagne, le SMEIL, les communes, avec la participation de nombreuses associations locales de jardinage : au total, environ 240 spectateurs pour la diffusion des films, 18 classes participantes (soit environ 400 élèves) et plus de 400 visiteurs sur les stands.
- En février 2014 : à l'initiative du SMEIL et co-organisés avec la Chambre d'Agriculture du Finistère et le Comité de développement, déroulement d'une demi-journée d'échange sur la valorisation des couverts végétaux et leur destruction mécanique, dédiée aux agriculteurs du bassin versant Ellé-Isole-Laïta : présence d'une douzaine d'agriculteurs.

Enjeu « Estuaire » : réunion d'information des propriétaires des « Guerns » en 2010.

→ Toutes ces actions touchent des publics très divers. Globalement, le bilan est plutôt bon, les sollicitations et interventions du SMEIL étant assez nombreuses, avec un bémol sur les actions envers le grand public et les agriculteurs.

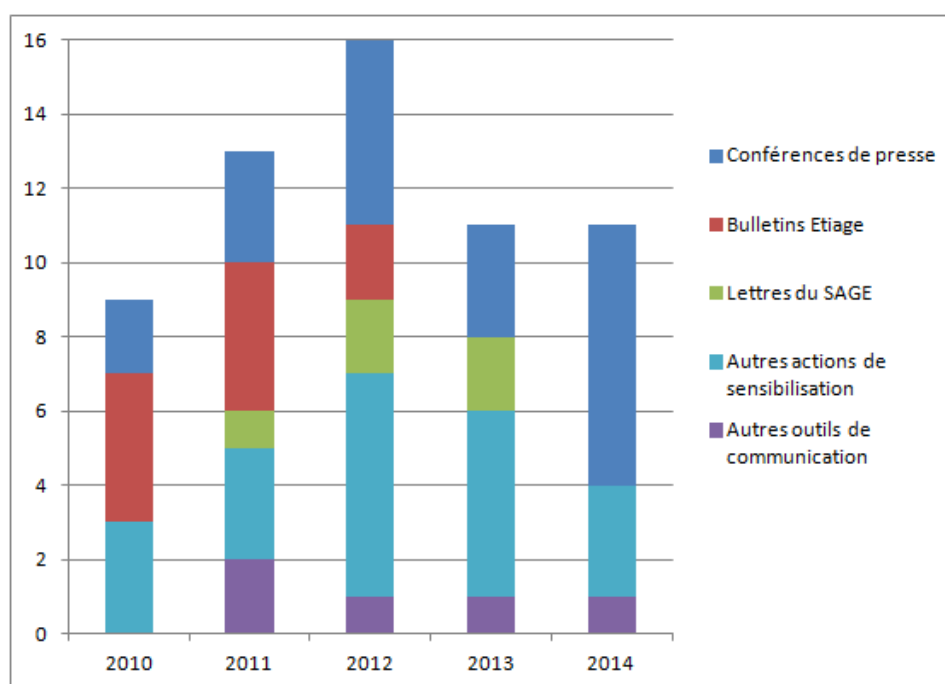


Fig. 6 : Répartition des actions de communication (2010 – 2014)

3.2.6 Le suivi de la qualité des eaux

Depuis 2011, le SMEIL a mis en place 2 réseaux de suivi afin de mieux connaître l'état de contamination des eaux de surface de son territoire pour les paramètres « Pesticides » et « Bactériologie ».

➤ Réseau de suivi « Pesticides » - 19 campagnes depuis 2011

Ce suivi a été **mis en place en avril 2011** en partenariat avec le laboratoire IDHESA (devenu LABOCEA depuis début 2014) qui réalise les analyses. Sur 2 ans, 7 points de suivi sur le BV ont fait l'objet, si possible, d'un **prélèvement mensuel** réalisé par l'équipe du SMEIL **après un minimum de 10 mm de pluie en 24 heures**. Les analyses étaient effectuées sur 35 molécules différentes. 12 campagnes ont été réalisées sur ces 2 premières années de suivi (avril 2011-mars 2013).

En 2013, le SMEIL et le groupe de travail « Qualité » a souhaité poursuivre ses premiers travaux afin d'affiner la connaissance. Le suivi a ainsi été recentré sur les sous-BV les plus problématiques. Le protocole

est resté inchangé mais le **nombre de stations** est passé de 7 à **9. 40 molécules** contre 35 auparavant sont désormais **analysées**. Avec ce nouveau réseau de stations, 5 campagnes ont été menées ; le marché actuel se termine fin 2014 et un bilan global sera présenté au cours du 1^{er} trimestre 2015 en GT « Qualité », pour déterminer les suites à donner (suivi et cibles des actions).

Les principaux résultats sont visibles sur le site internet du SMEIL (enjeu qualité d'eau).

➤ **Réseau de suivi « Bactériologie » - 23 campagnes depuis 2011**

Ce suivi a été **mis en place en mai 2011**, également en collaboration avec le laboratoire IDHESA. Les **analyses en E. Coli dans les eaux superficielles** sont complétées par des **mesures de débits**, provenant des stations de jaugeage (DREAL) ou des mesures in situ réalisées par IDHESA.

Sur 14 stations, la première année de suivi a fait l'objet de **3 campagnes « temps sec » (période de 10 jours sans pluie) et 3 campagnes « temps de pluie » (après au moins 10 mm de pluie en 24 heures)**. Au vu des premiers résultats, le SMEIL en concertation avec le groupe de travail « Estuaire », a décidé de recentrer son suivi sur le sous-BV de la Laïta, le plus exposé.

La 2^{ème} phase de suivi, qui s'est déroulée de juin 2012 à avril 2013 sur 16 stations (3 analyses « temps sec » et 6 « temps de pluie »), a permis de compléter l'état des connaissances sur les flux bactériens qui contaminent l'estuaire et de déterminer l'origine géographique des pollutions dans les sous-bassins les plus microbiologiquement actifs (le Doudu et le Frouit).

Pour identifier l'origine des bactéries et envisager des investigations plus approfondies sur des secteurs précis, une 3^{ème} phase de suivi a été mise en place début juillet 2013 (**18 points de mesure**). Dans le cadre de ce nouveau réseau de suivi, **3 campagnes « temps sec » et 5 campagnes « temps de pluie » ont été réalisés depuis juillet 2013 ; par ailleurs, des analyses avec marqueurs ont également été réalisés fin 2014, pour affiner l'approche**. Le marché actuel se termine fin 2014 et le bilan global sera présenté au cours du 1^{er} trimestre 2015 au GT « estuaire », pour alimenter les réflexions autour du diagnostic de la Laïta.

Les principaux résultats de ces suivis sont visibles sur le site internet (enjeu Estuaire).

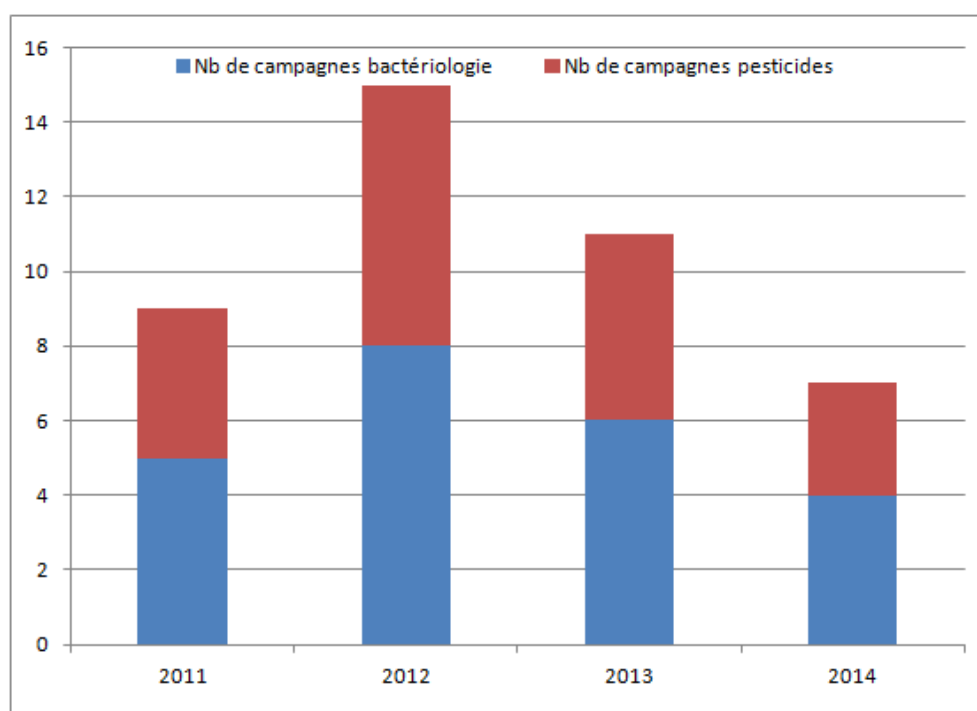


Fig. 7 : Répartition des campagnes de réseaux de suivi entre 2011 et 2014 (Bactériologie et pesticides)

4 Réponse au thème 1 : moyens de mise en œuvre du SAGE

Rappel des questions évaluatives correspondantes

Q1 : Quelle est l'efficacité de la mise en œuvre des prescriptions du SAGE par le SMEIL ?

Q2 : Quelle est l'efficacité de la mise en œuvre des prescriptions du SAGE par les autres acteurs ?

Q3 : Les moyens humains et financiers investis sont-ils adaptés ?

Éléments de contexte – remarques générales

Ces éléments proviennent des réponses au questionnaire sur les 3 premières questions, non directement rattachées aux questions évaluatives.

Le Président du SMEIL a été à l'écoute, ce qui est important et pas anodin dans ce type de démarche au niveau de la portée politique des décisions (ex : inondations).

Le SAGE est un processus très apprécié mais encore jeune et non mature.

Il reste primordial pour tous de ne pas aboutir à des blocages au niveau économique.

❖ **Bien que la majorité des répondants pensent faire la différence entre le SAGE et le SMEIL, au moins 25% en ont une vision très floue.**

Ceci peut découler de plusieurs facteurs :

- sachant que les échelons autres que les communes (EPCI, CG, Région) sont encore difficiles à appréhender, les **instances ou structures supra-territoriales telles que la CLE ou le SMEIL sont encore plus compliquées à saisir pour les élus, et la population.**
- Il peut y avoir une ambiguïté dans le rôle du SMEIL lors de la déclinaison des actions découlant du SAGE : certains financeurs différencient clairement structure porteuse du SAGE et structures portant les actions concrètes à l'échelle des BV. Sur EIL, un éclairage est à opérer, notamment lorsque les actions ne portent pas sur tout le territoire.

❖ **85% des répondants considèrent avoir une bonne connaissance du SAGE, même si certains ayant participé à son élaboration le connaissent de moins en moins au cours du temps.**

Les 2 enjeux qui ressortent indéniablement comme prioritaires pour tout le monde restent ceux qui sont à l'origine de la démarche en 2000 : la gestion quantitative et les inondations.

Les autres enjeux, sur un bassin évalué en bon état, sont de moindre ampleur, avec des interrogations qui demeurent sur la nécessité impérieuse d'améliorer la qualité bactériologique de l'estuaire, où les enjeux économiques restent mineurs.

❖ **Globalement, tous les répondants ont une bonne connaissance des prescriptions du SAGE s'appliquant à leurs projets.**

Toutefois, un important **travail reste à faire pour que ces messages percolent en interne dans les structures, entre les personnes qui sont en contact avec le SAGE et celles qui instruisent les dossiers (AELB, Etat) ou qui mènent les projets (collectivités...).**

Au niveau des collectivités, l'appui des services est primordial, puisque les maîtres d'œuvre (architectes, bureaux d'études...) sont rarement au fait des obligations à respecter en matière de gestion de l'eau.

Plus généralement, il ressort la nécessité de montrer les avancées réalisées, de ne pas laisser l'impression que rien n'est fait. Il est primordial de faire comprendre aux citoyens que la gestion de l'eau est essentielle dans la gestion d'une commune, pour que les investissements soient acceptés comme utiles par tous.

➤ **Efficacité de la mise en œuvre des prescriptions du SAGE par le SMEIL**

❖ **Toutes les personnes interrogées connaissent globalement les actions et études menées par le SMEIL. Or, si les financeurs en ont une vision plutôt bonne (notamment avec les échanges annuels pour définir la programmation), les membres de la CLE estiment avoir moins de visibilité.**

- ❖ **Parmi les actions les plus importantes, sont citées principalement :**
- **l'étude sur le ralentissement dynamique des crues (85% des cas)**
 - **le bilan Besoins – Ressources – Sécurité (65%).**
 - **les inventaires de zones humides (30%).**

Les autres actions sont citées épisodiquement (bactériologie, inventaires des cours d'eau, étude sur les DMB, désherbage alternatif). A noter que les 2 personnes non membres de la CLE (hors services financeurs) sont les seules à ne pas avoir citées les 2 principales études.

Les 2 principales études citées ci-dessus sont jugées longues et complexes, mais primordiales et structurantes dans la réflexion engagée sur les 2 enjeux prioritaires du SAGE : elles sont vraiment considérées comme des premières briques indispensables à tout futur projet.

- **L'étude BBRS** : elle s'avère marquante par ses conclusions et la méthode de travail utilisée : le SAGE a vraiment tenu son rôle, en permettant d'aboutir à un diagnostic partagé, de débattre de scénarios puis de prendre une décision finale, qui a permis d'abandonner le projet de barrage tout en apaisant les acteurs.

- **L'étude RDC** : le sujet a été beaucoup plus médiatique (notamment avec les derniers évènements 2013-2014), et au vu de la sensibilité du territoire et de la population sur cet enjeu, il était impératif de mener cette étude avant de prendre toute décision.

En cela, aller jusqu'au bout de la réflexion pour étudier une solution qui pouvait paraître intéressante et accessible, et sur laquelle tout le monde était dans le flou, reçoit un bon écho.

Les associations regrettent cependant que cette étude n'ait pas été menée avec une vision plus large des problèmes, qui restent tous interdépendants.

Le dossier est loin d'être éteint : les acteurs restent déçus quant à l'efficacité potentielle de cette solution. Mais plutôt qu'une démobilisation, les acteurs y voient plutôt une opportunité de travailler sur un panel d'opérations (PAPI) en développant la solidarité amont / aval, jugée essentielle.

❖ **Toutes les personnes interrogées jugent que les actions menées par le SMEIL sont adaptées aux besoins identifiés (80% de réponses pour « tout à fait adaptées » / 20% pour « plutôt adaptées »).**

Points positifs :

L'objectif suivi pour les 5 années de mise en œuvre a été de rester dans l'esprit du SAGE et de dérouler le plus fidèlement possible et avec pragmatisme les actions inscrites.

Il existait un manque de connaissance général sur le bassin : il était donc nécessaire de prendre du temps pour mener des études pour pallier à ces lacunes.

L'ensemble des actions engagées sont donc jugées nécessaires et elles se sont déroulées selon les cahiers des charges du SAGE (pas d'études alibi sur le territoire). Il est noté une grande diversité des actions et études, menées de manière intensive.

Outre les 2 principales études (RDC et BBRS), de nombreuses actions jugées intéressantes ont été menées permettant d'améliorer la connaissance : inventaires de cours d'eau et de zones humides permettant d'avoir une cartographie claire du réseau hydrographique particulièrement apprécié des élus, réseaux de suivi bactériologie et pesticides....

Parmi les actions originales, reviennent la réalisation de l'expo itinérante sur les inondations ou encore la réflexion engagée avec le CRESEB et les scientifiques sur les DMB...

Points négatifs :

- Pas d'amélioration de la connaissance de l'impact de la Laïta sur les inondations à Quimperlé (étude hydro-sédimentaire, travail expérimental sur les guerns...) car la réflexion n'a pas été menée jusqu'au bout ;
- Le projet de contrat territorial sur la Laïta qui n'a pas abouti alors que la démarche est jugée appropriée et cohérente ;
- La gestion des zones humides, non démarrée sur le bassin : il est jugé essentiel d'avancer sur la rétribution des agriculteurs pour compenser le travail et les pertes éventuelles occasionnées ;
- La recherche de sites pour le stockage de déchets inertes ;
- La mise en place d'une gestion opérationnelle et très concrète en périodes de « crises » (étiages, inondations) où le SMEIL doit prendre toute sa place.

La longueur de la mise en œuvre des opérations s'avère surprenante, notamment pour les études (asservissement aux prestataires, articulation des instances...), ce qui peut provoquer une lassitude des acteurs. Mais **cette « lenteur » est ressentie comme certainement inévitable et pas forcément considérée comme nuisible à la qualité des études rendues.**

Il est important de garder à l'esprit que le processus du SAGE est très long, la politique de l'eau s'inscrivant dans du long terme avec de petites améliorations successives.

❖ **Globalement les membres sont satisfaits du travail et des documents présentés. Un effort de synthèse important est souligné, du moins sur les études les plus importantes et les acteurs soulignent qu'il n'y a pas eu de réunion sans utilité (bon phasage).**

Cependant, il existe une demande forte pour tendre vers des documents encore moins volumineux, qui permettent de cibler les données essentielles et de hiérarchiser les priorités.

La démarche reste lourde à suivre : il faut travailler les documents en amont (études souvent très techniques) pour avoir un avis pertinent, ce qui pose inévitablement un problème quant au temps que chaque interlocuteur peut y consacrer.

C'est pourquoi certains notent qu'ils n'ont pas toujours le recul nécessaire pour appréhender correctement le sujet : l'appui des techniciens (des structures représentées) est donc primordial.

Par ailleurs, il reste difficile d'être pertinent quand on ne participe aux réunions que par intermittence.

Au final, les **études ont permis de pousser la réflexion assez loin et ont été un bon support à la décision. Elles ont permis de faire émerger des réalités et de se positionner collectivement**, même si les réflexions sont toujours en cours.

Enfin, il existe un paramètre important à prendre en compte : pour les acteurs non locaux, le territoire EIL n'est pas prioritaire par rapport à d'autres.

➤ **Efficacité de la mise en œuvre des prescriptions du SAGE par les autres acteurs**

❖ **La moitié des membres interrogés estime ne pas avoir une bonne visibilité de la mise en œuvre des prescriptions du SAGE (par le SMEIL et les autres acteurs).**

Les membres de la CLE évoquent une connaissance très différenciée des sujets selon leurs intérêts, savent qu'ils peuvent trouver les informations dans le tableau de bord si besoin, et estiment qu'il est du ressort du SMEIL de suivre les dossiers, celui-ci devant alerter la CLE si nécessaire.

❖ **Toutes les personnes interrogées jugent comme fiable le suivi des actions mis en place par le SMEIL et lui font confiance. L'Etat s'appuie par exemple sur le SMEIL pour avoir un œil sur le territoire et être en bonne articulation.**

Cependant, même dans le cadre du SAGE, qui demande d'avoir une vision globale et intégrée, les acteurs ciblent inévitablement des points particuliers correspondant à leurs centres d'intérêt.

Le tableau de bord mis en place est qualifié de bon outil, original, permettant d'interpeller les élus. Par contre, il reste volumineux et les informations essentielles se perdent dans la masse de données plus ou moins secondaires.

Enfin, assurer un bon suivi ne donne pas pour autant au SMEIL la capacité de pousser les maîtres d'ouvrage à réaliser les actions.

❖ **Les échanges entre le SMEIL et les différents acteurs sont très appréciés (majoritairement jugés très satisfaisants). Au niveau des points faibles, ressortent les aspects de communication (valorisation des actions, sensibilisation, « porter à connaissance » du SAGE...).**

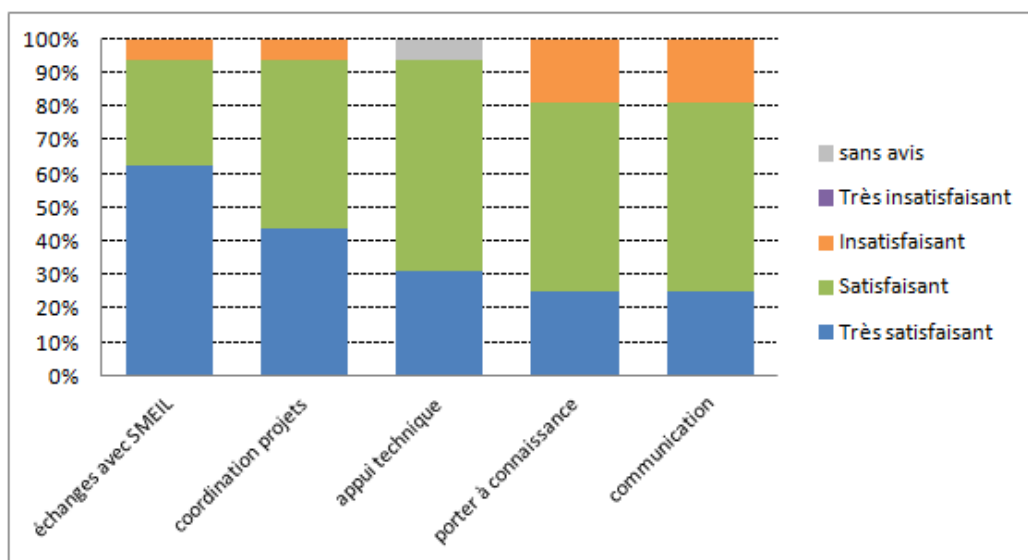


Fig. 8 : Réponses à la question :
Comment jugez-vous l'animation du SMEIL pour aider les acteurs à mettre en œuvre le SAGE ?

➤ **Adaptation des moyens humains et financiers**

❖ **La feuille de route était tracée, le planning a été suivi, avec de nombreuses actions mises en œuvre.**

Reste un sentiment d'inachevé sur certains points, notamment sur le volet sédimentation de l'estuaire et son impact potentiel sur l'écoulement et les inondations. Pour certains, tant que ce travail ne sera pas mené, demeureront toujours des interrogations et il serait préjudiciable d'engager de gros travaux ailleurs sans cerner toutes les causes.

Parmi les freins à certaines ambitions, les limites financières et les enjeux économiques sont très importants à prendre en compte.

❖ **Les moyens du SMEIL semblent appropriés : bien qu'il existe un certain engorgement par moment, les actions avancent à un bon rythme.**

La question relative à la compétence que doit avoir le SMEIL sur le territoire est certainement celle qui divise le plus les membres interrogés.

Parmi ceux qui pensent que la compétence actuelle « limitée » du SMEIL est un frein :

Le SMEIL est une petite structure, qui pèse peu par rapport aux autres collectivités du territoire (EPCI notamment). Par conséquent, il ne peut rester que spectateur de ce qui peut se faire.

Le contexte actuel avec la GEMAPI est le moment d'évoquer ces sujets, avec une compétence du SMEIL qui doit être élargie, pour avoir la volonté politique de réaliser ce qui est écrit et se donner les moyens de ses

ambitions. Il serait dommageable que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations restent aux mains des EPCI sans vision hydrographique du SMEIL.

Enfin, le manque d'actions concrètes du SMEIL, inhérent à sa compétence, n'aide pas à rendre lisible son action (complexité et lourdeur de la démarche, études, pas de travaux...) et reste un frein à sa légitimité.

Parmi ceux qui pensent que la compétence du SMEIL est adéquate :

Le SMEIL est une structure porteuse de SAGE, avec comme missions originelles l'animation, la conduite des études à l'échelle du territoire, la sensibilisation et le secrétariat de la CLE ; c'est un outil de réflexion et d'orientation, mais pas forcément un bon outil pour porter les opérations.

Il n'est pas toujours opportun d'avoir une même structure portant à la fois la planification et les actions opérationnelles. Par ailleurs, un renforcement centralisateur du SMEIL pourrait dériver vers un clivage « sachants / non sachants ». La démarche consensuelle doit primer entre tous les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'eau.

Les acteurs des EPCI et du SMEIL sont quasiment les mêmes et travaillent depuis de nombreuses années en bonne collaboration. La place des élus est primordiale puisque l'argent vient des contribuables : travailler comme actuellement permet d'ouvrir le champ de réflexion à plus de monde (et notamment plus d'élus) avec des déclinaisons plus nombreuses dans les projets.

Par exemple, il serait compliqué de demander aux EPCI de financer des opérations faites sur son territoire, sans qu'elles soient portées par elles (risque de désengagement des élus) : il est fondamental de travailler à l'appropriation par les EPCI, des actions et des études portées dans le cadre du SAGE et de veiller à ce que tout fonctionne de manière fluide (rôle du SMEIL).

Parmi ceux qui n'ont pas d'avis tranché :

L'objectif du SAGE est de désigner des maîtres d'ouvrage pour chaque action (l'important c'est que quelqu'un ait la compétence et qu'elle soit en osmose avec le SMEIL, la CLE et le SAGE). Ce qui peut être un frein, c'est le défaut de maîtrise d'ouvrage locale.

Il faut toujours mettre en perspective les problématiques, les discussions, les orientations (du ressort de la CLE) et les aménagements à réaliser ou (du ressort des MO).

Avec plusieurs interlocuteurs, il faut une bonne courroie de transmission, que doit être le SMEIL.

❖ Le SAGE couvre 2 aspects : les prescriptions d'une part, qu'il est important de connaître ; mais il faut aussi les appliquer au quotidien, sur tous les dossiers, ce qui est moins souvent le cas.

Il n'est pas toujours facile d'être en cohérence entre les activités économiques et l'environnement (ex : interdiction de destruction des ZH quelque soit la surface).

L'ensemble des acteurs qui travaillent dans l'urbanisme ne connaissent pas le SAGE, d'où la **nécessité de faire percoler le SAGE au niveau des services instructeurs, lotisseurs, maîtres d'œuvre, entreprises de BTP...**

Certaines structures ne voient le SAGE que comme des contraintes. Par ailleurs, cette démarche est encore perçue comme une affaire de spécialistes et d'environnementalistes : il existe encore du travail pour faire comprendre que le SAGE est un outil d'aménagement du territoire et un allié pour l'économie du territoire.

5 Réponse au thème 2 : gouvernance du SAGE

Rappel des questions évaluatives correspondantes

Q4 : La CLE parvient-elle à acquérir une légitimité vis-à-vis des différents acteurs intervenant sur le territoire ?

Q5 : La gouvernance mise en place est-elle adaptée ?

Q6 : Les membres de la CLE se sentent-ils suffisamment mis en capacité de s'impliquer dans le SAGE ?

➤ **Légitimité de la CLE vis-à-vis des différents acteurs**

❖ Parmi les 15 membres de la CLE interrogés, 80% estiment qu'elle est équilibrée et 20% estiment qu'elle ne l'est pas.

En effet, la composition est cadrée par la réglementation et donne un équilibre global, tous les acteurs ayant un impact sur les milieux sont représentés.

Ce sont surtout les acteurs économiques qui estiment ne pas être suffisamment représentés, au vu des enjeux économiques du bassin et de la difficulté à représenter la diversité des activités.

Une particularité existe et doit être prise en compte, par rapport aux agriculteurs qui sont les principaux détenteurs de l'espace : il est primordial de s'assurer qu'il y ait un minimum d'écho auprès d'eux. Par ailleurs, toutes les communes n'ont pas les mêmes enjeux, certaines (telles que Quimperlé) les cumulent.

Il ressort des échanges une perception **de biais dans l'équilibre des représentations, pouvant surtout se manifester au niveau des groupes de travail**. En effet, les associations peuvent être plus présentes, a contrario, les élus et les acteurs économiques le sont moins, au vu des contraintes d'agenda notamment. Ceci peut s'avérer préjudiciable, les décisions de la CLE ou de son bureau étant souvent en cohérence avec les orientations, fortes, des GT.

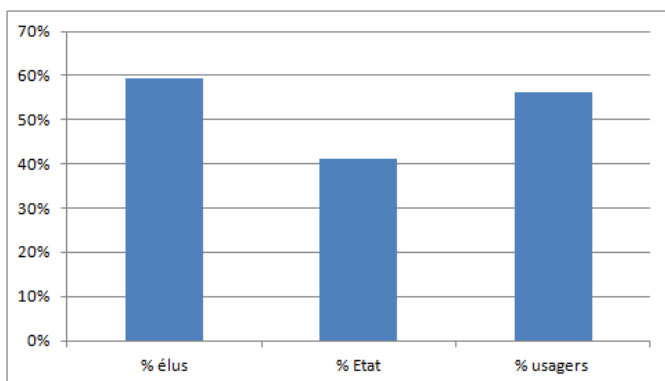


Fig. 9 : Taux de présence par collège (CLE de 2010 à 2014)

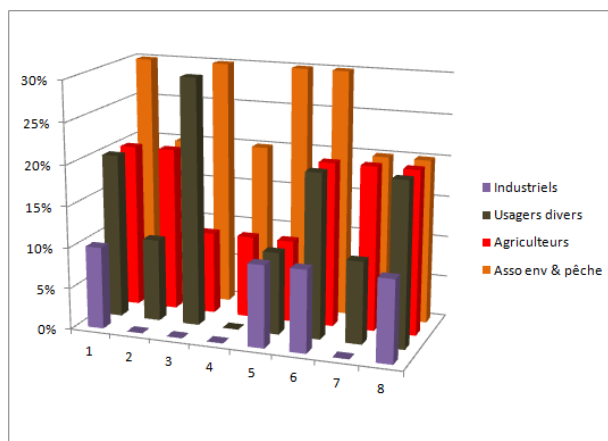


Fig. 10 : Répartition des présents - collège Usagers (CLE de 2010 à 2014)

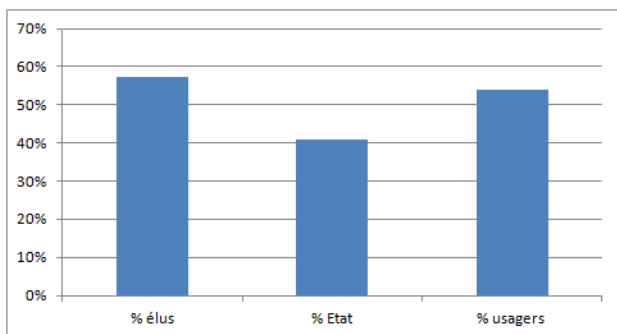


Fig. 11 : Taux de présence par collège (bureau de CLE de 2010 à 2014)

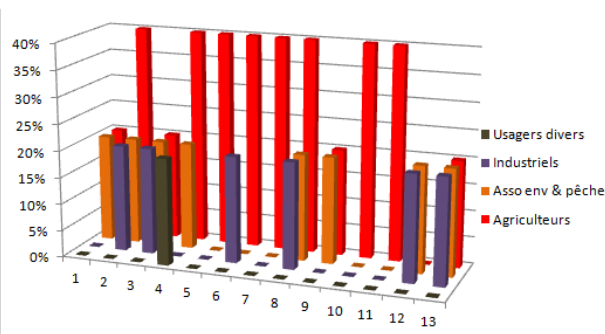


Fig. 12 : Répartition des présents - collège Usagers (bureau de CLE de 2010 à 2014)

Le collège des élus est celui qui a le taux de participation le plus important (59% à la CLE, 57% en bureau de CLE). Celui de l'Etat a le taux de participation le plus faible (41%) mais a toujours été présent.

Au sein du collège des usagers, les industriels (un seul siège) sont les moins assidus, alors que les environnementalistes (pêche & ERB - 3 sièges) et les agriculteurs (2 sièges) sont toujours représentés. Les usagers divers (4 sièges) sont globalement toujours représentés mais les enjeux qu'ils défendent sont très variables (nautisme, riverains inondés, pêche maritime, consommateurs).

En bureau de CLE, les acteurs économiques sont très présents (3 sièges), représentant souvent 60% du collège des usagers (1 seul siège pour les environnementalistes). A signaler la très faible implication de l'association Quimperlé inondations (1 siège - 1 seule présence en bureau).

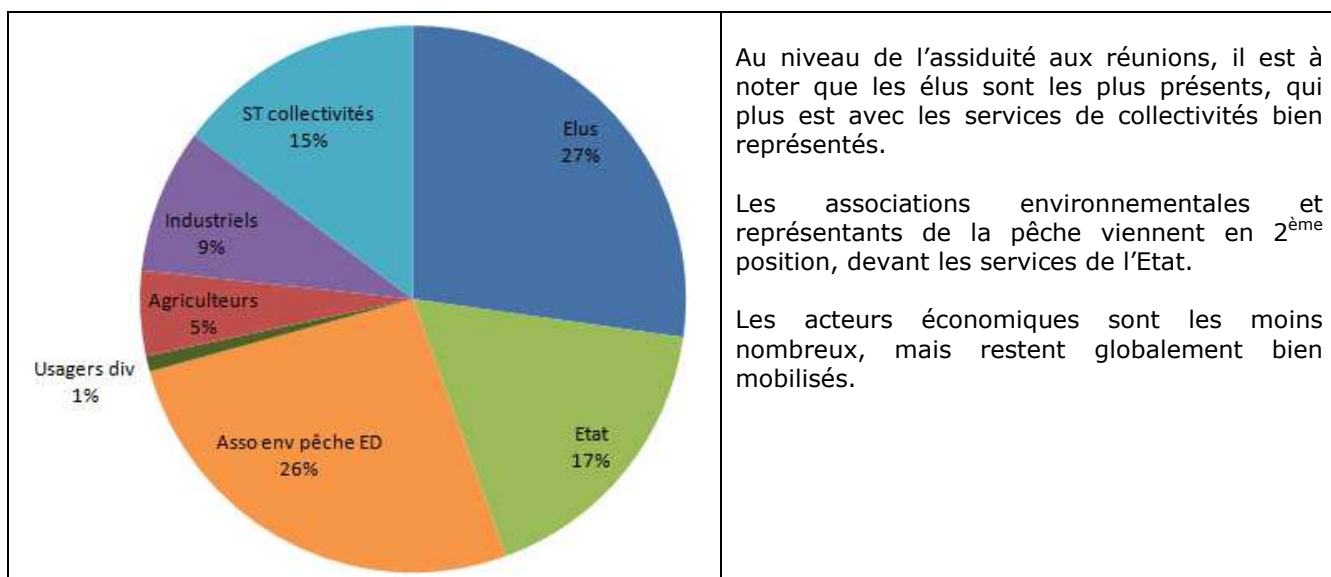


Fig. 13 : Répartition des représentants en nombre (tous GT confondus)

Au niveau de l'assiduité aux réunions, il est à noter que les élus sont les plus présents, qui plus est avec les services de collectivités bien représentés.

Les associations environnementales et représentants de la pêche viennent en 2^{ème} position, devant les services de l'Etat.

Les acteurs économiques sont les moins nombreux, mais restent globalement bien mobilisés.

Par ailleurs, il ressort fortement que pour être pertinent, il faut être impliqué et présent. Ce qui peut paraître déséquilibré, c'est ce que les gens en font : **tout acteur bien impliqué peut effectivement peser fortement dans les décisions, tant que les équilibres économiques du territoire ne soient pas remis en cause.**

→ Il existe effectivement une plus forte mobilisation associative dans les groupes de travail. Cependant, celle-ci compense une moins forte représentation au sein des instances décisionnelles (bureau de CLE particulièrement). Jusqu'à présent, il est à noter que les élus et les acteurs économiques sont bien présents dans toutes les instances et « l'esprit d'ouverture » des GT ne semble pas à remettre en cause.

➤ **Adaptation de la gouvernance**

❖ **Pour les élus impliqués (mais plus globalement pour tous les représentants), le problème majeur reste de faire passer les messages (notamment environnementaux) à l'ensemble des autres élus (communautaires, municipaux...).**

Beaucoup souhaiteraient plus s'investir mais c'est lourd (réel manque de temps).

Au niveau de l'AELB, demeure une interrogation sur son rôle et sa plus value (en réflexion en interne à l'agence) : autant l'AELB doit jouer son rôle de gardien du SDAGE au moment de l'élaboration, autant son apport peut sembler moins pertinent sur la mise en œuvre.

❖ **Les expressions des membres de la CLE sont autant des expressions personnelles que des expressions reflétant le positionnement de la structure qu'ils représentent.**

Pour les usagers, tout le monde n'a pas la même sensibilité même si les structures sont derrière, mais c'est inhérent au système de représentation et pas forcément jugé comme préjudiciable.

Pour les représentants économiques, il reste compliqué de représenter toute une profession (très diverse avec de nombreux métiers). Cela demande de nombreux échanges à avoir en interne au niveau des structures pour qu'il y ait des positions construites et partagées collectivement, tout en s'adaptant aux enjeux du territoire.

De nombreux échanges seront à prévoir avec les agriculteurs de terrain pour l'appropriation des enjeux, quand on rentrera dans des actions plus concrètes et plus impactantes.

Pour les associations, les positions sont vues comme plus souvent personnelles, même si les structures restent présentes en termes d'orientations.

Pour les élus de grandes collectivités (Région, CG, voire EPCI), l'appui des services est primordial pour éclairer les sujets et aider à se positionner. Au final, ce sont surtout les élus locaux qui ont des positions plus personnelles.

Pour beaucoup, ce sont surtout les positions personnelles sans connaissance des dossiers qui peuvent être préjudiciables. Par ailleurs, des considérations politiques plus fortes que l'intérêt général local et du BV seraient néfastes.

Reste que sur le territoire, les associations sont vues comme peu ouvertes au consensus avec des discussions qui restent très fermes, pouvant bloquer les autres acteurs : l'équilibre précaire est à garder et l'influence des élus doit primer (seuls garants pour éviter les dérives).

❖ **L'articulation entre toutes les instances et le rythme de travail donné sont jugés satisfaisants. Bien que tous s'accordent sur le fait qu'il y a trop de réunions par rapport aux disponibilités, ils les jugent obligatoires et pertinentes dans le processus de concertation.**

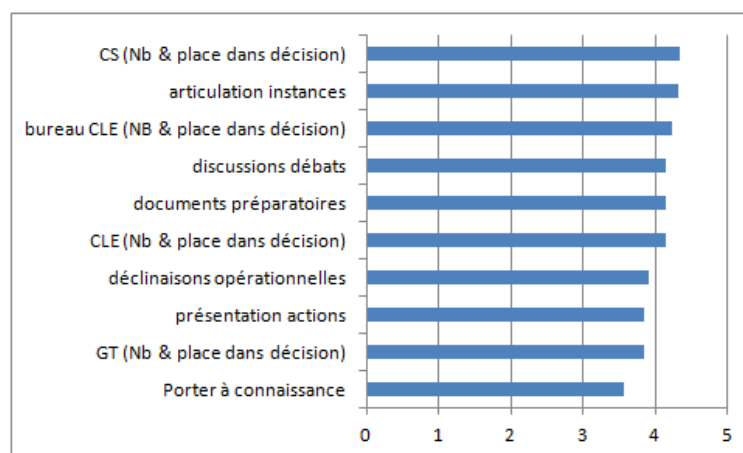


Fig. 14 : Réponses à la question : *Comment jugez-vous l'articulation et le rythme de travail des instances ?* (0 pas du tout satisfaisant ; 5 tout à fait satisfaisant)

Parmi les points moins satisfaisants, sont relevées là aussi les actions de « porter à connaissance », notamment de ce qui se fait sur le bassin.

Par ailleurs, les groupes de travail apparaissent comme moins satisfaisants, ce qui peut être expliqué par plusieurs jugements : un nombre élevé de réunions qui ne permet pas toujours de pouvoir être présent, des instances « plus ouvertes » pouvant entraîner un déséquilibre de représentations, ou encore une place trop forte dans les orientations données à la CLE ou au bureau de CLE.

Le cadencement des réunions très important ne permet malheureusement pas de tout suivre, il faut donc prioriser les sujets et les présences. Par exemple, beaucoup d'élus estiment qu'il n'est pas de leur rôle d'être dans les groupes de travail, mais les contacts doivent être très étroits avec les services pour avoir un bon suivi et un apport pertinent.

❖ **Pour les personnes ayant répondu, beaucoup considèrent qu'aucun des membres n'a plus d'influence que les autres. Toutefois, les services de l'Etat et les techniciens sont considérés comme les plus influents dans la prise de décision, devant les élus. Les usagers (économiques et associations) sont considérés comme les moins influents.**

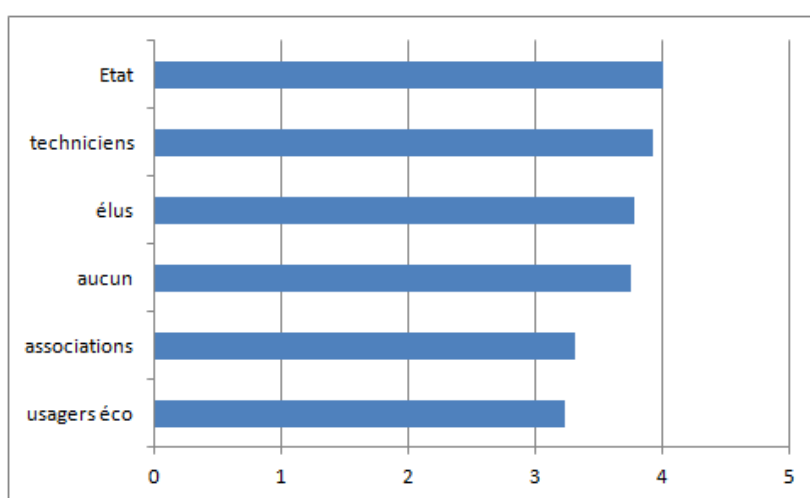


Fig. 15 : Réponses à la question : A votre sens, quels sont les membres qui ont le plus d'influence dans les prises de décision ? (0 pas du tout d'accord ; 5 tout à fait d'accord)

➤ **Implication des membres de la CLE**

❖ **Bon climat d'entente.**

Il est facile de s'exprimer et il y a de bons débats constructifs.

Il existe un respect des techniciens vis-à-vis de la parole des élus et vice versa.

❖ **La décision de la CLE est toujours politique, c'est son rôle (ce que l'on accepte, ce que l'on n'accepte pas...), mais elle s'appuie toujours sur des éléments techniques voire scientifiques, avec beaucoup de pragmatisme sur le territoire : ce qui prime, c'est le bon sens.**

Il est à noter qu'il n'y a jamais eu de décision prise sur des éléments non discutés au préalable ou sans document support.

Par exemple, 2 sujets « chauds » ont été régulièrement cités :

- Non construction d'un barrage : la décision a été prise sur la base d'éléments techniques au final.
- RDC : la décision a été plus politique que technique (poids de la Ville de Quimperlé avec volonté de voir des choses concrètes quel que soient les conclusions), mais des éléments techniques objectifs ont permis de rationaliser la décision politique.

Au final, la CLE reste un bon lieu d'arbitrage, ce qui fait tout l'intérêt de la démarche. Par ailleurs, il n'y a jamais eu de position techniciste ou politicienne.

6 Réponse à la question 3 : Plus value et cohérence externe du SAGE

Rappel des questions évaluatives correspondantes

Q7 : Quels sont les effets propres du SAGE ? Quelle plus-value ?

Q8 : Le SAGE est-il connu par les acteurs du territoire, notamment les opérateurs économiques (tourisme, pêche, agriculture, ...)?

Q9 : Les outils de gestion de l'eau sont-ils cohérents avec le contrat de SAGE ?

Q10 : Les gouvernances du SAGE et du CTMA sont-elles suffisamment coordonnées (lisibilité de la répartition des rôles, recherche de complémentarité entre CTMA et SAGE, etc.) ?

➤ **Plus value du SAGE**

Points forts :

- Mise en place d'un **espace de réflexion collégiale**, seul endroit où l'ensemble des acteurs réfléchissent en commun à la gestion de l'eau, avec un espace d'intervention intéressant pour les usagers, permettant d'ouvrir les horizons de chacun pour apaiser les relations entre opposants ;
- Prise de conscience de **vivre sur un même territoire d'eau en solidarité**, avec le **SMEIL comme interlocuteur incontournable dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques**. S'affranchir des barrières administratives pour construire des projets communs.
- **Prise de conscience des richesses du territoire** (atouts, faiblesses, richesse, valeurs...), qui est globalement bien équilibré hormis les inondations (bon équilibre entre activités économiques, atouts des rivières, du paysage...) : il y a beaucoup plus mal loti que nous ;
- Gestion intégrée des problèmes avec une logique de BV, **structuration et construction de la connaissance avec clarification des priorités et identification des pistes d'actions...** ;
- Prise de conscience des actions et efforts fournis par chacun, avec un SAGE qui doit être au service de la collectivité et non stigmatisant vis-à-vis des activités économiques ;
- Multiplication des échanges au sein des CLE **contribuant à construire progressivement la réglementation sur l'eau** (remontées d'éléments de réflexion de la société civile dans la réglementation plus générale) ;

Nombreuses avancées par rapport aux objectifs du SAGE :

- **Etudes lourdes mais fondamentales au vu de la complexité du milieu ;**
- **Nombreuses actions menées avec décisions votées, donnant un guide à la réflexion ;**
- **Abandon de l'idée de construire un barrage ;**
- **Réflexion sur la lutte contre les inondations toujours en cours ;**
- **Développement de connaissances du territoire (inventaires, études, suivis...)...**

Points faibles :

- Nombreuses études structurantes, mais qui se sont étirées dans le temps, ce qui peut donner une image négative sur la qualité de celles-ci ; par ailleurs, elles doivent maintenant déboucher sur du concret ;
- **Nombreuses choses encore à faire notamment sur l'estuaire ;**
- **Faire connaître les résultats des études ou actions réalisées**, faire comprendre en quoi elles étaient nécessaires pour poser des diagnostics et lever des crispations de manière objective ; faire savoir qu'il existe une volonté environnementale forte sur le territoire et marteler les avancées.
- **Le travail autour du SAGE est considéré comme plutôt technique et pas assez porté politiquement par les élus**, aboutissant à un manque de pédagogie vis-à-vis du public ;
- **Grande liberté qu'ont les acteurs de faire ou pas ;**
- Par rapport aux associations, ce n'est pas un référentiel applicable pour eux, leur exigence est souvent personnelle et souvent inapplicable ;

Ce qu'il est important de prendre en compte :

- **bon état du bassin** : il faut montrer qu'il existe des choses à faire pour ne pas le dégrader et entretenir la prise de conscience, déjà forte sur le territoire ;
- **Ne pas oublier d'où on vient** : la Laïta était un milieu azoïque dans les années 90, les acteurs ne se connaissaient pas avant les années 2000 et il existait de nombreux postulats sans fondement avec un réel manque de connaissance autour de l'eau ;
- il existe un risque de voir la réglementation appliquée partout de manière stricte et uniforme, alors que les évolutions et adaptations des pratiques se sont faites au fil du temps : **la CLE est donc là pour donner aussi de la souplesse / tolérance en fonction du territoire** ;
- On n'est pas encore rentré dans le dur (phase études ou petites actions jusqu'à présent).

➤ **Connaissance du SAGE par les acteurs du territoire**

❖ **Pour la majorité des répondants (90%), le SAGE est un outil participant à l'aménagement du territoire. Par contre, seulement 30% estiment que la CLE est un acteur légitime dans ce champ.**

Pour ceux qui estiment que la CLE est un acteur légitime ou que le SAGE est un bon outil :

- **L'eau est un facteur de développement économique et d'aménagement des territoires.** La CLE est un ancrage local donnant du liant entre les activités économiques et l'eau, celle-ci étant une ressource partagée.
- **Le lien entre SAGE et urbanisme est fondamental** (ex : le lien entre SAGE et SCot doit être aussi important qu'entre SAGE et inondations).
- **La légitimité est liée à la perception que les élus ont du SAGE** : ceux qui ne connaissent pas le SAGE peuvent ne pas comprendre que la CLE ou le SAGE viennent impacter l'aménagement du territoire.

Pour ceux qui estiment que la CLE n'est pas un acteur légitime :

- C'est aux gens du territoire d'être décideurs (EPCI, communes...) ;
- Rester dans son domaine de compétence : le **SAGE reste un bon outil d'accompagnement à la réflexion mais ce n'est pas à lui d'être central** : primordial dans le domaine de l'eau, il impacte et oriente d'autres outils (SCoT) qui eux ont une vision du territoire à plus longue échéance, nécessaire au niveau de l'ADT ;

➤ **Cohérence des outils de gestion avec le contrat de SAGE**

❖ **Globalement, la CLE a une mauvaise vision des actions et travaux menés sur le territoire.**

S'il est jugé **opportun que la CLE ait une vision globale des dossiers, ce n'est pas son rôle de se prononcer sur tout**, sachant que ce n'est pas elle qui finance. Par ailleurs, tous les projets font l'objet de démarches administratives suivies par les services de l'Etat qui sont chargés de vérifier la cohérence avec le SAGE.

Il existe tout de même une **ambiguïté sur les dossiers ICPE, qui peuvent avoir un impact important sur l'eau et pour lesquels la CLE n'est pas sollicitée.**

❖ **Il est important qu'il n'y ait « pas de trous dans la raquette » (des actions et des maîtres d'ouvrage partout où c'est nécessaire). Sur EIL, le problème est plus lié à l'ambition des contrats qu'au manque de lien entre SMEIL et maîtres d'ouvrage.**

Plusieurs lacunes ou problèmes sont identifiés :

- pas d'outil pour assurer la gestion quantitative ;
- **pas de contrat partout, notamment sur la Laïta** ;
- la gestion des zones humides, non démarrée, mais avec un problème prioritairement financier pour ceux qui ont à l'assurer ;
- pas de structure en place par rapport aux inondations et aux travaux qui pourraient être à faire ;
- un lien entre tous les maîtres d'ouvrage encore à perfectionner (Breizh Bocage) ;

- **des moyens, notamment insuffisants au niveau des CTMA ;**
- Inadéquation des circuits de financements par rapport à des aménagements reposant sur des infrastructures naturelles du territoire (ex : pour l'enjeu « inondations », il pourrait y avoir des financements importants pour des travaux lourds mais pas pour des aménagements plus diffus et moins impactant).

Au sujet des CTMA :

- **CTMA porté par la COCOPAQ** : il apparaît pour certains déconnecté du SAGE et la vision d'ensemble devrait être renforcée. Par ailleurs, il n'est pas toujours compris que les actions portent prioritairement sur le chevelu alors qu'il existe de nombreux arbres sur les grands cours d'eau.
- **CTMA Ellé porté par RM Com** : pour plusieurs acteurs il ne va malheureusement pas assez loin par rapport à ce que peut définir le SAGE : la quasi-totalité des financements va à des opérations pilote et localisées (nécessaires), mais qui ne vont pas permettre d'améliorer la qualité du milieu au sens de la DCE. Par ailleurs, il n'y a plus de moyens pour continuer à entretenir la majorité du territoire (laissée à l'abandon).

Une analyse a été réalisée sur le croisement des objectifs et leur cohérence, entre CTMA Ellé29-Isole-Dourdu et SAGE. Cette matrice de cohérence (annexe 11) montre qu'il existe une **bonne synergie entre les programmes et pas d'intérêts contradictoires.**

➤ **Coordination des gouvernances SAGE et CTMA**



❖ **Aujourd'hui, la gouvernance mise en place au niveau des contrats semble suffisante, du moment que la CLE donne un avis sur le projet pluri-annuel et qu'elle soit présente aux COPIL via l'animateur ou un élu (présence du SMEIL impérative).**



La CLE cadre la feuille de route et donne les objectifs, puis délègue aux maîtres d'ouvrages. Il est jugé important de **conserver un pilotage local (mieux identifié) mais avec un bon reporting vers la CLE** (plus « éloignée » et plus lourde à manœuvrer), d'où un lien fort qui doit exister entre les acteurs locaux et la CLE via le SMEIL.



La proximité des EPCI est jugée plus adéquate pour plusieurs acteurs, car il est important de garder une dynamique et une flexibilité selon la diversité des territoires, plutôt que s'inscrire dans un cadre général trop contraint.



7 Conclusions et recommandations

7.1 Synthèse et points clés

Concernant le travail mené depuis 5 ans	
	
Satisfaisant au vu des objectifs	Actions peu concrètes, peu valorisables en communication
Amélioration des connaissances et structuration de la réflexion	Un porter à connaissance du SAGE et une sensibilisation à améliorer
Ambiance de travail constructive	Des actions non abouties (gestion des zones humides, étude hydro-sédimentaire de la Laïta, diagnostic bactériologique...)

Concernant le SAGE	
	
Processus apprécié mais pas mûre	Encore peu connu des acteurs
L'entretien et la restauration des milieux	Pas de visibilité des déclinaisons concrètes
	Manque d'appropriation des enjeux liés à l'eau
	Insuffisante prise en compte des enjeux et des contraintes économiques

Concernant la gouvernance du SAGE	
	
Déclinaison des prescriptions reposant sur des éléments techniques et pragmatisme	Des déséquilibres de représentations plus ou moins forts entre les différentes instances
La CLE comme espace d'échanges et de synergie	Cohérence des politiques publiques à améliorer

Concernant le SMEIL	
	
Une structure jeune de plus en plus reconnue sur le territoire	Peu de prise sur les Maîtres d'ouvrage et actions à engager
Une structure garante des enjeux du SAGE pour le compte de la CLE avec un suivi des dossiers intéressant	Des moyens limités et encore un manque de reconnaissance
	Un travail de communication et de sensibilisation à améliorer, mais qui n'est pas le cœur de métier
	Un positionnement et des compétences à revoir pour optimiser l'articulation des actions et des Maîtres d'ouvrage sur le BV

7.2 Recommandations stratégiques

1. Le SMEIL est une structure encore jeune, qui a été créée spécifiquement pour porter la coordination du SAGE à l'échelle du territoire. **Le SMEIL dans ses statuts, ne porte donc que les actions (études et sensibilisation principalement) « pour lesquelles il a été désigné Maître d'ouvrage dans le PAGD, voire d'autres études, actions ou travaux décidés par le Comité syndical, en complément et en cohérence avec les actions menées par les Maîtres d'ouvrage locaux ».**

Les principaux Maîtres d'ouvrage locaux (COCOPAQ et RMCom) étaient déjà particulièrement actifs sur diverses opérations (CTMA, bocage, Natura 2000) avant la mise en œuvre du SAGE, mais d'autres thématiques restent orphelines (gestion des zones humides par exemple).

→ Un enjeu majeur est **d'optimiser le fonctionnement « Planification – opérations » et de rendre cette cohérence plus visible à tous les niveaux**. En cela, il est primordial de **travailler à l'échelle hydrographique, et le renforcement des compétences du SMEIL doit être étudié** : le chantier de mise en place de la compétence GEMAPI sur le territoire est fondamental pour engager ces réflexions et trancher ces évolutions pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

2. Un enjeu fort a émergé au cours des dernières années, lié également à la crise économique dont la responsabilité va bien au delà du SAGE, à savoir **l'économie liée à l'eau**.

Sur le territoire EIL, il existe un poids économique important dépendant fortement de l'eau (papeteries, industries agro-alimentaires, agriculture, filières amont-aval, tourisme...). Par ailleurs, le territoire est entièrement classé en bon état au sens de la DCE et représente plus de 20% de la production de juvéniles de saumons de Bretagne, ce qui en fait un territoire à haute valeur environnementale.

→ **Il s'agira donc pour les années à venir, de bâtir le chantier de révision du SAGE avec une analyse poussée des enjeux « eau et économie » spécifique au territoire**, pour cerner au mieux les impacts des prescriptions et règles édictées.

3. Les derniers événements de l'hiver 2013-2014 sont venus rappeler que l'enjeu inondations, classé en 2^{ème} priorité, reste un enjeu majeur et très présent. Il n'existe pas de solution miracle, c'est pourquoi la CLE souhaite développer un panel d'actions (amont et aval), avec la mise en place d'un PAPI à l'échelle du territoire.

→ **L'enjeu sera donc de trouver l'articulation adéquate entre SAGE et PAPI pour mettre en œuvre l'ensemble des opérations sur ce thème**.

4. Le SDAGE et son programme de mesures, tout comme le PGRI vont s'appliquer de 2016 à 2021. Le SAGE EIL et le PAPI devront donc être réactualisés et bâtis en cohérence avec ces textes cadre, tout en **apportant une réelle plus-value au niveau local à l'aspect réglementaire** déjà existant.

→ Pour cela, il s'agira de **mieux connaître les Programmes d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT)** au niveau départemental, liens à tisser avec les MISE.

Par ailleurs, des **informations régulières sur l'activité de la police de l'eau et des milieux aquatiques (bilan des infractions, pratiques problématiques...)** restent **incontournables** pour une bonne sensibilisation et information des acteurs de la CLE, tout comme pour une meilleure visibilité et pédagogie sur le rôle et les missions des services en charge de ces compétences sur le territoire.

Ces principaux aspects devront guider la réflexion de la CLE, du SMEIL et des Maîtres d'ouvrage, pour proposer des actions s'inscrivant par ailleurs dans un nouveau cadre opérationnel et financier, à savoir le Plan Breton pour l'Eau et le Projet de « Territoire Eau ».

7.3 Recommandations opérationnelles

Plusieurs premières préconisations ont été présentées au dernier COPIL du 28 novembre 2014.

1. Un SAGE faisant référence sur son territoire

Le territoire est en BON ETAT au sens de la DC, avec des spécificités et des enjeux : 5 axes d'actions peuvent être proposés :

➤ **1.1. Etre innovant**

- ➔ Monter des projets précurseurs, expérimentaux...
- ➔ Ouvrir le champ d'intervention sur des thématiques nouvelles (gestion de crise à l'échelle du bassin versant, bassins d'orage...)
- ➔ Développer de nouveaux moyens de gouvernance (inter-SAGE...)...

➤ **1.2. Mieux prendre en compte l'aspect économique, spécifique au territoire EIL**

Mener une analyse socio-économique approfondie, préalable à la révision du SAGE

- ➔ Flux économiques et financiers (aides, redevances...)
- ➔ Coût des risques (étiages, inondations...)
- ➔ Services rendus par les écosystèmes
- ➔ Impact du SAGE sur les activités économiques
- ➔ Analyse des activités industrielles (cycle de l'eau, production, chiffres d'affaire, emplois directs et indirects...)

➤ **1.3. Renforcer la capacité de suivi – évaluation du SAGE**

- Au niveau des actions menées par l'ensemble des Maîtres d'ouvrage
- Au niveau de l'évolution du territoire, des ressources en eau & milieux aquatiques
 - ➔ Améliorer les échanges avec les Maîtres d'ouvrage (communes, syndicats d'eau...)
 - ➔ Optimiser la collecte des données et l'actualisation du Tableau de Bord
 - ➔ Définir les indicateurs pertinents
 - ➔ Présenter ces éléments annuellement à la CLE pour discussions...

➤ **1.4. Contribuer à améliorer la cohérence des politiques publiques avec le SAGE**

- Aménagement du territoire et Urbanisme (SCoT, PLU, Cartes communales)
- Agro-environnement (Breizh Bocage, Ecophyto, programme de mesures sur intrants...)
- Littoral et Nature (GIZC, Natura 2000...), articuler les réflexions avec les Pays...
- Eau potable / assainissement (schémas directeurs locaux et départementaux)...

➤ **1.5. Assurer une cohérence et plus value entre SAGE et réglementation**

- ➔ Porter à connaissance annuel en CLE des Programmes d'Actions Opérationnels Territorialisés du ressort de l'Etat (bilan N et programmation N+1)
- ➔ Porter à connaissance annuel des infractions au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques (bilan N et programmation N+1) à l'échelle du territoire...

2. Une légitimité politique et juridique de la CLE

➤ **2.1. Mobiliser les acteurs – Améliorer la sensibilisation**

Les cibles prioritaires sont tous les élus, Maîtres d'ouvrage, industriels, agriculteurs.

- ➔ Rédiger un « SAGE pour les nuls » ciblé par acteur
- ➔ Montrer les liens entre actions concrètes (Maîtres d'ouvrage) et prescriptions du SAGE
- ➔ Traduire (en enjeux stratégiques...) les conclusions des études techniques
- ➔ Valoriser les projets réalisés – visites de terrain
- ➔ Former les élus
- ➔ Newsletter simple interne
- ➔ Faire percoler le SAGE à tous les niveaux des collectivités (intervention en commissions municipales, communautaires...)...

➤ **2.2. Améliorer la gouvernance**

- ➔ Renforcer la représentation des élus communautaires ?

- Améliorer la représentation des acteurs économiques ?
- Ouvrir la composition des groupes de travail ?
- **2.3. Affirmer le rôle de la CLE sur les dossiers importants**
- Donner à la CLE un rôle de concertation sur les dossiers pour éviter les conflits
- Faire de la CLE un espace de médiation
- Bâtir une méthodologie pour échanger sur les dossiers majeurs (IOTA, ICPE...)...

3. Une mise en œuvre des préconisations - cohérence des programmes d'actions

➤ **3.1. Améliorer la place et la visibilité du SMEIL par rapport aux autres acteurs**

- Devenir acteur dans la prévention et la gestion de crise (étiage, inondation)
- Identifier le SMEIL comme interlocuteur dans l'élaboration des projets sur le BV
 - Identifier les besoins et la plus-value à apporter
 - Formaliser les procédures, réseaux de contacts, échanges d'informations...
 - Avoir une veille active des projets le plus en amont possible (sensibiliser les Maîtres d'ouvrage, services instructeurs de l'Etat, Maîtres d'œuvre...)
 - Mettre en œuvre des projets partagés avec les Maîtres d'ouvrage du territoire...

➤ **3.2. Améliorer la communication**

- Identifier les cibles prioritaires à toucher : collègues et lycées (voire scolaires) à explorer ?
- Diversifier les outils de communication
- Mutualiser des outils avec les autres Maîtres d'ouvrage ?
 - Lien entre SAGE (planification) et travaux
 - Panneaux de présentation des actions dans des endroits stratégiques...

➤ **3.3. Faire aboutir les actions engagées mais non finalisées**

- Gestion des zones humides : définir la maîtrise d'ouvrage, les secteurs d'intervention, les types d'opérations, les moyens...
- Diagnostic bactériologique et actions sur le sous-BV de l'estuaire de la Laïta
- Prévention des inondations – PAPI
- Amélioration de la connaissance de la Laïta : hydrologie de la zone amont, verrous éventuels, remblais (de Quimperlé jusqu'à Port La Véchène)...
- Amélioration de la connaissance des zones d'expansion des crues sur l'ensemble du BV

➤ **3.4. Mettre en place l'articulation adéquate SMEIL – Maîtres d'ouvrage**

- Réfléchir en commun à l'évolution des compétences (avec SAGE voisins)
- Améliorer les échanges d'infos entre Comités de pilotage des travaux et CLE
- Présentations bilans + perspectives par les Maîtres d'ouvrage en CLE
- Liens avec Tableau de bord...

➤ **3.5. Couvrir tout le territoire par des outils et Maîtres d'ouvrage adéquats**

- Elargir les périmètres d'intervention
- Compléter les diagnostics
- Prioriser les secteurs d'intervention et hiérarchiser les actions...

Parmi les premières orientations mises en évidence, les membres du comité de pilotage ont été amenés à les prioriser pour avis, selon une méthode proposée par Planète publique. Cet exercice donne quelques pistes à titre indicatif.

Les résultats sont les suivants : 17 réponses ont été retournées.

Les 4 propositions ayant reçu le plus de suffrages sont dans l'ordre, les suivantes :

- **1.4. Contribuer à améliorer cohérence des politiques publiques avec le SAGE**
- **1.2. Mieux prendre en compte l'aspect économique**
- **3.3. Faire aboutir les actions engagées mais non finalisées**
- **3.4. Mettre en place l'articulation adéquate SMEIL – MO.**

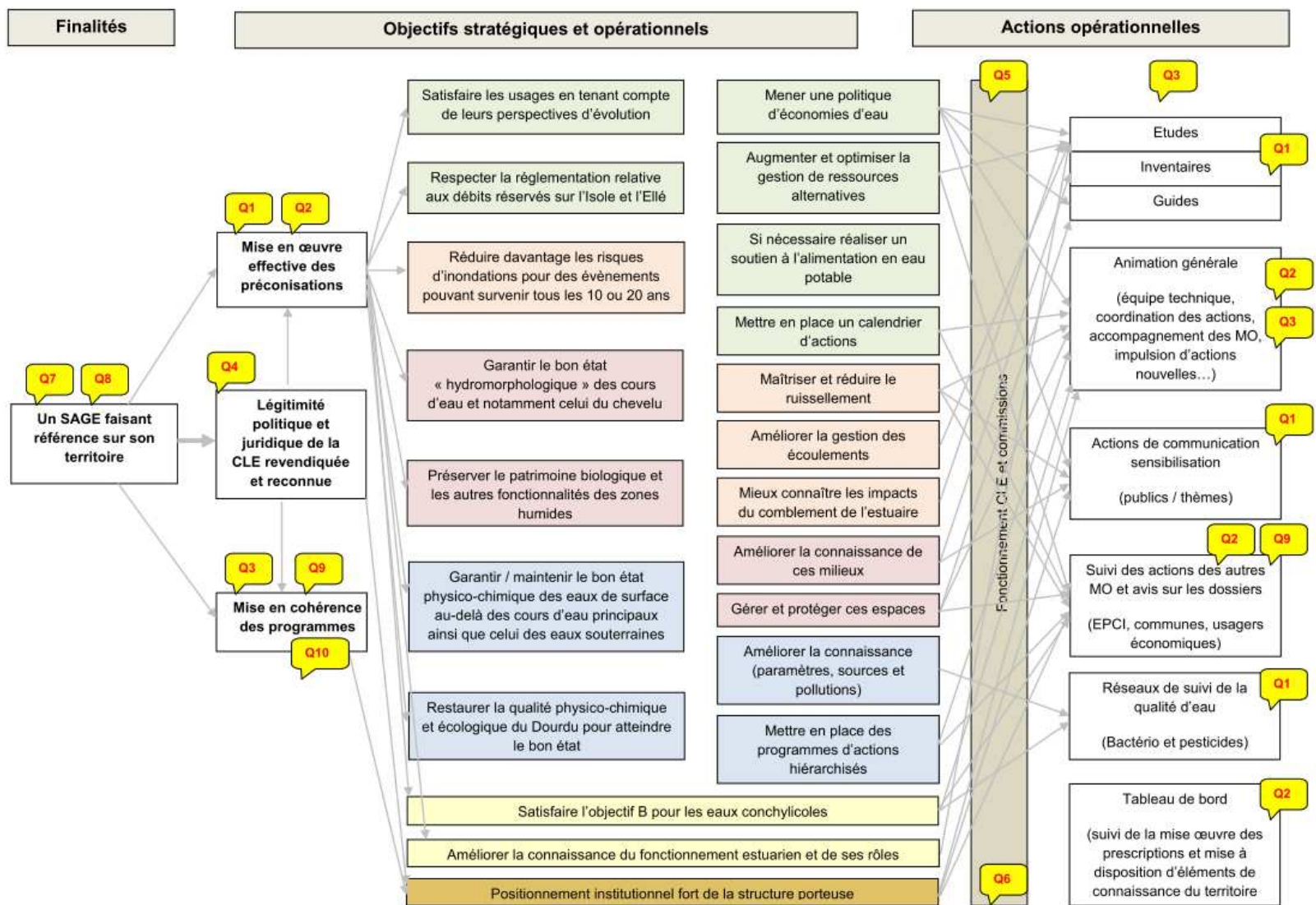
Bien que l'aspect économique ressorte comme un axe fort à mieux prendre en compte, il reste primordial de ne pas négliger l'aspect biodiversité et le maintien de la fonctionnalité des milieux, garants de la qualité de l'eau.

A noter que l'articulation entre la révision du SAGE (travail qui pourrait être mené de 2016 à 2018) et l'élaboration du projet de territoire eau (2015-2016) peut poser un problème de démobilisation des acteurs locaux, qui pourraient voir un cycle de plusieurs années de discussions au détriment de l'action.

Annexes

- **Annexe 1 – Arbre des objectifs et questions d'évaluation**
- **Annexe 2 – Questions et outils de collecte**
- **Annexe 3 – Trame d'entretien**
- **Annexe 4 – Liste des personnes interrogées**
- **Annexe 5 – Comptes-rendus des groupes de travail**
- **Annexe 6 – Dépenses prévisionnelles et réalisées**
- **Annexe 7 – Composition de la CLE (avant AP du 01/12/14)**
- **Annexe 8 – Récapitulatif des avis sur dossiers**
- **Annexe 9 – Participation des acteurs par instances**
- **Annexe 10 – Tableau d'avancement des actions du SAGE**
- **Annexe 11 – Matrice de cohérence entre SAGE et CTMA**

Annexe 1 – Arbre des objectifs et questions d'évaluation



Annexe 2 – Questions et outils de collecte

Questions évaluatives	Critères d'évaluation Sous questions	Outils à mobiliser
Thème 1 : Moyens de mise en œuvre du SAGE		
Q1 : Quelle est l'efficacité de la mise en œuvre des prescriptions du SAGE par le SMEIL ?	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des actions et études menées ; sont-elles adaptées ? A qui ont-elles été utiles ? pourquoi ? quelles suites sont données aux études réalisées (présentation, mise en débat, décisions...) - appropriation des actions menées par la CLE et par autres acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - bilan technico-financier - entretiens avec acteurs CLE + point de vue des communes et interco
Q2 : Quelle est l'efficacité de la mise en œuvre des prescriptions du SAGE par les autres acteurs ?	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi des actions est-il fiable ? - L'animation du SMEIL est-elle adaptée ? (coordination des projets, appui technique, porté à connaissance...) - quelle connaissance et appropriation des prescriptions par les acteurs ? - Les échanges SMEIL / MO sont-ils satisfaisants ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord - Réponses aux questionnaires annuels transmis par SMEIL - entretiens avec acteurs CLE et principaux MO - entretiens avec communes, intercommunalités - groupe d'entretiens avec acteurs socioéconomiques (1/2 journée)
Q3 : Les moyens humains et financiers investis sont-ils adaptés ?	<ul style="list-style-type: none"> - la compétence « limitée » du SMEIL aux seules actions de communication & études est-elle un frein à la mise en œuvre du SAGE ? - les actions conduites sont-elles cohérentes avec les prescriptions du SAGE ou du contrat de SAGE ? - les actions prévues sont-elles réalisées ? - Tous les enjeux ont-ils été traités ? 	<ul style="list-style-type: none"> - bilan - tableau de bord - entretiens avec acteurs CLE et principaux MO

Questions évaluatives	Critères d'évaluation Sous questions	Outils à mobiliser
Thème 2 : Gouvernance du SAGE		
Q4 : La CLE parvient-elle à acquérir une légitimité vis-à-vis des différents acteurs intervenant sur le territoire ?	<ul style="list-style-type: none"> - la composition de la CLE est-elle adaptée ? - la CLE est-elle reconnue comme instance décisionnelle (ou experte) dans le domaine de l'eau ? - Doit-elle donner des avis sur les projets touchant à la gestion de l'eau et l'ADT ? - quelle prise en compte des décisions ou avis donnés ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des avis donnés - entretiens avec acteurs CLE et principaux MO - entretiens avec communes, intercommunalités - groupe d'entretiens avec acteurs socioéconomiques (1/2 journée)
Q5 : La gouvernance mise en place est-elle adaptée ?	<ul style="list-style-type: none"> -présence / assiduité en CLE -mandat donné aux présents (cohérence avec position structure) -fonctionnement des instances (GT/bureau CLE / CLE) - articulation et rythme de travail entre GT / bureau CLE / CLE 	<ul style="list-style-type: none"> -analyse des CR de réunions -entretiens avec acteurs CLE - entretiens avec les principaux MO
Q6 : Les membres de la CLE se sentent-ils suffisamment mis en capacité de s'impliquer dans le SAGE ?	<ul style="list-style-type: none"> - capacité des techniciens à communiquer avec les élus (outils d'information, valorisation des résultats des actions, etc.) - Les décisions de la CLE sont-elles prises sur des bases scientifiques ou selon d'autres modalités ? quels échanges avec scientifiques ? 	<ul style="list-style-type: none"> - entretiens avec acteurs CLE
Thème 3 : Plus-value et cohérence externe du SAGE		
Q7 : Quels sont les effets propres du SAGE ? Quelle plus-value ?	<ul style="list-style-type: none"> -quelles sont les avancées (points forts et points faibles par enjeu / globalement) -sur quels volets ? -les objectifs du SAGE sont-ils pertinents par rapport aux enjeux ? 	<ul style="list-style-type: none"> -bilan -tableau de bord -entretiens avec acteurs CLE et principaux MO
Q8 : Le SAGE est-il connu par les acteurs du territoire, notamment les opérateurs économiques (tourisme, pêche, agriculture, ...)?	<ul style="list-style-type: none"> -par les acteurs du territoire -par la population -les outils de communication développés sont-ils connus et adaptés ? 	<ul style="list-style-type: none"> - entretiens avec communes, intercommunalités - groupe d'entretiens avec acteurs socioéconomiques (1/2 journée)
Q9 : Les outils de gestion de l'eau sont-ils cohérents avec le contrat de SAGE ?	<ul style="list-style-type: none"> - la CLE a-t-elle une bonne visibilité des contrats, actions et travaux menés (sur tout le territoire) ? - les contrats opérationnels mis en place permettent-ils de décliner efficacement les enjeux du SAGE (périmètres ? articulation des compétences ?...) (lien avec Q1) - quel est le degré d'appropriation du SAGE par les acteurs (lien avec Q8) 	<ul style="list-style-type: none"> -entretiens avec acteurs CLE et principaux MO - entretiens avec communes, intercommunalités - groupe d'entretiens avec acteurs socioéconomiques (1/2 journée) - matrice de cohérence
Q10 : Les gouvernances du SAGE et du CTMA sont-elles suffisamment coordonnées (lisibilité de la répartition des rôles, recherche de complémentarité entre CTMA et SAGE, etc.) ? Question commune avec l'évaluation du CTMA	Etat des lieux des actions communes entre CTMA et SAGE (réunions, communications...)	Bilan technico-financier
	Etat des lieux des points d'échange entre les 2 démarches lors des réunions (membres communs, représentativité des acteurs, discussions sur SAGE, CTMA, ...).	Analyse des comptes-rendus de COPIL
	Perception des membres de la CLE	Entretiens membres de la CLE

Annexe 3 – Trame d’entretien

GUIDE D’ENTRETIEN - Membres de la CLE

NB : les principaux MO sont membres de la CLE (syndicats d’eau et EPCI)

1. Quelle différence faites-vous entre le SAGE EIL et le SMEIL ?
2. Considérez-vous que vous avez une bonne connaissance du SAGE ? Pouvez-vous m’en citer les enjeux prioritaires ? En connaissez-vous le périmètre exact ?
 Oui, tout à fait Oui, plutôt Non, pas vraiment Non, pas du tout
3. Avez-vous une bonne connaissance des prescriptions du SAGE qui s’appliquent à vos projets et que vous devez respecter ?
 Oui, tout à fait Oui, plutôt Non, pas vraiment Non, pas du tout

Thème 1 : Moyens de mise en œuvre du SAGE

A/. Quelle est l’efficacité de la mise en œuvre des prescriptions du SAGE (SMEIL et autres acteurs) ?
B/. Les moyens humains et financiers vous semblent-ils adaptés ?

4. Plusieurs actions et études ont été menées par le SMEIL.
Les connaissez-vous :
 Oui, tout à fait Oui, plutôt Non, pas vraiment Non, pas du tout
5. Pouvez-vous en citer 2 qui vous semblent importantes ? Pourquoi (argumenter) ?
6. Jugez-vous que les actions ou études menées (par le SMEIL) soient adaptées aux besoins identifiés ?
 Oui, tout à fait Oui, plutôt Non, pas vraiment Non, pas du tout
7. Selon vous, les études menées :
- vous ont-elles été correctement présentées (suivi de l’étude, appropriation, mise en débat...) ?
- ont-elles permis une aide à la décision de la CLE ? (*Préciser de quelle décision on parle*)
8. Que proposeriez-vous pour améliorer l’appropriation des études menées ?
9. Avez-vous une bonne visibilité de la mise en œuvre des prescriptions du SAGE (par le SMEIL et par les autres acteurs) ?
 Oui, tout à fait Oui, plutôt Non, pas vraiment Non, pas du tout
10. Jugez-vous que le suivi des actions mis en place par le SMEIL est fiable ? (tableau de bord)
11. Selon vous, globalement tous les enjeux ont-ils été traités de manière satisfaisante ?
12. Selon vous, la compétence « limitée » du SMEIL aux seules actions de communication et études est-elle un frein à la mise en œuvre du SAGE ?
(*Expliquer à l’oral que certains syndicats ont des compétences plus larges*)

Thème 2 : gouvernance du SAGE

C/. La gouvernance mise en place vous semble-t-elle adaptée ?

D/. Les membres de la CLE se sentent-ils suffisamment en capacité de s'impliquer dans le SAGE ?

14. La composition de la CLE vous semble-t-elle équilibrée ?

Préciser ce que l'on entend par « équilibrée »

15. Vous sentez-vous investi au sein de la CLE ? Assurant une représentation suffisante des acteurs que vous représentez ?

16. Pensez-vous que les expressions des membres de la CLE sont plutôt des expressions personnelles ou des expressions reflétant le positionnement de la structure qu'ils représentent ?

17. Pour vous, les échanges entre techniciens et élus sont-ils satisfaisants et permettent-ils une bonne appropriation des sujets pour prendre des décisions ? (vulgarisation et synthèse des documents, applications concrètes, communication...).

Si non, quelle sont les propositions d'amélioration que vous proposez ?

18. Estimez-vous que les décisions prises au sein de la CLE relèvent le plus souvent d'une décision technique / scientifique ou d'une décision politique (A argumenter) ?

Thème 3 : Plus-value et cohérence externe du SAGE

E/. Quels sont les effets propres du SAGE ? Quelle plus value ?

21. Pour vous, quelles sont les avancées majeures depuis la mise en œuvre du SAGE ?

Points forts ? Points faibles ?

22. Les actions conduites (par l'ensemble des acteurs) sont-elles cohérentes avec les prescriptions du SAGE ou du contrat de SAGE ?

F/. Le SAGE est-il cohérent avec les autres outils de gestion de l'eau ? Avec les autres politiques publiques ?

23. Selon vous, la CLE a-t-elle une bonne visibilité des contrats, actions et travaux menés (sur tout le territoire) ?

24. Jugez-vous que les contrats opérationnels mis en place permettent de répondre efficacement aux enjeux du SAGE (périmètres ? articulation des compétences ?...) (lien avec Q1) ?

25. Que pensez-vous du fonctionnement actuel pour réaliser ces différents travaux (CTMA, BB...) ? Atouts et limites quant au pilotage (COFIL « indépendants » ou sous pilotage CLE ; représentation des collègues...) ?

26. De votre point de vue, le SAGE se positionne-t-il comme un acteur de l'aménagement du territoire ? Selon vous est-il perçu comme un acteur légitime dans ce champ ?

NB : + questions 13, 19 et 20

**GUIDE D'ENTRETIEN – Principaux MO non membres de la CLE
(Communes, DGS des EPCI, financeurs) + Question complémentaire n°13**

1. Quelle différence faites-vous entre le SAGE EIL et le SMEIL ?
2. Considérez-vous que vous avez une bonne connaissance du SAGE ? Pouvez-vous m'en citer les enjeux prioritaires ? En connaissez-vous le périmètre exact ?
 Oui, tout à fait Oui, plutôt Non, pas vraiment Non, pas du tout
3. Avez-vous une bonne connaissance des prescriptions du SAGE qui s'appliquent à vos projets et que vous devez respecter ?
 Oui, tout à fait Oui, plutôt Non, pas vraiment Non, pas du tout

Thème 1 : Moyens de mise en œuvre du SAGE

- A/. Quelle est l'efficacité de la mise en œuvre des prescriptions du SAGE (SMEIL et autres acteurs) ?
B/. Les moyens humains et financiers vous semblent-ils adaptés ?

4. Plusieurs actions et études ont été menées par le SMEIL.
Les connaissez-vous :
 Oui, tout à fait Oui, plutôt Non, pas vraiment Non, pas du tout
5. Pouvez-vous en citer 2 qui vous semblent importantes ? Pourquoi (argumenter) ?
6. Jugez-vous que les actions ou études menées (par le SMEIL) soient adaptées aux besoins identifiés ?
 Oui, tout à fait Oui, plutôt Non, pas vraiment Non, pas du tout
9. Avez-vous une bonne visibilité de la mise en œuvre des prescriptions du SAGE (par le SMEIL et par les autres acteurs ?)
 Oui, tout à fait Oui, plutôt Non, pas vraiment Non, pas du tout
10. Jugez-vous que le suivi des actions mis en place par le SMEIL est fiable ? (tableau de bord)
11. Selon vous, globalement tous les enjeux ont-ils été traités de manière satisfaisante ?
12. Selon vous, la compétence « limitée » du SMEIL aux seules actions de communication et études est-elle un frein à la mise en œuvre du SAGE ? (*Expliquer que certains syndicats ont des compétences plus larges*)

Thème 3 : Plus-value et cohérence externe du SAGE

- E/. Quels sont les effets propres du SAGE ? Quelle plus value ?
F/. Le SAGE est-il cohérent avec les autres outils de gestion de l'eau ? Avec les autres politiques publiques ?
21. Pour vous, quelles sont les avancées majeures depuis la mise en œuvre du SAGE ?
Points forts ? Points faibles ?
22. Les actions conduites (par l'ensemble des acteurs) sont-elles cohérentes avec les prescriptions du SAGE ou du contrat de SAGE ?

23. Selon vous, la CLE a-t-elle une bonne visibilité des contrats, actions et travaux menés (sur tout le territoire) ?
24. Jugez-vous que les contrats opérationnels mis en place permettent de répondre efficacement aux enjeux du SAGE (périmètres ? articulation des compétences ?...) (lien avec Q1) ?
25. Que pensez-vous du fonctionnement actuel pour réaliser ces différents travaux (CTMA, BB...) ? Atouts et limites quant au pilotage (COPIL « indépendants » ou sous pilotage CLE ; représentation des collègues...) ?
26. De votre point de vue, le SAGE se positionne-t-il comme un acteur de l'aménagement du territoire ? Selon vous est-il perçu comme un acteur légitime dans ce champ ?

QUESTIONS COMPLEMENTAIRES*(Questions 13, 19, 20 pour tous les membres de CLE // Question 13 pour non membres)***Thème 1 : Moyens de mise en œuvre du SAGE**

13. Comment jugez-vous l'animation du SMEIL pour aider les acteurs à mettre en œuvre le SAGE ?

Démarche SMEIL	Très satisfaisant	satisfaisant	Insatisfaisant	Très insatisfaisant	Propositions d'améliorations
Echanges entre SMEIL et vous					
Coordination des projets					
Appui technique					
Porté à connaissance					
Valorisation - communication					

Thème 2 : gouvernance du SAGE

19. Comment jugez-vous l'articulation et le rythme de travail des instances ?

Instances = CLE ; bureau de CLE ; groupes de travail ; comité syndical.

Pour chaque proposition, notez votre degré de satisfaction sur une échelle de 0 à 5 (0 pas du tout satisfaisant ; 5 tout à fait satisfaisant)	0	1	2	3	4	5
Articulation entre instances						
Nb de réunions CLE et place dans les décisions						
Nb de réunions bureau de CLE et place dans les décisions						
Nb de réunions gpes de travail et place dans les décisions						
Nb de réunions Comité syndical et place dans les décisions						
Documents transmis pour préparer les réunions						
Porter à connaissance de ce qui se fait sur le bassin						
Déclinaisons opérationnelles concrètes suite aux décisions						
Place donnée aux présentations des actions						
Place donnée aux discussions - débats						

20. A votre sens, quels sont les membres qui ont le plus d'influence dans les prises de décision ?

Pour chaque proposition, notez votre accord (0 pas du tout d'accord ; 5 tout à fait d'accord)	0	1	2	3	4	5
Les élus						
Les associations						
Les usagers économiques						
Les représentants de l'Etat						
Les techniciens						
Aucun de ces membres n'a plus d'influence que les autres						

Nom, Prénom

Signature

Fonction

Annexe 4 – Liste des personnes interrogées

<u>MEMBRES DE LA CLE</u>		
Collège des élus		8
Marcel JAMBOU	COCOPAQ	
Ange LE LAN	RMCom	
Nicolas MORVAN	Conseil Régional Bretagne	
Jean-Jacques TROMILIN	CG du Morbihan	
Michel LOUSSOUARN	CG du Finistère	
Nicole ZIEGLER	CG du Finistère	
Alain PENNEC	Ancien Maire de Quimperlé	
Joël DERRIEN	Ancien Maire de St Thurien	
Guy JOUET	Ancien Maire de St Tugdual	
André LE CORRE	Maire du Faouët	
Maryannick GUIGUEN	Eau du Morbihan	
Jacques ALANOT	Ancien Président SMPE de Quimperlé	
Collège des usagers		4
Alain PERRON	Chambre Agriculture 56	
Christian LE CLEVE	FDPPMA 56	
Jean-Luc LE DELLIOU	ERB	
Michaël CIAPA	CRCI de Bretagne	
Collège des représentants de l'Etat		2
Stéphan GAROT	Chef de la MISE 29	
David FOURNIER	Chef de la MISE 56	
<u>NON MEMBRES DE LA CLE</u>		
Maires n'étant pas dans la CLE		2
Roger COLAS	Maire de Tréméven	
Dominique LE NINIVEN	Maire de Priziac	
Intercommunalités		1
Ronan LE BARS	Technicien rivière COCOPAQ	
<u>PRINCIPAUX FINANCEURS</u>		
Non membres de la CLE		3
Elise BABOULENE	Région	
Romain CHAUVIERE	CG56	
Vladimir DELAPOUGE	CG29	
Membres de la CLE		1
Philippe SEGUIN	AELB	

Annexe 5 – Comptes-rendus des groupes de travail

CONTRAT DE SAGE ELLE-ISOLE-LAITA CTMA ELLE29-ISOLE-DOURDU

*Evaluation accompagnée - Années 2010 à 2014
Réunion du 24 juin 2014*

PRESENTS :

Pour le COPIL du SAGE (13)

Daniel LE BRAS, Président du SMEIL
Didier LE DUC, Vice-Président du SMEIL
Marie-Josée CARLAC, Vice-Présidente du SMEIL et représentante RMCom à la CLE
Nicole ZIEGLER, Vice-Présidente du CG29 et membre du bureau du SMEIL
Jean-Pierre LE FUR, représentant RMCom au SMEIL
Renée COURTEL, représentante RMCom au SMEIL
Catherine YERLES, service Eau du Conseil régional
Alain PERRON, Chambre d'Agriculture du Morbihan
Anthony CHARBONNIER, chambre d'agriculture 29
Christian LE CLEVE, FDAPPMA du Morbihan
Sophie SAUVAGNAT, MISE 29
Auréliе LOUGUET, Planète Publique
Romain SUAUDEAU, animateur du SAGE (SMEIL)

Pour le COPIL du CTMA (9)

Marcel JAMBOU, vice-président en charge de l'eau, et des énergies – COCOPAQ, Président de la CLE du SAGE
Michel EVEN, A.A.P.P.M.A de SCAER
Vincent DUCROS, Conseil Général - Direction de l'Eau et de l'Environnement
Eric MICHELOT, ONEMA
Nicolas BOURRE, FDPPMA
Séverine CHANONY, Roi Morvan Communauté
Christophe ABRAHAM, Planète Publique
Séverine CHAUVEL, COCOPAQ
Ronan LE BARS, chargé de mission CTMA – COCOPAQ

Excusés :

Michel LOUSSOUARN, CG29, membre du bureau de la CLE
Nicolas MORVAN, Région Bretagne, membre de la CLE
Philippe SEGUIN, AELB
Patrick LUNEAU, AELB
Thibault COLL, DREAL – coordination GP5
Vladimir de LAPOUGE, CG29, service Politiques territoriales de l'eau
Xavier NICOLAS Président de l'A.A.P.P.M.A de Quimperlé
Yves CALVARY Président de l'A.A.P.P.M.A de SCAER
Nicolas LE NAOUR, Président de l'A.A.P.P.M.A de St Thurien

ORDRE DU JOUR :

1. Plénière (45 min) :
 - Présentation de la démarche de l'évaluation
 - Présentation des bilans techniques et financiers (SMEIL et COCOPAQ)
2. Travail en ateliers (1h00) :
 - Identification et validation des questions évaluatives des contrats
 - Validation de la méthodologie de collecte des données nécessaires
3. Plénière (15 min) :
 - Restitution du travail des 2 ateliers
 - Validation du calendrier de travail

RELEVÉ DE CONCLUSIONS :

Un document de présentation établi à partir de la présentation PowerPoint est remis en séance aux participants à la réunion. Celui-ci s'appuie sur les documents transmis préalablement, à savoir les bilans technico-financiers des deux contrats ainsi que la note méthodologique relative à l'évaluation.

1. Plénière :

En préambule, le bureau d'étude Planète Publique rappelle le cadre de la démarche d'évaluation accompagnée souhaitée et mise en œuvre dans le cadre du GP5.

Il est rappelé que l'évaluation accompagnée est centrée sur les questions d'efficacité et de cohérence, que les démarches mises en place restent souples et adaptées à chaque territoire (flexibilité méthodologique et questionnement « sur mesure ») et que l'évaluation doit être un temps fort pour améliorer l'implication et la dynamique locales (prise de recul pour mieux se préparer aux actions futures).

En préambule du travail en groupe thématique spécifique à chaque contrat, Romain SUAUDEAU pour le SMEIL et Ronan LE BARS pour la Cocopaq présentent les bilans technico-financiers propres à chaque contrat.

2. Travail en ateliers : les 2 ateliers se sont déroulés en parallèle sur une durée d'1h

- Contrat de SAGE EIL

Les échanges ont permis de ressortir les points suivants :

- La démarche du SAGE étant complexe, il sera important de veiller à la bonne appropriation des sujets par les acteurs, , sous peine de découragement, notamment des élus (faciliter la compréhension des études, vulgariser les éléments de discussion sur lesquels doivent porter les décisions, améliorer et synthétiser de façon simple les résultats obtenus dans le cadre de la démarche globale du SAGE... ;
- Il semble manquer une diffusion des informations entre les différentes instances (CLE et comité syndical du SMEIL – mise à disposition des compte-rendus...);
- Il est primordial de produire une synthèse simple et vulgarisée, permettant de faire un bilan de ce qui a été fait collectivement depuis 2002 : mettre en perspective les actions réalisées et les résultats par rapport aux objectifs fixés ;

Les points essentiels à évaluer semblent tourner autour des axes suivants :

- la valorisation et la vulgarisation des conclusions (études, orientations données...);
- la capacité à mobiliser les acteurs et l'adaptation des outils d'information pour les élus ;
- la valeur ajoutée du SAGE et du contrat de SAGE ;
- la lisibilité du SAGE auprès de la CLE, des Maîtres d'ouvrage et des acteurs économiques

Les orientations données pour le travail d'évaluation sont les suivantes :

- Mener des entretiens auprès de tous les anciens élus ;
- Il est primordial d'évaluer la connaissance du SAGE auprès des membres de la CLE, car au fur et à mesure des années, certains points peuvent être oubliés ;
- Il est important de faire le lien entre le rôle du SAGE et les aspects économiques liés à l'eau du bassin : un séminaire rassemblant les acteurs économiques (tourisme, pêche, agriculture, industries, urbanisme...) pourraient permettre d'évaluer l'état de leurs connaissances du SAGE et « en quoi celui-ci a une influence sur leur activité », ceci en lien avec la question évaluative Q9 ;

- CTMA Ellé29-Isole-Dourdu

Les échanges tenus sur la bases des premières idées de questions évaluatives ont permis de dégager les orientations suivantes :

- Les points relatifs aux moyens, aux actions et aux résultats seront évalués au travers du bilan technique qui nécessitera d'être approfondi (par ex sur l'usage des pompes de prairie),
- La perception du contrat sera mesurée par enquête et entretien auprès des différents publics (partenaires, opérateurs, riverains, agriculteurs) qui devront être bien ciblés,
- Les questions liées à la cohérence territoriale et à la gouvernance devront être traitées à 2 niveaux (structures porteuses d'une part et partenaires technique et financier d'autre part).

3. Plénière :

La fin de la réunion a consisté en un résumé des échanges tenus en groupes de travail. Pour des questions de lisibilité, les prochains comités de pilotage se feront séparément.

La date du 7 octobre a été retenue (matin CTMA et après midi SAGE) pour la prochaine réunion.

La séance est levée à 12h45.

Le présent compte rendu sera adressé aux participants.

Les questions évaluatives par contrat, consolidées et détaillées suite à la réunion (critères d'évaluation, outils à mobiliser) sont annexées au présent document.

QUESTIONS EVALUATIVES – CONTRAT DE SAGE EIL

Questions évaluatives	Critères d'évaluation Sous questions	Outils à mobiliser
Thème 1 : Moyens de mise en œuvre du SAGE		
Q1 : Quelle est l'efficacité de la mise en œuvre des prescriptions du SAGE par le SMEIL ?	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des actions et études menées ; sont-elles adaptées ? A qui ont-elles été utiles ? pourquoi ? quelles suites sont données aux études réalisées (présentation, mise en débat, décisions...) - appropriation des actions menées par la CLE et par autres acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - bilan technico-financier - entretiens avec acteurs CLE + point de vue des communes et interco
Q2 : Quelle est l'efficacité de la mise en œuvre des prescriptions du SAGE par les autres acteurs ?	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi des actions est-il fiable ? - L'animation du SMEIL est-elle adaptée ? (coordination des projets, appui technique, porté à connaissance...) - quelle connaissance et appropriation des prescriptions par les acteurs ? - Les échanges SMEIL / MO sont-ils satisfaisants ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord - Réponses aux questionnaires annuels transmis par SMEIL - entretiens avec acteurs CLE et principaux MO - entretiens avec communes, intercommunalités - groupe d'entretiens avec acteurs socioéconomiques (1/2 journée)
Q3 : Les moyens humains et financiers investis sont-ils adaptés ?	<ul style="list-style-type: none"> - la compétence « limitée » du SMEIL aux seules actions de communication & études est-elle un frein à la mise en œuvre du SAGE ? - les actions conduites sont-elles cohérentes avec les prescriptions du SAGE ou du contrat de SAGE ? - les actions prévues sont-elles réalisées ? - Tous les enjeux ont-ils été traités ? 	<ul style="list-style-type: none"> - bilan - tableau de bord - entretiens avec acteurs CLE et principaux MO

Questions évaluatives	Critères d'évaluation Sous questions	Outils à mobiliser
Thème 2 : Gouvernance du SAGE		
Q4 : La CLE parvient-elle à acquérir une légitimité vis-à-vis des différents acteurs intervenant sur le territoire ?	<ul style="list-style-type: none"> - la composition de la CLE est-elle adaptée ? - la CLE est-elle reconnue comme instance décisionnelle (ou experte) dans le domaine de l'eau ? - Doit-elle donner des avis sur les projets touchant à la gestion de l'eau et l'ADT ? - quelle prise en compte des décisions ou avis donnés ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des avis donnés - entretiens avec acteurs CLE et principaux MO - entretiens avec communes, intercommunalités - groupe d'entretiens avec acteurs socioéconomiques (1/2 journée)
Q5 : La gouvernance mise en place est-elle adaptée ?	<ul style="list-style-type: none"> -présence / assiduité en CLE -mandat donné aux présents (cohérence avec position structure) -fonctionnement des instances (GT/bureau CLE / CLE) - articulation et rythme de travail entre GT / bureau CLE / CLE 	<ul style="list-style-type: none"> -analyse des CR de réunions -entretiens avec acteurs CLE - entretiens avec les principaux MO
Q6 : Les membres de la CLE se sentent-ils suffisamment mis en capacité de s'impliquer dans le SAGE ?	<ul style="list-style-type: none"> - capacité des techniciens à communiquer avec les élus (outils d'information, valorisation des résultats des actions, etc.) - Les décisions de la CLE sont-elles prises sur des bases scientifiques ou selon d'autres modalités ? quels échanges avec scientifiques ? 	<ul style="list-style-type: none"> - entretiens avec acteurs CLE
Thème 3 : Plus-value et cohérence externe du SAGE		
Q7 : Quels sont les effets propres du SAGE ? Quelle plus-value ?	<ul style="list-style-type: none"> -quelles sont les avancées (points forts et points faibles par enjeu / globalement) -sur quels volets ? -les objectifs du SAGE sont-ils pertinents par rapport aux enjeux ? 	<ul style="list-style-type: none"> -bilan -tableau de bord -entretiens avec acteurs CLE et principaux MO
Q8 : Le SAGE est-il connu par les acteurs du territoire, notamment les opérateurs économiques (tourisme, pêche, agriculture, ...)?	<ul style="list-style-type: none"> -par les acteurs du territoire -par la population -les outils de communication développés sont-ils connus et adaptés ? 	<ul style="list-style-type: none"> - entretiens avec communes, intercommunalités - groupe d'entretiens avec acteurs socioéconomiques (1/2 journée)
Q9 : Les outils de gestion de l'eau sont-ils cohérents avec le contrat de SAGE ?	<ul style="list-style-type: none"> - la CLE a-t-elle une bonne visibilité des contrats, actions et travaux menés (sur tout le territoire) ? - les contrats opérationnels mis en place permettent-ils de décliner efficacement les enjeux du SAGE (périmètres ? articulation des compétences ?...) (lien avec Q1) - quel est le degré d'appropriation du SAGE par les acteurs (lien avec Q8) 	<ul style="list-style-type: none"> -entretiens avec acteurs CLE et principaux MO - entretiens avec communes, intercommunalités - groupe d'entretiens avec acteurs socioéconomiques (1/2 journée) - matrice de cohérence
Q10 : Les gouvernances du SAGE et du CTMA sont-elles suffisamment coordonnées (lisibilité de la répartition des rôles, recherche de complémentarité entre CTMA et SAGE, etc.) ? Question commune avec l'évaluation du CTMA	Etat des lieux des actions communes entre CTMA et SAGE (réunions, communications...)	Bilan technico-financier
	Etat des lieux des points d'échange entre les 2 démarches lors des réunions (membres communs, représentativité des acteurs, discussions sur SAGE, CTMA, ...).	Analyse des comptes-rendus de COPIL
	Perception des membres de la CLE	Entretiens membres de la CLE

QUESTIONS EVALUATIVES – CTMA ELLE29-ISOLE-DOURDU

Questions évaluatives	Critères de jugement	Outils à mobiliser
Thématique 1 : Efficacité du CTMA		
Q1 : Les moyens mobilisés et les travaux réalisés ont-ils bien permis de restaurer puis gérer la ripisylve qui était ciblée dans le diagnostic ? Quels sont les freins et leviers à l'obtention des autorisations de travaux, puis à leur réalisation ?	Taux de réalisation des travaux (régie et AAPPMA)	Bilan technico-financier
	Moyens humains engagés	Bilan technico-financier
	Retour d'expériences des opérateurs réalisant les travaux	Entretiens AAPPMA et agents COCOPAQ
	Perception des propriétaires riverains	Analyse des motifs de refus % parcelles sans autorisations % linéaire sans autorisations Bilan technico financier
	Perception d'acteurs impliqués dans la protection de la nature	Entretiens associations (AAPPMA)
Q2 : Les travaux réalisés sur les cours principaux ont-ils globalement permis de traiter les principaux « points noirs » et de protéger les ouvrages du linéaire ? Quels en sont les freins et leviers ?	Nombre d'interventions / points noirs gérés	Bilan technico-financier
	Moyens humains engagés	Bilan technico-financier
	Retour d'expériences des opérateurs réalisant les travaux	Entretiens AAPPMA et agents COCOPAQ
	Perception des propriétaires / gestionnaires des ouvrages	Entretiens collectivités (agents + élus) Cibler les zones à enjeu inondation (PPRI)
Q3 : La fourniture d'équipement à prix réduit et l'animation effectués ont-ils incité les exploitants agricoles à réduire les perturbations liées à l'abreuvement des animaux ? Quels sont les freins et leviers à l'acceptation de ces actions par les agriculteurs ?	Taux de dépense de l'enveloppe budgétaire prévue	Bilan technico-financier
	Réalisations (linéaire protégé)	Bilan technico-financier
	Moyens humains et financiers engagés	Bilan technico-financier
	Perception des agriculteurs riverains	Enquête terrain la plus exhaustive possible
	Perception de représentants de la profession agricole	Entretiens : Chambre d'agriculture, conseil de développement agricole... (membres du COPIL du CTMA)
Q4 : Les choix stratégiques (AMO sur cours classés, travaux sur les affluents) et les aménagements effectués au niveau des obstacles à la circulation piscicole ont-ils été suffisants pour restaurer la continuité écologique ?	Nombre d'aménagements réalisés	Bilan technico-financier
	Evolution du REH entre 2007 et 2014	Mise à jour REH
	Evolution des indicateurs de milieu et d'espèces (lamproies, saumon, indices d'abondance truite...)	Données des inventaires

	Moyens humains et financiers engagés	Bilan technico-financier
	Perception d'acteurs impliqués	Entretiens : ONEMA, DDTM, associations de pêche...
	Perception des collectivités	Entretiens collectivités (agents + élus)
	Perception des propriétaires riverains	Enquête terrain
Q5 : Les actions de communications effectuées ont-elles été suffisantes pour faire connaître largement le contrat ? pour sensibiliser aux milieux aquatiques ?	Actions de communication réalisées et moyens engagés	Bilan technico-financier
	Perception des partenaires	Entretien des membres du COFIL
	Perception des autres acteurs	Entretiens collectivités (élus et agents)
Q6 : Les résultats des actions du CTMA satisfont-ils les partenaires au regard des objectifs qui avaient été fixés ? Quels ont été les objectifs qui n'ont pas été suffisamment atteints selon eux ?	Objectifs du CTMA et actions réalisées	Bilan technico-financier
	Perception des partenaires	Entretiens membres du COFIL Analyse des Comptes-rendus de COFIL
Thème 2 : Gouvernance et partage du CTMA		
Q7 : Les partenaires du contrat sont-ils satisfaits de l'organisation mise en place (COFIL) ? Se sentent-ils suffisamment informés ? Faut-il y associer d'autres acteurs ?	Moyens humains engagés et actions de pilotage / animation du contrat réalisées (fréquence de réunion, communication entre...)	Bilan technico-financier
	Acteurs présents et teneur des échanges lors des réunions du COFIL	Analyse des comptes-rendus de réunion de COFIL
	Faut-il ouvrir le comité de pilotage à d'autres acteurs (assos de protection de l'environnement...)	Entretiens membres du COFIL
	Perception des partenaires	Entretiens membres du COFIL
Q8 : Les propriétaires riverains sont-ils satisfaits des actions réalisées ? Perçoivent-ils l'intérêt du CTMA ? Sur quelles thématiques / actions seraient-ils prêts à s'engager ? Sous quelles conditions ?		
	Perception des propriétaires riverains	Sondage d'élus locaux
	Perception des élus locaux	Entretiens élus locaux (membres du COFIL)
Q9 : Les gouvernances des deux contrats sont-elles suffisamment coordonnées ?	Etat des lieux des actions communes entre CTMA et SAGE (réunions, communications...)	Bilan technico-financier
	Etat des lieux des points d'échange avec la démarche SAGE lors des COFIL (membres communs, discussions sur le SAGE...)	Analyse des comptes-rendus de COFIL

	Perception des membres de la CLE	Entretiens membres de la CLE
Thème 3 : Pertinence et cohérence du CTMA		
Q10 : Le périmètre défini en 2005 et les actions programmées sont-ils pertinents au regard des enjeux de 2014 ?	Cohérence des objectifs et actions du CTMA par rapport aux objectifs du SAGE ou aux actions des autres programmes opérationnels (Breizh Bocage par exemple)	Matrice de cohérence
	Perception des partenaires	Entretiens partenaires
	Identification des enjeux futurs	Analyse documentaire (études, diagnostics, prospective...)

CTMA ELLE29-ISOLE-DOURDU

Evaluation accompagnée - Années 2010 à 2014

Réunion du 9 octobre 2014

Présents :

Marcel JAMBOU, Vice-président en charge de l'eau, et des énergies – COCOPAQ, Président de la CLE du SAGE
Didier LE DUC, Vice-Président du SMEIL, Scaër
Marie-Josée CARLAC, Vice-Présidente du SMEIL, RMCom
Jean François MELIN, Président du Syndicat d'eau de Riec/Belon
Yvon VOISINE, Guillegomarc'h
Yves CALVARY, A.A.P.P.M.A de SCAER
Yvan HURVOIS, Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE, Délégation de St Brieuc
Thibault COLL, DREAL– coordination GP5
Monsieur Gérard BIHANNIC, DDTM
Aurélien LOUGUET, Planète Publique
Christophe ABRAHAM, Planète Publique
Romain SUAUDEAU, animateur du SAGE (SMEIL)
Marielle HEBERT, COCOPAQ
Ronan LE BARS, Technicien CTMA – COCOPAQ

Excusés :

Daniel LE BRAS, Président du SMEIL
Nicolas BOURRE, FDPPMA
Séverine CHANONY, Roi Morvan Communauté
Nicolas LE NAOUR, Président de l'A.A.P.P.M.A de St Thurienn
Ronan LE BOURHIS, Chambre d'agriculture

Ordre du jour :

- 1 – Synthèse des entretiens d'évaluation
- 2 – Poursuite de l'évaluation et perspectives à compter de 2015

Relevé de conclusions :

Un document de présentation établi à partir de la présentation PowerPoint est remis en séance aux participants à la réunion. Celui-ci reprend quelques éléments du bilan technico-financier et expose la synthèse des avis collectés à l'occasion des 18 entretiens avec les acteurs et partenaires du contrat.

En préambule, un rappel sur les attendus de l'évaluation ainsi que les différents outils mobilisés est réalisé..

Les éléments présentés ne sont pas rappelés (car joints avec le diaporama), seuls les sujets de discussion et propositions effectuées au cours des échanges font l'objet du présent compte rendu.

Restauration et entretien des cours d'eau :

- Au niveau global, les résultats des actions du contrat ont été perçus comme « en correspondance avec les objectifs » même si quelques bémols ont été identifiés (protection des ouvrages sur Quimperlé...). L'outil REH ayant servi au diagnostic a fait l'objet d'une mise à jour sur la base de certains travaux réalisés dans le cadre du contrat (aménagement d'obstacles à la continuité, piétinements supprimés) mais il n'y a pas eu de nouvelle prospection sur l'ensemble du linéaire. Les acteurs ont par ailleurs indiqué qu'il n'y a pas de changements significatifs aux abords des cours d'eau.

- La légitimité de la collectivité à intervenir sur de l'entretien (à l'origine obligation du propriétaire) est basée sur la DIG (Déclaration d'Intérêt Général), la question d'une mise en demeure des propriétaires étant complexe. Au niveau des partenaires financeurs, le souhait de mieux cibler ces actions a été exprimé. Des points comme la possible future taxe GEMAPI implique de faire prendre conscience aux habitants du coût de cet entretien, de même que la nécessaire réflexion sur la politique d'entretien des cours d'eau (question d'efficience, de pérennité au long terme...)

Efficacité du contrat :

- Le jugement de l'efficacité est difficile au final (lourdeur des diagnostics tels que REH, côté très technique qui par ailleurs ne "parlent pas" aux acteurs locaux...).
- Les avis exprimés montrent que l'intérêt pour les cours d'eau varie en fonction des acteurs (moins de temps consacré par les agriculteurs à l'entretien des parcelles, faible connaissance par les particuliers des cours d'eau...).
- De la même manière, une sensibilisation des élus locaux semble nécessaire, mais de quelle manière ? (les visites thématiques par exemple n'avaient mobilisées que peu d'élus par rapport à la logistique que cela demande).
- Des exemples comme l'aménagement de chemins de randonnées, des actions d'information sur les travaux effectués, communication pédagogique... ont été proposés.
- L'idée de proposer des modalités de gestion adaptées « sur mesure » (fonction de l'occupation du sol, du propriétaire, de ses attentes...) a été évoquée.

Perspectives techniques :

- Au niveau des actions, les questions de la priorisation sur certains secteurs (enjeu inondation, randonnée), de l'adaptation des pratiques et de l'efficience (coût important pour entretenir tous le linéaire ; pérennisation des travaux ; travaux continuité plus payants au titre de la DCE) se posent pour élaborer le prochain programme d'actions
- L'élargissement des thématiques et de la diversification des actions notamment sur la morphologie quand des possibilités existent
- Dans la perspective de maintien du bon état, l'option qui consisterait à abandonner l'entretien de cours d'eau peut être jugée contre-productive à moyen terme (« *repartir de 0 et recommencer à restaurer dans 20 – 30 ans* »)
- Une diversification des actions en faveur des zones humides (lien avec la qualité de l'eau, la gestion quantitative), en faveur du bocage.
- Les liens avec les services de l'Etat pourraient être renforcés (connaissance des îlots PAC, démarchage des particuliers quant aux travaux en faveur de la transparence des ouvrages sur les cours d'eau classés...)
- L'étude de la cohérence entre la prévention des inondations et les actions du contrat (entretien des cours d'eau, gestion des zones humides...) et l'interrogation sur l'hydroélectricité
- Communication : diversification des supports, montrer ce qu'est le bon état ...

Au niveau des perspectives contextuelles :

- Réflexion sur le CTMA intégrée avec le SAGE pour l'élaboration du projet de territoire (déclinaison locale du PBE) pour plus de cohérence
- Clarification des maîtrises d'ouvrages
- Prise en compte de la GEMAPI (décrets d'application en attente)

Le prochain COPIL est fixé au vendredi 28 novembre (heure à définir)

SAGE ELLE – ISOLE - LAÏTA

Evaluation accompagnée - Années 2010 à 2014

Réunion du 9 octobre 2014

Présents : 13

Daniel LE BRAS, Président du SMEIL
Marcel JAMBOU, VP environnement COCOPAQ et Président de la CLE
Didier LE DUC, Vice-Président du SMEIL
Marie-Josée CARLAC, Vice-Présidente du SMEIL et représentante RMCom à la CLE
Jean-François MELIN, syndicat de Riec
Michel LOUSSOUARN, élu CG 29
Yvan HURVOIS, AELB – coordination GP5
Thibaud COLL, DREAL – coordination GP5
Anthony CHARBONNIER, chambre d'agriculture 29
Gérard BIHANNIC, DDTM 29
Ronan LE BARS, technicien CTMA à la COCOPAQ
Aurélien LOUGUET, Planète Publique
Romain SUAUDEAU, animateur du SAGE (SMEIL)

Excusés :

Mickaël CIAPA, CCI Quimper
Vladimir DE LAPOUGE, CG 29
Alain PERRON, Chambre d'Agriculture du Morbihan
Isabelle SALOMON, Chambre d'agriculture du Finistère
Christian LE CLEVE, FDAPPMA du Morbihan

Ordre du jour :

1. Rappel de la démarche d'évaluation : contexte, méthodologie, questions évaluatives
2. Restitution des résultats issus des entretiens
3. Restitution provisoire des conclusions de l'atelier du 8/10/14 avec les acteurs économiques
4. Les premières pistes de réflexion et d'amélioration

Relevé de conclusions :

Un document de présentation établi à partir de la présentation PowerPoint est remis en séance aux participants à la réunion. Celui-ci expose la synthèse des avis collectés à l'occasion des entretiens avec les acteurs et partenaires du SAGE (CLE, financeurs, élus) et les premières conclusions de l'atelier organisé la veille avec les acteurs économiques du bassin.

En préambule, un rappel sur les attendus de l'évaluation ainsi que les différents outils mobilisés est réalisé. Les éléments présentés ne sont pas rappelés (car joints avec le diaporama).

Peu de remarques complémentaires aux éléments présentés ont été formulées, les membres présents partageant les constats et les premières pistes d'amélioration. Ces dernières seront à affiner pour le prochain et dernier COPIL.

Il existe une forte demande de simplification (documents, démarche...) des élus, même s'ils comprennent bien que les sujets restent complexes à traiter.

Il existe une forte présence de certains gros industriels dans le paysage, avec des dossiers lourds actuellement en projet et qui font débat (Ardo à Gourin, CECAB à Le Faouët...) et qui tendent à cristalliser des tensions. Il est demandé par les élus qu'une anticipation sur ces dossiers soit opérée, notamment avec les services du SMEIL et la CLE (lien avec atelier acteurs économiques, pages 5-6).

→ Globalement, plusieurs constats provisoires issus des entretiens se dégagent :

	Points positifs	Points négatifs
Travail mené depuis 5 ans	Satisfaisant au vu des objectifs	Actions peu concrètes / peu valorisables en communication
	Amélioration de la connaissance et structuration de la réflexion	Porter à connaissance / sensibilisation
	Implication forte des acteurs	
	Ambiance de travail constructive	
SAGE	Processus apprécié mais pas mature	Peu connu des acteurs
		Pas de visibilité des déclinaisons concrètes
		Un manque d'appropriation des enjeux liés à l'eau
SMEIL	Une structure jeune de plus en plus reconnue sur le territoire	Peu de prise sur les MO et actions à engager
		Des moyens limités / Manque de légitimité
		Pas une agence de communication
		Un positionnement et des compétences à revoir pour optimiser l'articulation des actions et des MO sur le BV

→ Des premières pistes d'amélioration sont évoquées, autour de 3 grands axes (diapos 28-29) :

1. Mobiliser les acteurs autour du SAGE – Améliorer la sensibilisation
2. Améliorer la visibilité du SMEIL par rapport aux autres acteurs
3. Améliorer la gouvernance
 - Mettre en place l'articulation adéquate SMEIL – MO
 - Couvrir tout le territoire par des outils et MO adéquats

→ T. COLL et Y. HURVOIS évoquent les grands contours du Plan Breton pour l'Eau (PBE) et des projets de territoire Eau (PTEau), tels que le Conseil régional les leur a présentés, dans lesquels devront s'inscrire les nouvelles actions.

Le PTEau pourrait vraisemblablement se construire à l'échelle du territoire du SAGE EIL dans notre cas, avec un portage assuré par le SMEIL, en concertation avec l'ensemble des Maîtres d'ouvrage concernés.

Il est à noter que :

- c'est un **projet global** incluant toutes les problématiques (milieux aquatiques, zones humides, PhysicoChimie, bactério, débits, assainissement, eau potable...)
- c'est un projet **intégré** : tient compte de la planification et des coopérations hors domaine de l'eau (réflexions Pays, littorales, agro Env...) pour établir un programme opérationnel.

L'ensemble des actions des MO devront s'inscrire en cohérence dans ce PTEau.

Une première trame doit être proposée mi-janvier 2015 et la validation d'ici fin 2016 (accord et signature de tous les financeurs et MO).

SAGE ELLE – ISOLE - LAÏTA

Evaluation accompagnée - Années 2010 à 2014

Atelier avec les acteurs économiques du 8 octobre 2014

Présents : 29

Gilles BERNARD	Mairie Langonnet
Jacques BRULE	Agriculteur
Marie-Josée CARLAC	Vice-présidente SMEIL
Jacques CORDROC'H	Agriculteur
Renée COURTEL	Volailles de Keranna
JH. DANIEL	Agriculteur
Francis DEPINCE	AAPPMA Quimperlé
Ronan DERRIEN	Agriculteur
Laurent DUMOULIN	ARDO
Bruno FAOU	CCI 29
David GARNIER	CECAB
Bernard GOUSSET	CECAB
Daniel HELLEGOUARC'H	Agriculteur Lanvéneën
Dominique HELOU	Agriculteur Querrien
Marcel JAMBOU	Président CLE SAGE EIL
Guy KERHERVE	Agriculteur
Daniel LE BRAS	Président SMEIL
Joël LE DUIGOU	Agriculteur Scaër
Bernard LE FLECHER	Syndicat du Ster Goz
Ange LE LAN	Roi Morvan Communauté
Guy LE VALLEGANT	Agriculteur Querrien
Loïc MORVANT	CCI 56
Alain PERRON	Chambre d'Agriculture 56
Jacques ROUGE	BIGARD
Isabelle SALOMON	Agricultrice
Vincent SALMON	CKCQ Quimperlé
Romain SUAUDEAU	SMEIL
Aurélie LOUGUET	Planète publique
Christophe ABRAHAM	Planète publique

Invitation :

L'objectif était d'associer largement le monde économique à la réflexion d'évaluation, en recueillant les avis de ces derniers pour orienter et construire sur le long terme la politique de l'eau.

Un courrier a été adressé à plus de 1 000 destinataires, avec l'appui des Chambres (Commerce, Industries et Agriculture) :

- principales entreprises
- tous les agriculteurs
- structures d'hébergement
- activités sportives liées à l'eau
- associations de pêche
- offices de tourisme

Déroulé de l'atelier :

- 1 – Prises de parole aléatoires pour avoir un premier regard sur le SAGE → Le SAGE, la politique de l'eau... Qu'est ce que vous en connaissez?
- 2 – Présentation succincte du SAGE, périmètre, enjeux par le SMEIL
- 3 – Travail en petits groupes (5-6 personnes) :
 - pour faire ressortir les points positifs et négatifs → Le SAGE, la politique de l'eau... qu'est ce qui vous semble fonctionner ... ou pas?
 - pour proposer des améliorations → Comment mieux communiquer sur la politique de l'eau auprès de vous? Comment mieux vous impliquer dans la dynamique?

Relevé de conclusions :

Les éléments qui ressortent de cet atelier sont synthétisés ci-après (p.6-7).

Parmi les points complémentaires :

- Ne pas oublier d'où on vient : tout le monde avait besoin de faire des efforts et beaucoup de choses ont été faites, pour améliorer le territoire et la gestion de la ressource.
- le territoire est de qualité avec des acteurs de qualité, ce qui représente un atout. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue cet aspect pour avoir l'intelligence de garder une certaine souplesse par rapport à ce qui peut se dérouler sur d'autres territoires, moins bien lotis.
- il existe une complexification croissante au niveau du nouveau SDAGE et de l'articulation des instances (comités de bassin...), ce qui aura son importance pour décliner celui-ci au niveau du SAGE avec la CLE.

Marcel JAMBOU et Daniel LE BRAS se montrent satisfaits de cet atelier qui était une première, et remercient l'ensemble des acteurs présents pour leur implication.

La connaissance du SAGE par les acteurs économiques

- Le SAGE est un outil connu des acteurs rencontrés, qu'ils soient agriculteurs, industriels ou représentant du secteur des loisirs et du tourisme.
- Le SAGE et la politique de l'eau sont surtout synonymes de contraintes réglementaires pour l'activité.
- Différentes niveaux de réglementations se confondent
- Le sujet qui cristallise les mécontentements, et donc marque l'image du SAGE, est celui des ZH... mais la gestion quantitative et la prévention des inondations sont également des thèmes visibles.

Le point de vue des acteurs économiques



- Le diagnostic préalable
- L'amélioration de la qualité des eaux
- L'entretien et la restauration des milieux
- La CLE, comme espace d'échanges et de synergie – permettant aussi la gestion de crise
- La prise en compte globale du bassin versant – qui permet aux acteurs de se connaître



- L'empilement des normes entre SAGE et SDAGE – un SAGE qui va trop loin sur les ZH et plans d'eau
- Le manque de représentativité des instances, au détriment des acteurs économiques
- Les zonages ZH
- La charge administrative pour la gestion des embâcles, qui induit une perte de réactivité
- Des enjeux économiques qui n'ont pas suffisamment voire pas du tout été pris en compte dans le SAGE
- Les restrictions d'usage sans indemnisation

2

Les idées des acteurs économiques

- Reconnaître les projets de développement économique comme étant d'intérêt public – pour qu'ils puissent déroger aux règles du SAGE (*comme les projets de construction des collectivités locales*)
- S'assurer que le SAGE n'est pas plus contraignant que le SDAGE
- Justifier plus clairement de l'intérêt écologique des règles édictées et de leur caractère réellement prioritaires pour le bon état des eaux (*ne pas faire de zèle au titre de la non dégradation*)
- Avoir recours à des études d'impact économique avant de décider de nouvelles réglementations



3

**CONTRAT DE SAGE ELLE-ISOLE-LAITA
CTMA ELLE29-ISOLE-DOURDU**

**Evaluation accompagnée - Années 2010 à 2014
Réunion du 28 novembre 2014**

PRESENTS :

Marcel JAMBOU, vice-président en charge de l'eau, et des énergies – COCOPAQ, Président de la CLE du SAGE

Daniel LE BRAS, Président du SMEIL

Marie-Josée CARLAC, Vice-Présidente du SMEIL et représentante RMCom à la CLE

Jean-Yves LE GOFF, Maire de Scaër

Nicolas MORVAN, Région Bretagne, membre de la CLE

Anne BORRY, Maire d'Arzano

Alain PERRON, Chambre d'Agriculture du Morbihan

Yvan HURVOIS, Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE, Délégation de St Brieuc

Thibault COLL, DREAL– coordination GP5

Elise BABOULENE, Région Bretagne – Service eau

Malcy de WAVRECHIN, SD29 ONEMA

Anthony CHARBONNIER, chambre d'agriculture 29

Lenaïg SAOUT, CG29

Vladimir de LAPOUGE, CG29, service Politiques territoriales de l'eau

Nicolas BOURRE, Fédération de Pêche du Finistère

Christian LE CLEVE, Fédération de Pêche du Morbihan

Stephan GAROT, DDTM 29

Séverine CHANONY, Roi Morvan Communauté

Aurélien LOUGUET, Planète Publique

Romain SUAUDEAU, animateur du SAGE (SMEIL)

Marielle HEBERT, COCOPAQ

Ronan LE BARS, Technicien CTMA – COCOPAQ

Excusés :

Gilles DARRACQ, Président du Syndicat d'eau de Mellac

Isabelle SALOMON, Chambre d'agriculture du Finistère

Christophe ABRAHAM, Planète Publique

Michel LOUSSOUARN, CG29

ORDRE DU JOUR :

1. CTMA Ellé29-Isole-Dourdu
 - Conclusions
 - préconisations
2. SAGE Ellé-Isole-Laita
 - Conclusions
 - préconisations
3. Projet de territoire Eau : pistes d'amélioration pour la gestion de l'eau à l'horizon 2021.

1/ Evaluation du CTMA Ellé29-Isole-Dourdu

Un document de présentation établi à partir de la présentation PowerPoint est remis en séance aux participants à la réunion. Celui-ci reprend un résumé des réponses aux questions évaluatives formulées dans le cadre de l'évaluation.

Parmi les principaux points présentés à cette occasion, il ressort que le CTMA Ellé29-Isole-Dourdu 2010-2014 a permis de lancer une dynamique qui mérite d'être confirmée voire pérennisée.

La mise en œuvre du CTMA qui repose sur un travail important mené en régie a permis une mobilisation de partenaires techniques locaux (AAPPMA en particulier). L'intervention dans le cadre du CTMA s'est avant tout concentrée sur la restauration / entretien de la ripisylve, dont l'efficacité pose cependant aujourd'hui question. Une réflexion doit être effectivement menée quant à la pérennisation des moyens humains nécessaires à ces actions et / ou au plus fort ciblage de ces interventions par rapport aux objectifs (environnementaux, d'usages...).

L'enjeu de maintien du bon état ainsi que l'évolution du contexte réglementaire avec la loi Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sont les principales évolutions à intégrer pour redéfinir le contenu du futur programme. L'organisation devra en conséquence être réfléchie en fonction de l'évolution des compétences et des moyens des partenaires (Gemapi, investissement de bénévoles...) mais aussi pour intégrer de nouveaux enjeux (hydromorphologie, inondations, zones humides, valorisation touristique, bocage...).

La fin du diaporama a permis de présenter un premier chiffrage « à la louche » de la poursuite des actions en cours et des propositions qui ont émergées dans le cadre des entretiens qui devra faire l'objet de discussions et d'arbitrages au sein du comité de pilotage du CTMA.

Des échanges qui ont suivis la présentation, il ressort que :

- Les objectifs des financeurs et les orientations des financements sont à prendre en compte dans les réflexions sur la future programmation ;
- Des compléments d'informations ont été demandés concernant la proposition d'extension du périmètre actuel. La proposition cible dans un premier temps la réalisation d'un état des lieux sur le périmètre inter CTMA (amont des Roches du Diable) ainsi que sur les affluents de la Laïta afin d'avoir une vision d'ensemble et intégrer ces zones dans la réflexion du futur programme 2017-2021 ;
- Il est rappelé que la compétence Gemapi est là notamment pour s'attaquer à la répartition des compétences entre collectivités (notamment les EPCI) et vérifier qu'il n'y a pas de doublons ;
- la Fédération de pêche du Morbihan, faisant une comparaison entre la gestion des rivières (l'entretien en particulier) et la gestion des routes, rappelle que régulièrement le législateur revient sur cette notion d'entretien de cours d'eau qui doit faire partie des travaux à maintenir sur le bassin-versant ;
- Il est également souligné que l'entretien des cours d'eau est une porte d'entrée auprès des propriétaires en particulier pour aborder d'autres perturbations existant sur les milieux aquatiques ;
- La question de la gestion des embâcles et des objectifs pour lesquels ils font l'objet de travaux a été posée. De même, la chambre d'agriculture du Morbihan fait le constat de nombreux arbres qui ne sont plus entretenus et qui finissent par tomber dans les rivières ;
- la région rappelle que les programmes opérationnels doivent se raccrocher aux enjeux du SAGE. Il est aussi rappelé par l'Agence de l'Eau que le territoire est non prioritaire au titre du bon état DCE et que ceci a une incidence sur les financements.

2/ Evaluation du contrat de SAGE EIL 2010-2014

2.1/ Retour sur le bilan de entretiens (voir COPIL du 9 octobre 2014) :

Dans le bilan des entretiens (volet SMEIL, diapo n°6), il est plus approprié de parler d'un manque de reconnaissance du SMEIL que d'un manque de légitimité.

2.2/ Le projet de territoire Ellé-Isole-Laïta

L'articulation entre la révision du SAGE (travail qui pourrait être mené de 2016 à 2018) et l'élaboration du projet de territoire eau (2015-2016) peut poser un problème de démobilisation des acteurs locaux, qui verraient un cycle de plusieurs années de discussions au détriment de l'action.

Le projet de « Territoire Eau » ne remet pas en cause le SAGE, qui reste le cadre de référence. Par contre il décrit l'organisation à mettre en place pour décliner opérationnellement le SAGE et mener l'ensemble des actions inscrites, jusqu'en 2021.

Le projet de « Territoire Eau » doit être vu comme un itinéraire pour finaliser ce qui avait été établi dans le SAGE actuel et lancer le travail de révision du SAGE. Il sera certainement réactualisé (clause de revoyure à mi-parcours, qui pourra intégrer les ajustements découlant de la révision du SAGE).

Le projet de « Territoire Eau » comportera les éléments suivants :

- actuellement où se situe-t-on par rapport aux objectifs, jusqu'où on veut aller, quantifier le chemin restant à parcourir, identifier les besoins... ;
- comment on s'organise (quels maîtres d'ouvrages, qui fait quoi...) ;
- quelle stratégie d'intervention et quelles priorités, quels secteurs... ;
- quel dimensionnement des moyens (financiers, humains...)... ;
- imaginer d'autres pistes de financements (autres que celles utilisées jusqu'à présent, liées au prisme DCE et AELB) pour travailler sur d'autres champs d'actions...

Le projet de « Territoire Eau » ne peut pas être porté par la CLE, mais par un maître d'ouvrage, qui coordonne l'ensemble du travail, c'est-à-dire le SMEIL.

Toutefois, la CLE sera évidemment consultée régulièrement au cours du processus pour avis politique sur les orientations en cohérence avec le SAGE.

Le projet de territoire doit être vu comme un programme d'actions politique jusqu'en 2021 (gestion de l'espace avec une vision transversale et intégrée des problématiques), en prenant en compte ce que l'on veut pour l'économie du territoire.

Des interrogations existent chez les maîtres d'ouvrages (fédérations de pêche par exemple), pour réaliser les demandes de financements auprès des partenaires habituels. Tous les porteurs de projet sont invités à faire remonter leurs actions au SMEIL, pour l'inclure dans le projet de « Territoire Eau ». Par ailleurs, la procédure de demandes de financements reste inchangée : elle est à réaliser par chacun des maîtres d'ouvrage, en montrant son articulation avec le projet de « Territoire eau ».

D'ici mi-2015, c'est une première trame de projet de « Territoire eau » qui est attendue par les financeurs, avec un recensement de toutes les actions et de tous les maîtres d'ouvrages impliqués, à raccrocher aux 3 grands objectifs du Plan Breton pour l'Eau (voir tableau ci-après) :

Objectifs stratégiques	Objectifs intermédiaires
Rendre l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les bretons, pour une action collective plus lisible, plus accessible et plus participative	Informier et former
	Organiser les conditions d'une gouvernance efficace
	Mieux comprendre pour mieux agir
Viser le respect de la qualité des milieux aquatiques, en intégrant le besoin d'un développement équilibré des territoires bretons	Réduire la pollution des eaux continentales et de la frange littorale (nitrates, produits phytosanitaires, autres polluants)
	Maintenir des milieux aquatiques vivants
S'adapter aux risques liés à l'eau	Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
	Sécuriser les personnes, les biens et pérenniser l'activité économique face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine

Les objectifs stratégiques du Plan Breton pour l'Eau

2.3/ Les préconisations

11 premières principales orientations sont présentées par le SMEIL, découlant de l'évaluation. Les membres ont été amenés à les prioriser pour avis (*synthèse des résultats en annexe*).

La méthode proposée par Planète publique était de demander aux participants d'attribuer un nombre de points aux différentes préconisations, en fonction de l'importance qu'ils souhaitaient leurs accorder (8 points maximums par membre à distribuer comme chacun le souhaitait).

Parmi les 17 réponses, tout le monde n'a pas donné tous ses points, mais cet exercice donne quelques pistes à titre indicatif pour la suite.

Les résultats sont les suivants : 17 réponses ont été retournées.

Les 4 propositions ayant reçu le plus de suffrages sont dans l'ordre, les suivantes :

- 3 : Contribuer à améliorer cohérence des politiques publiques avec le SAGE
- 1 : Mieux prendre en compte l'aspect économique
- 9 : Faire aboutir les actions engagées mais non finalisées
- 10 : Mettre en place l'articulation adéquate SMEIL – MO.

Le détail des réponses et commentaires figurent en annexe.

Bien que l'aspect économique ressort comme un axe fort à mieux prendre en compte, il reste primordial de ne pas négliger l'aspect biodiversité et le maintien de la fonctionnalité des milieux, par rapport à des questions d'ordre économique ou liées à la gestion des risques.

2.4/ Suites du travail

- d'ici fin 2014 : rédaction provisoire du rapport d'évaluation (SMEIL)
- mi-janvier 2015 : première trame brute du projet de territoire eau (SMEIL)
- d'ici fin janvier 2015 : finalisation du rapport d'évaluation
- d'ici juillet 2015 : consolidation du projet de territoire eau (SMEIL + maîtres d'ouvrage + CLE)
- avant fin 2016 : finalisation du projet de territoire et signatures de tous les maîtres d'ouvrage

ANNEXE : Résultats du sondage sur les priorités de recommandations pour le SMEIL

Préconisations		Points	Commentaires
Un SAGE faisant référence sur son territoire			
1	Mieux prendre en compte l'aspect économique	16	Ne pas négliger l'aspect biodiversité et le maintien de la fonctionnalité des milieux, par rapport à des questions d'ordre économique ou liées à la gestion des risques
2	Renforcer la capacité de suivi – évaluation du SAGE	7	
3	Contribuer à améliorer cohérence des politiques publiques avec le SAGE	18	Savoir être transversal
Une légitimité politique et juridique de la CLE			
4	Mobiliser les acteurs – améliorer la sensibilisation	11	
5	Améliorer la gouvernance	11	Définir qui fait quoi avec quel argent
6	Affirmer le rôle de la CLE sur les dossiers importants	9	
Une mise en œuvre des préconisations Une mise en cohérence des programmes d'action			
7	Améliorer place et visibilité du SMEIL par rapport aux autres acteurs	8	
8	Améliorer la communication	6	
9	Faire aboutir les actions engagées mais non finalisées	15	
10	Mettre en place l'articulation adéquate SMEIL - MO	13	
11	Couvrir tout le territoire par des outils et MO adéquats	8	
Autres préconisations éventuelles		1	coordination étiage / inondations
TOTAL DE POINTS			
Etre innovant			
		OUI	SR
Partagez-vous l'idée de faire preuve d'innovation ?		11	6
Ouverture vers de nouveaux champs d'intervention, expérimentations...		11	6
<small>SR: sans réponse</small>			

Annexe 6 – Dépenses prévisionnelles et réalisées

CONTRAT DE SAGE EIL - 2010 à 2014						
	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Animation						
Animation générale	110 000	121 400	125 000	125 200	135 000	616 600
Formation sur le RDC		2 000				2 000
Total Animation	110 000	123 400	125 000	125 200	135 000	618 600
Etudes						
Débit minimum biologique	22 300					22 300
Bilan besoins ressources sécurité	74 000					74 000
Diagnostic des consommations d'eau			12 100	12 000		24 100
Total Enjeu 1	96 300	0	12 100	12 000	0	120 400
Ralentissement dynamique des crues	146 000					146 000
Etude préalable PAPI				2 900		2 900
Total Enjeu 2	146 000	0	0	2 900	0	148 900
Etude préalable gestion des ZH				15 000		15 000
Total Enjeu 3	0	0	0	15 000	0	15 000
réseau de suivi pesticides		6 400	11 300	8 200	8 800	34 700
Total Enjeu 4	0	6 400	11 300	8 200	8 800	34 700
Diagnostic hydrosédimentaire		9 200				9 200
réseau de suivi bactério		10 200	16 800	13 000	11 500	51 500
Diagnostics individuels agricoles bactério					20 000	20 000
Total Enjeu 5	0	19 400	16 800	13 000	31 500	80 700
Total Etudes	242 300	25 800	40 200	51 100	40 300	399 700
Communication						
Communication générale		4 500	11 600	10 300	9 000	35 400
Travail sur la mémoire du risque (UBO)		7 000				7 000
Exposition inondations			15 000			15 000
Total Communication	0	11 500	26 600	10 300	9 000	57 400
TOTAL	352 300	160 700	191 800	186 600	184 300	1 075 700

Programmes annuels (2010 à 2014)												
	2010		2011		2012		2013		2014		TOTAL	
	BP	Réel	BP	Réel	BP	Réel	BP	Réel	BP	Réel	BP	Réel
Animation												
Animation générale	124 000	110 000	135 000	121 400	135 000	125 000	135 000	125 200	135 000	135 000	664 000	616 600
Formation sur le RDC				2 000							0	2 000
Total Animation	124 000	110 000	135 000	123 400	135 000	125 000	135 000	125 200	135 000	135 000	664 000	618 600
Etudes												
Débit minimum biologique	10 000	22 300									10 000	22 300
Bilan besoins ressources sécurité	100 000	74 000									100 000	74 000
Diagnostic des consommations d'eau					12 000	12 100	12 000	12 000			24 000	24 100
Total Enjeu 1	110 000	96 300	0	0	12 000	12 100	12 000	12 000	0	0	134 000	120 400
Ralentissement dynamique des crues	150 000	146 000									150 000	146 000
Etude préalable PAPI							5 000	2 900			5 000	2 900
Total Enjeu 2	150 000	146 000	0	0	0	0	5 000	2 900	0	0	155 000	148 900
Etude préalable gestion des ZH							15 000	15 000			15 000	15 000
Total Enjeu 3	0	0	0	0	0	0	15 000	15 000	0	0	15 000	15 000
réseau de suivi pesticides			15 000	6 400	15 000	11 300	15 000	8 200	15 000	8 800	60 000	34 700
Total Enjeu 4	0	0	15 000	6 400	15 000	11 300	15 000	8 200	15 000	8 800	60 000	34 700
Diagnostic hydrosédimentaire			10 000	9 200							10 000	9 200
réseau de suivi bactério			35 000	10 200	15 000	16 800	15 000	13 000	15 000	11 500	80 000	51 500
Diagnostics individuels agricoles bactério									15 000	20 000	15 000	20 000
Total Enjeu 5	0	0	45 000	19 400	15 000	16 800	15 000	13 000	30 000	31 500	105 000	80 700
Total Etudes	260 000	242 300	60 000	25 800	42 000	40 200	62 000	51 100	45 000	40 300	469 000	399 700
Communication												
Communication générale			8 000	4 500	12 000	11 600	20 000	10 300	20 000	9 000	60 000	35 400
Travail sur la mémoire du risque (UBO)			7 000	7 000							7 000	7 000
Exposition inondations					15 000	15 000					15 000	15 000
Total Communication	0	0	15 000	11 500	27 000	26 600	20 000	10 300	20 000	9 000	82 000	57 400
TOTAL	384 000	352 300	210 000	160 700	204 000	191 800	217 000	186 600	200 000	184 300	1 215 000	1 075 700

Les études surlignées en jaune sont en cours de réalisation et les dépenses ne seront inscrites qu'après 2014

Annexe 7 – Composition de la CLE (avant AP du 01/12/14)



PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture

Direction de l'animation
des politiques publiques
Bureau de l'animation
et du dialogue public

Arrêté préfectoral
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta

AP n° 2014017-0002 du 17 janvier 2014

Le préfet du Finistère,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 (Livre II, Titre 1)
 - VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 18 novembre 2009
 - VU l'arrêté interpréfectoral n° 2001-1238 du 20 juillet 2001 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta
 - VU l'arrêté préfectoral n° 2008-1614 du 08 septembre 2008 renouvelant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta
 - VU les arrêtés préfectoraux n° 2009-0991 du 25 juin 2009, n° 2011-0952 du 05 juillet 2011 et n° 2013024-0002 du 24 janvier 2013 modifiant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta
 - VU les désignations des Chambres d'agriculture du Finistère et du Morbihan suite au renouvellement de ses membres du 31 janvier 2013
 - VU la désignation de l'association des maires du Finistère du 15 janvier 2014
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère

ARRETE

Article 1

La commission locale de l'eau renouvelée par arrêté préfectoral du 08 septembre 2008, pour assurer l'élaboration, la révision et le suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta est modifiée dans sa composition. Celle-ci est désormais arrêtée comme suit : (les modifications apparaissent en gras)

I - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

- Représentant du conseil régional de Bretagne

M. Nicolas MORVAN

- Représentants du conseil général du Finistère

Mme Nicole ZIEGLER, conseillère générale du canton de CONCARNEAU

M. Michel LOUSSOUARN, conseiller général du canton de ROSPORDEN

- Représentants du conseil général du Morbihan

M. Jean-Jacques TROMILIN, conseiller général du canton de GUEMENE SUR SCORFF

M. Jean-Rémy KERVARREC , conseiller général du canton de PLOUAY

- Représentant du conseil général des Côtes d'Armor

M. Alain GUEGUEN, conseiller général du canton de ROSTRENEN

- Représentants des Maires du Finistère

M. Joël DERRIEN, Maire de SAINT THURIEN

Mme Anne BORRY, Maire d'ARZANO

M. Marcel MOYSAN, Maire de QUERRIEN

M. Alain PENNEC, Maire de QUIMPERLE

Mme Paulette PEREZ, Maire de SCAER

- Représentants des Maires du Morbihan

M. Guy JOUET, Maire de SAINT TUGDUAL

M. André LE CORRE, Maire du FAOUET

Mme Renée COURTEL, Maire de GUISCRIF

M. Jean-Pierre LE FUR, Maire de BERNE

M. François AUBERTIN, Maire de GUIDEL

- Représentants des établissements publics locaux

* Communauté de communes du Pays de Quimperlé

M. Marcel JAMBOU

* Communauté de communes du Pays du Roi Morvan

M. Ange LE LAN, délégué de la CCPRM

* Syndicat départemental de l'eau du Morbihan

Mme Maryannick GUIGUEN, Présidente du SIAEP de l'ELLE

* Syndicat mixte de production d'eau de Quimperlé

M. Jacques ALANOT, Président

2- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations

- Représentant de la Chambre d'agriculture du Finistère

Mme Isabelle SALOMON

- Représentant de la Chambre d'agriculture du Morbihan

M. Alain PERRON

- Représentant de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne (CRCI)

M. Mickaël CIAPA

- Représentant de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (Finistère)

M. Marcel LE LANN, administrateur

- Représentant de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (Morbihan)

M. Christian LE CLEVE, délégué général

- Représentant des associations de protection de la nature

M. Jean-Luc LE DELLIOU, "Eau et rivières de Bretagne"

- Représentant des consommateurs

M. Claude MARTEL, membre de la CLCV

- Représentant des comités départementaux de canoë-kayak du Finistère et du Morbihan
M. Marc BERÇON, nautisme en Finistère
- Représentant des riverains
M. Jean-Pierre JULOU, président de l'association "QUIMPERLE INONDATIONS"
- Représentant du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
M. Adrien LE MENACH

3- Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat

- le préfet coordonnateur de bassin ou son représentant
- le préfet de région Bretagne ou son représentant (DREAL)
- le préfet du Finistère ou son représentant
- le préfet du Morbihan ou son représentant
- le chef de la mission inter-services de l'eau du Finistère
- le chef de la mission inter-services de l'eau du Morbihan
- le chef de la mission inter-services de l'eau des Côtes d'Armor
- le directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant
- le délégué régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant
- un représentant d'IFREMER

Article 2

Le mandat des membres de la commission locale de l'eau (CLE) autres que les représentants de l'Etat, expire le 08 septembre 2014. Ils cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

La liste des membres de la commission sera publiée au recueil des actes administratifs des départements intéressés (Finistère, Côtes d'Armor, Morbihan) et mise à disposition du public sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr

Article 4

Les secrétaires généraux des préfectures du Finistère, du Morbihan et des Côtes d'Armor, les sous-préfets de Châteaulin, de Lorient, de Pontivy et de Guingamp sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 17 JAN. 2014
Le Préfet,

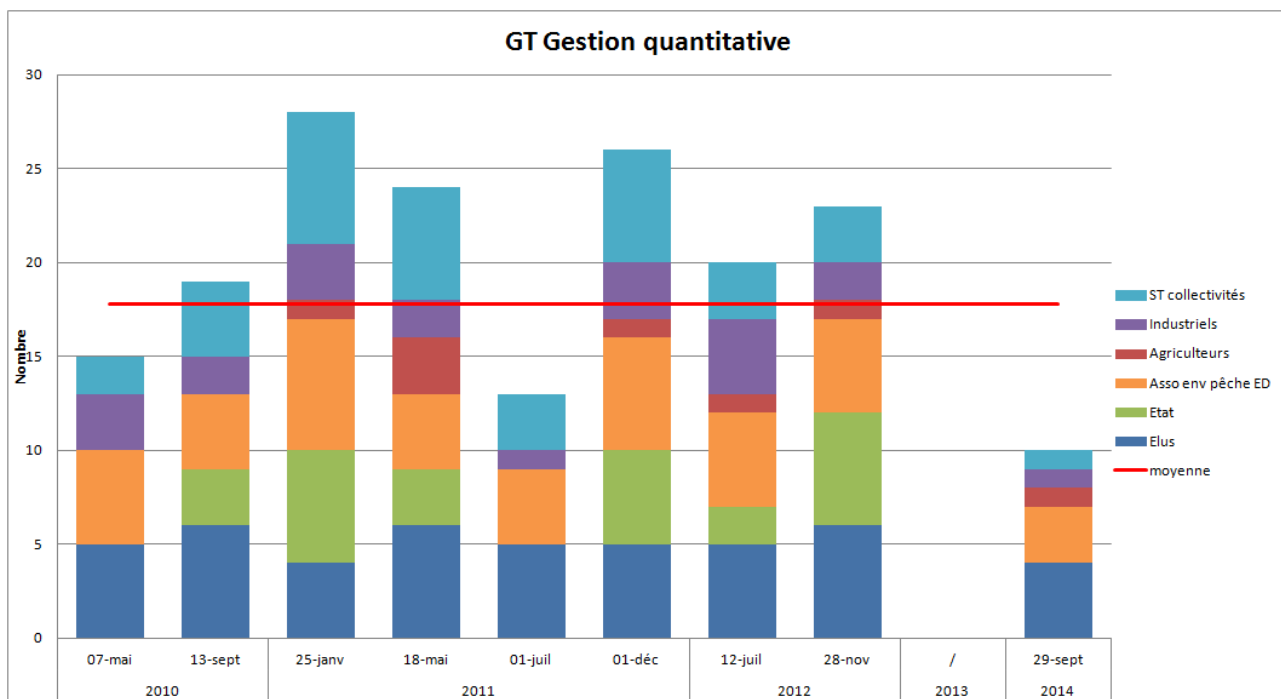
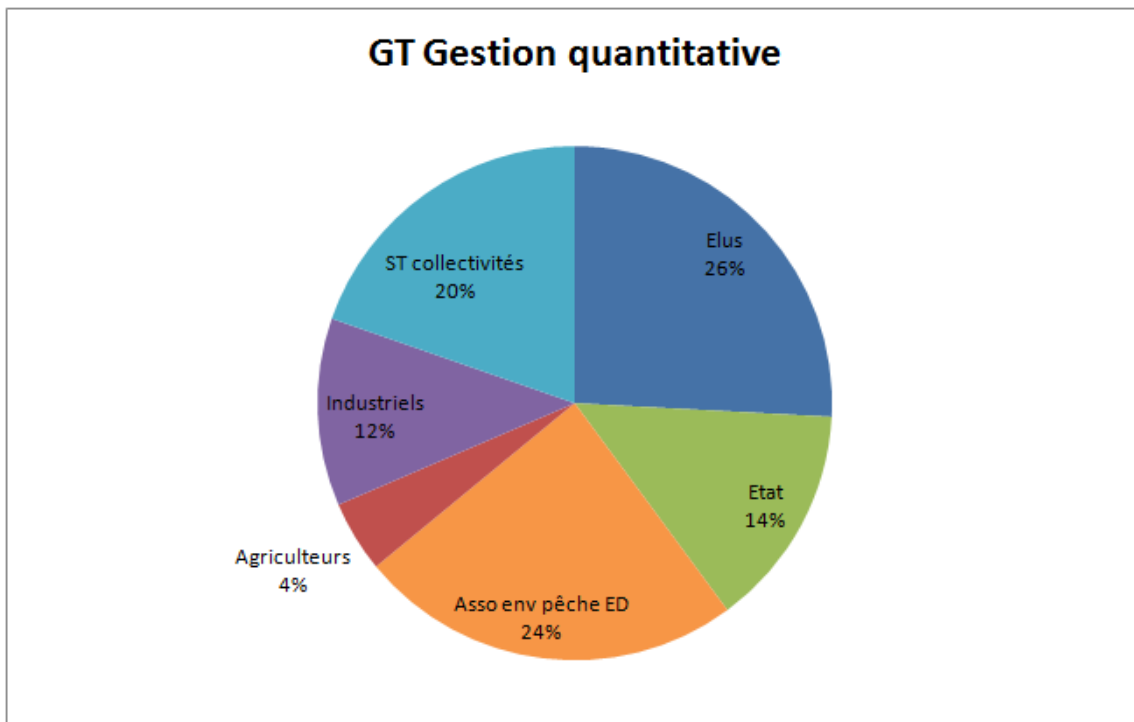


Jean-Luc VIDELAÏNE

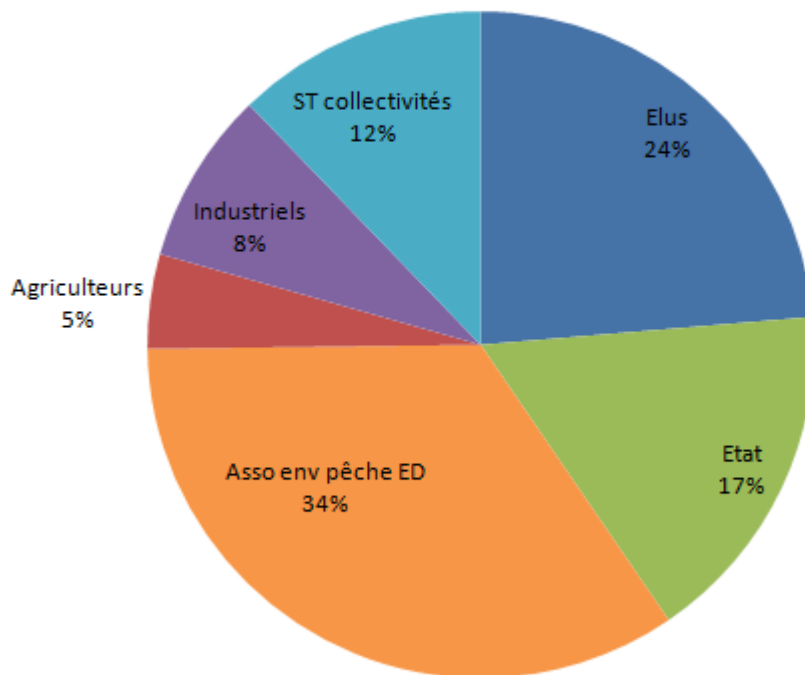
Annexe 8 – Récapitulatif des avis sur dossiers

Dossiers IOTA	Dossiers ICPE	dossiers SMEIL
6 Ouvrages prioritaires grenelle	Abattoir Bigard - Quimperlé	PLU Guidel
Classement des cours d'eau	Projet GED Plouray	PLU Clohars
STEP de Clohars	Projet de Carrière Arzano	PLU Quimperlé
Port de Guidel	Carrière DAMREC	PLU Bannalec
Classement en zone vulnérable	Elevage Priziac	projet de SAGE Scorff
SDAGE 2010-2015	Entreprise Ardo - Gourin	
POI 2012		
Barrage de la Mothe	Conserverie Morbihannaise (SMEIL)	
POI 2013		
Questions importantes du bassin LB (2016-2021)		
canalisation GRTGaz		
Usine de traitement Barregan		
CTMA Ellé amont		

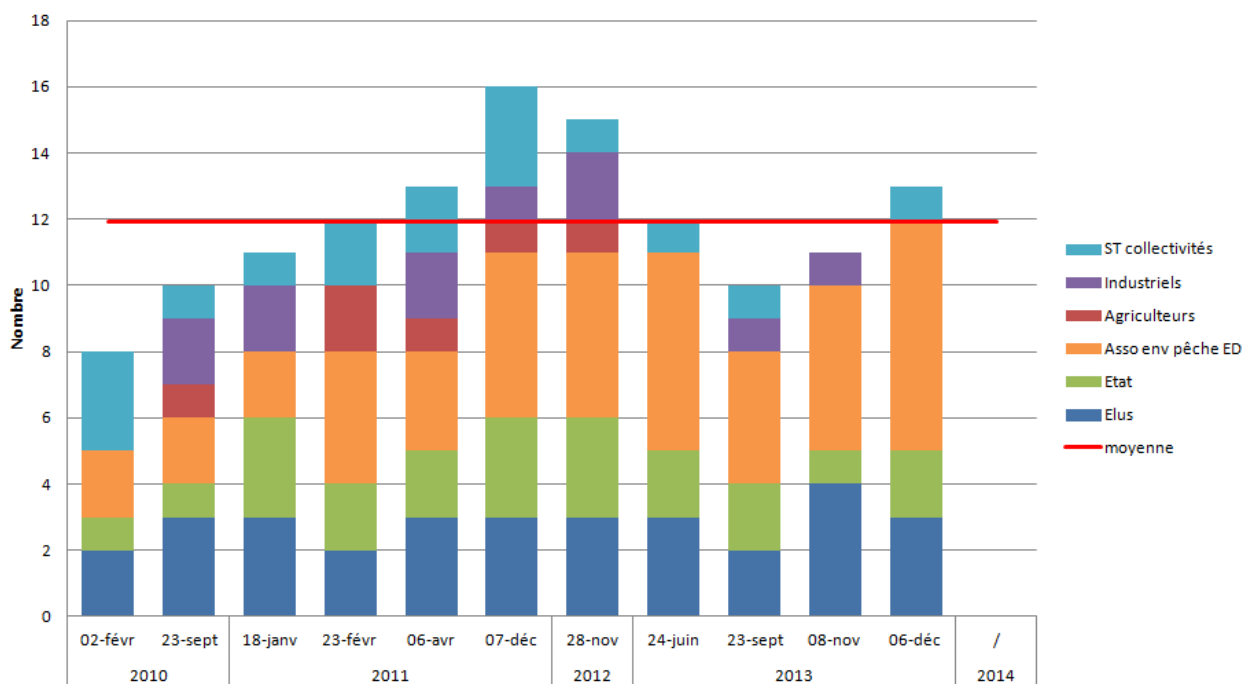
Annexe 9 – Participation des acteurs par instances



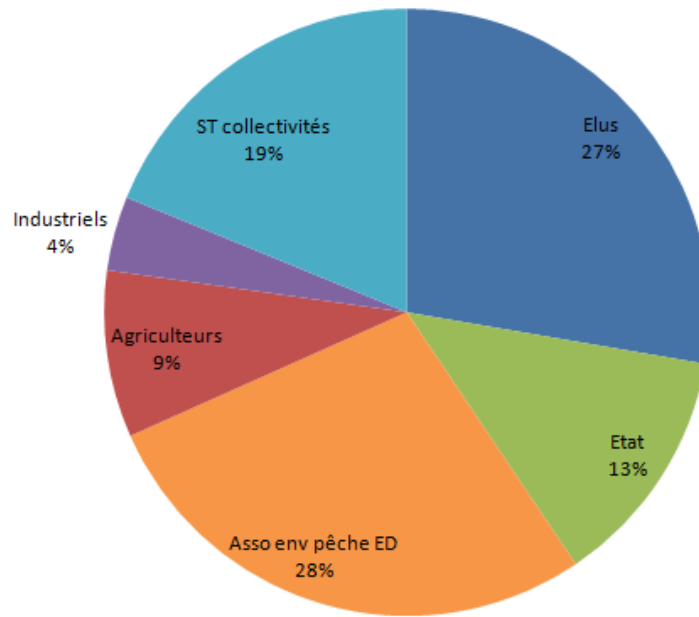
GT Inondation



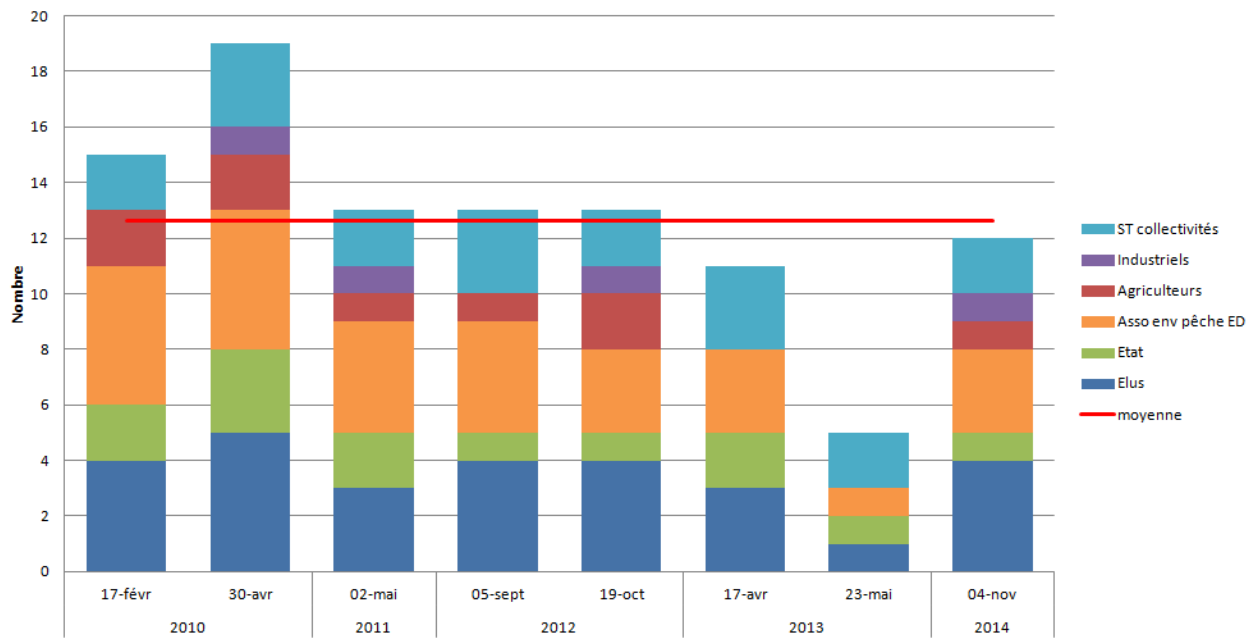
GT Inondation



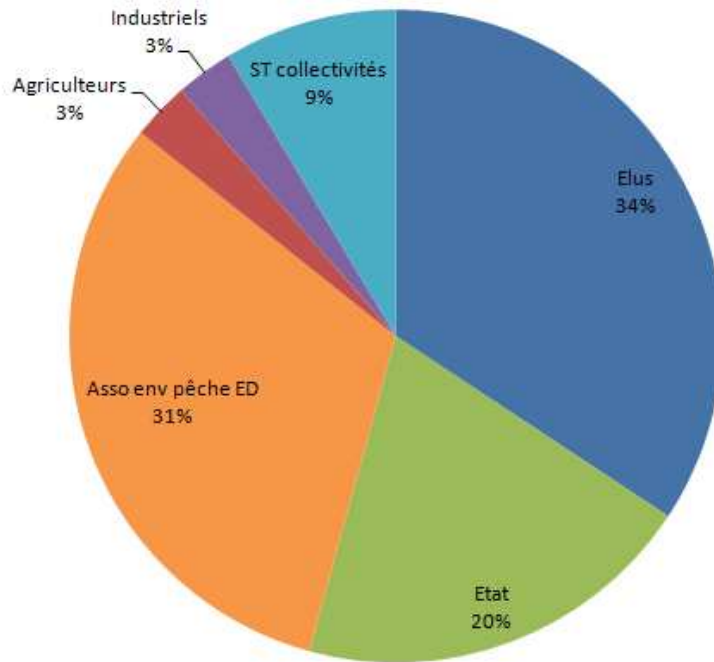
GT MAZH



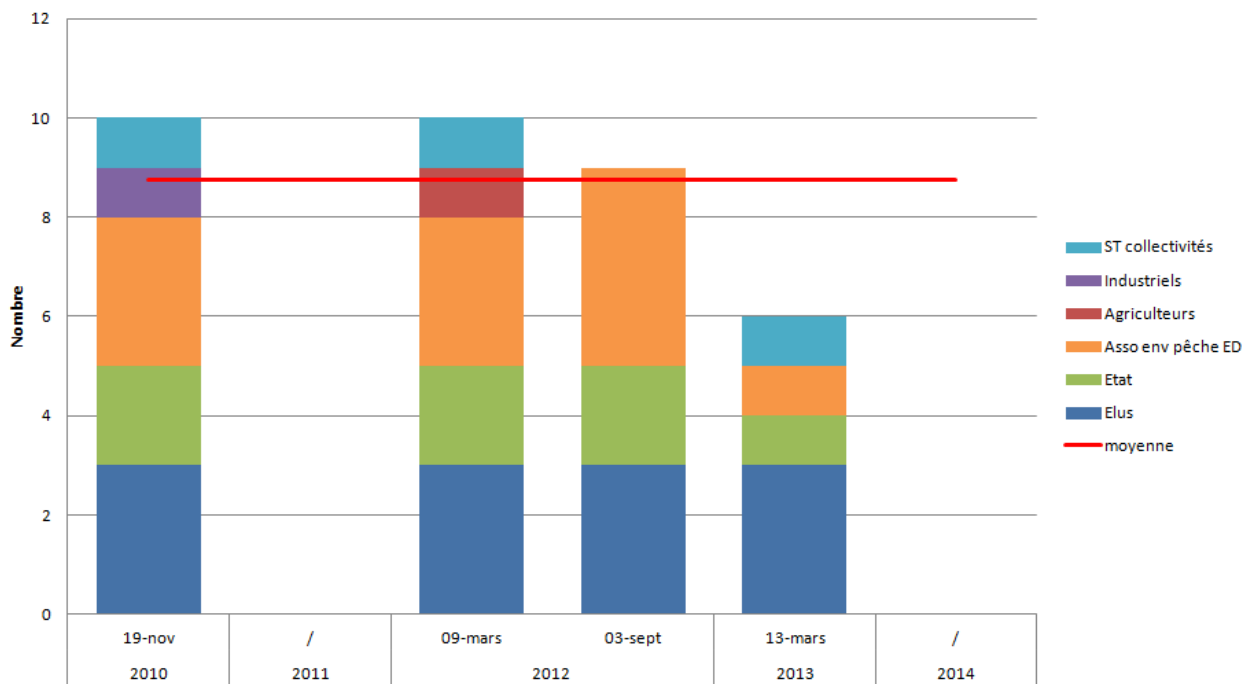
GT MAZH



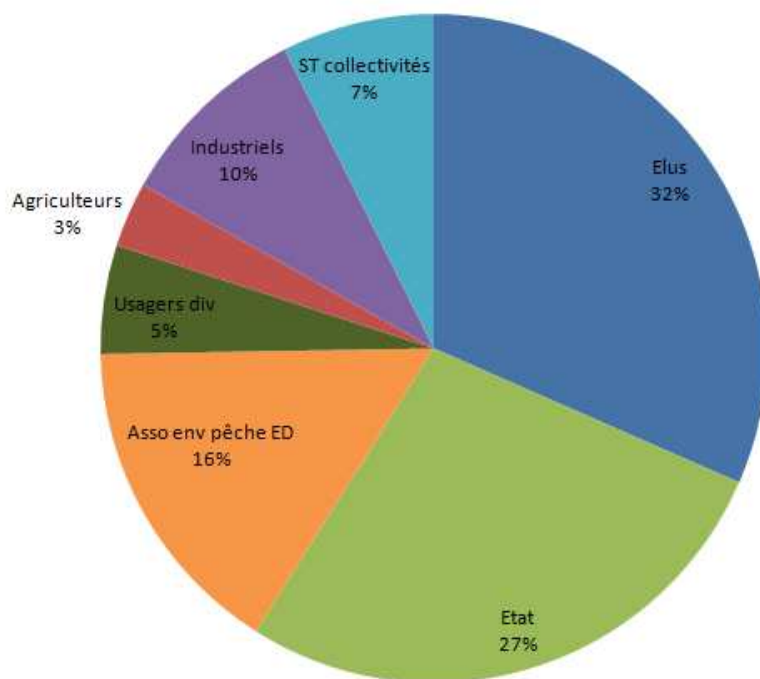
GT Qualité



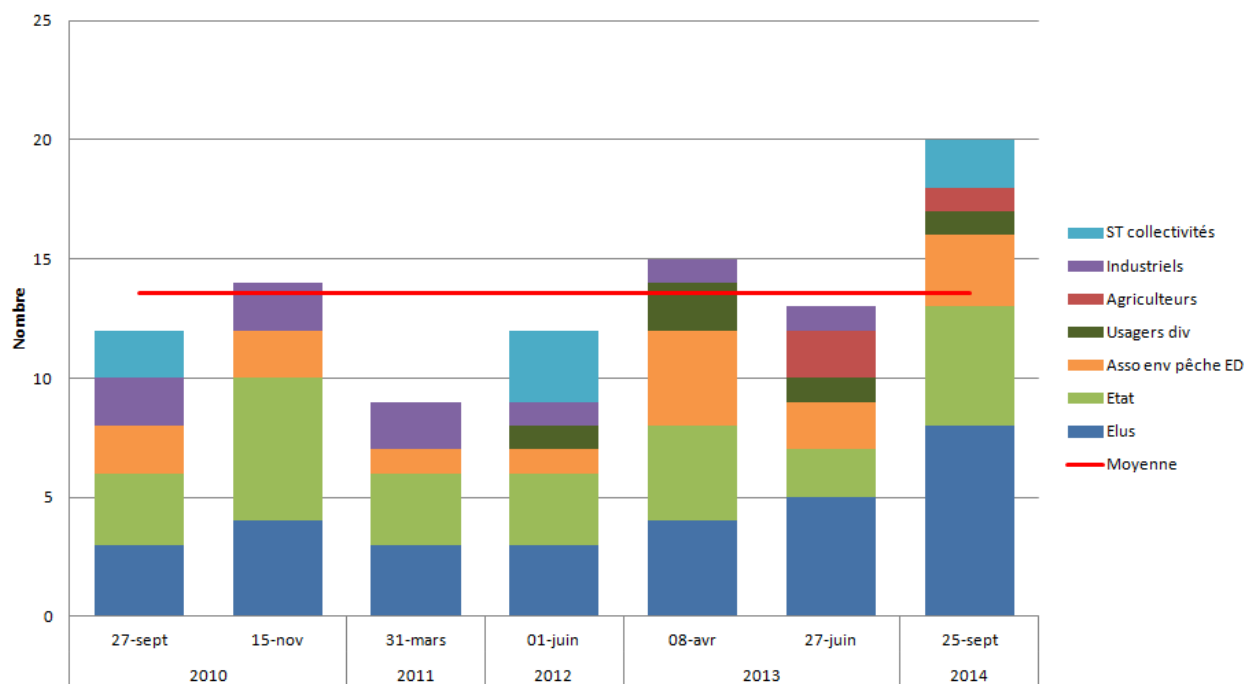
GT Qualité



GT Estuaire



GT Estuaire



Enjeux	Objectifs	N° de la prescription recommandation	Libellé de la prescription (ou recommandation)	Maîtres d'ouvrage	Délai prévu par le SAGE	Etat d'avancement						REF. Fiches Tableau de Bord		
						Pas d'informations	Non envisagée	Non démarrée	En projet	En cours	Réalisée			
Transversal	Mettre en œuvre les actions du SAGE	ET-1	Création d'une structure	COCOPAQ	janv-10	Réalisée								
		ET-2	Principe de subsidiarité	so										
		ET-3	Programmation des actions	so										
		ET-4	Avis de la CLE relatifs aux dossiers d'autorisation établis au titre de la loi sur l'eau	CLE/SMEIL			En cours							
		ET-5	Avis de la CLE relatifs aux dossiers d'autorisation établis dans le cadre des ICPE	CLE/SMEIL			en réflexion							
		ET-6	Référencer les indicateurs de suivi	SMEIL			En cours							
		ET-7	Validation de la CLE	SMEIL										
Gestion quantitative de la ressource en eau	Rechercher des ressources alternatives	E1-1	Recherche et optimisation de ressources alternatives	Syndicats AEP, communes, EPCI, industriels, agriculteurs	recherche de nouvelles ressources	En cours								
				GT Ressource / CLE	optimiser utilisation et la répartition de nouvelles ressources	en réflexion						E1-1		
	Réaliser des économies d'eau	E1-2	Etablir un cadre pour la recherche d'économies d'eau (réalisation d'un bilan des consommations)	SMEIL			Réalisée en 2011						E1-1, E1-4, E1-5	
		E1-3	Suivi des économies d'eau	SMEIL en collaboration avec : communes, EPCI, CCI, Chambres d'agriculture, syndicats AEP			En cours						E1-4, E1-5	
		E1-4	Communiquer, valoriser les économies d'eau	SMEIL			En cours						E1-5, E1-6	
		E1-5	Rechercher des économies d'eau potable au sein des collectivités	Communes, EPCI		juil-11	En cours						E1-5	
		E1-6	Mettre en place un programme de gestion des réseaux AEP (diagnostics, amélioration des rendements de réseaux ...)	Maîtres d'ouvrage responsables de l'exploitation et de l'entretien des réseaux		juil-12	Pas d'informations							
		E1-7	Réaliser une cartographie des niveaux de pression au sein des réseaux	Maîtres d'ouvrage responsables de l'exploitation et de l'entretien des réseaux		juil-13	Pas d'informations							
		E1-8	Mettre en place des dispositifs économiques au sein des bâtiments sous maîtrise d'ouvrage publique	Maîtres d'ouvrage publics			En cours						E1-6	
		E1-9	Economiser l'eau au sein des bâtiments sous maîtrise d'ouvrage privée	Maîtres d'ouvrage privés			pas d'informations							
		E1-10	Mettre en place une tarification de l'eau potable	Collectivités responsables de la distribution d'eau potable			Pas d'informations							
		E1-11	Récupérer les eaux pluviales	Communes, EPCI (et initiatives d'ordre privé)			peu d'informations						E1-6	
	Optimiser la gestion des ressources	E1-12	Actualiser le bilan "besoins-ressources-sécurité" à l'échelle du bassin versant	SMEIL			Réalisée en 2013						E1-1	
		E1-13	Objectifs de débit aux points nodaux	so			en réflexion						E1-2, E1-3	
		E1-14	Réviser les débits réservés	CLE/Etat		juil-11	Non démarrée							
E1-15		Prendre en compte les capacités de la ressource en eau et des réseaux de distribution dans les projets de développement urbain et les documents d'urbanisme	Communes			pas d'informations						E1-1		
Inondations et gestion des crues	Poursuivre la réduction des risques d'inondations liés à des événements de faibles périodes de retour (10 à 20ans)	E2-1	Cartographier les zones inondables	Etat		juil-10	En cours						E2-2	
		E2-2	Prise en compte du risque d'inondations au sein des documents d'urbanisme (arrêt de l'extension de l'urbanisation en zones inondables)	Communes			En cours							E2-2
		E2-3	Prise en compte des PPRI dans les documents d'urbanisme	Communes			Réalisée							E2-2
		E2-4	Culture du risque (communiquer, informer et sensibiliser la population aux risques d'inondations)	SMEIL et communes soumises aux inondations			En cours							E2-1
		E2-5	Zonage d'assainissement des eaux pluviales	Communes	dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme			En cours						E2-3
		E2-6	Réaliser des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et réguler les eaux pluviales	Communes urbaines et littorales		juil-12	En cours							E2-3
		E2-7	Communiquer sur les techniques alternatives pour une meilleure gestion des eaux pluviales	SMEIL			En projet							
		E2-8	Définir des priorités en terme d'aménagement de l'espace (étude à l'échelle du bassin versant Ellé-Isolle-Laïta)	SMEIL		juil-11	Non envisagée dans l'immédiat							E2-4
		E2-9	Réaliser des schémas d'aménagement de l'espace	Communes, EPCI ou associations foncières		juil-14	Non envisagée dans l'immédiat							E2-4
		E2-10	Reconstituer des talus plantés	Communautés de communes et communes en appui des propriétaires ou locataires des parcelles			Non prévu mais programmes BREZIH BOCAGE en cours portés par les CC							E2-4
		E2-11	Inventaire et protection des champs d'expansion de crues	SMEIL	inventaire et cartographie		juil-13	En projet						
		E2-12	Etude de faisabilité à la réalisation d'aménagements dits de "ralentissement dynamique de crue"	Communes	prise en compte dans les documents d'urbanisme			Pas d'informations						
		E2-13	Réaliser une étude hydrosédimentaire sur l'estuaire	SMEIL			juil-11	En cours						E2-5
						En cours						E5-3		

Enjeux	Objectifs	N° de la prescription recommandation	Libellé de la prescription (ou recommandation)	Maîtres d'ouvrage	Délai prévu par le SAGE	Etat d'avancement						REF. Fiches Tableau de Bord		
						Pas d'informations	Non envisagée	Non démarrée	En projet	En cours	Réalisée			
Préservation et gestion des milieux aquatiques	Garantir le bon état "hydromorphologique" et notamment celui du chevelu Préserver le patrimoine biologique et les autres fonctionnalités des zones humides	E3-1	Inventaires des cours d'eau	SMEIL Communes	cahier des charges des inventaires réalisation des inventaires	janv-10 juil-13	Réalisée En cours						E3-1	
		E3-2	Prise en compte des inventaires de cours d'eau	Communes	dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme		En cours							E3-1
		E3-3	Définir des modalités de gestion des cours d'eau	Maîtres d'ouvrage locaux en charge des opérations d'entretien et de restauration des cours d'eau : communautés de communes...			En cours							E3-2
		E3-4	Optimiser et étendre les instruments de gestion des cours d'eau	SMEIL et maîtres d'ouvrage locaux compétents			En cours							E3-2
		E3-5	Étendre le classement des cours d'eau	Etat			Réalisée							
		E3-6	Inventaires des zones humides	SMEIL Communes	cahier des charges des inventaires réalisation des inventaires	janv-10 juil-12	Réalisée En cours							E3-3
		E3-7	Réaliser conjointement les inventaires de zones humides et de cours d'eau	Communes			En cours							E3-3
		E3-8	Prise en compte des inventaires des zones humides	Communes	dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme		En cours							E3-3
		E3-9	Protéger les zones humides connues	so			En cours							E3-4
		E3-10	Compenser la destruction des zones humides	Maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement			En cours							E3-4
		E3-11	Mise en œuvre des procédures Natura 2000	SMEIL	désignation des opérateurs Natura 2000 pour les sites "Est des Montagnes Noires" et "Rivière Elé" constitution des comités de pilotage	juil-10	En cours (reste le site de "Est des Montagnes Noires")							E3-4
		E3-11	Mise en œuvre des procédures Natura 2000	Comités de pilotage - "Lorient Agglomération" et "Roi Morvan Communauté"	réalisation des DOCOB "Rivière Laita, pointe Talus, étangs du Loch et de Lannérec" et "Rivière Elé"	juillet 2010 : "Rivière Laita" juillet 2012 : "Rivière Elé"	Réalisée							E3-4
		E3-11	Mise en œuvre des procédures Natura 2000	Comités de pilotage - "Est des Montagnes Noires"	réalisation du DOCOB "Est des Montagnes Noires"	juil-12	Non démarrée							E3-4
		E3-12	Définir des modalités de gestion des zones humides	Comités de pilotage Natura 2000 SMEIL	Zones Humides sur un site N2000 Zones Humides dites "locales"		En cours En cours							E3-4
		E3-13	Optimiser les instruments de gestion des zones humides	SMEIL et maîtres d'ouvrage locaux compétents			En cours							E3-4
E3-14	Inventorier les plans d'eau	SMEIL			En projet							E3-4		
E3-15	Création de plans d'eau encadrée	so			En projet							E3-4		
Qualité des eaux	Garantir/maintenir le bon état physico-chimique et chimique des eaux de surface et souterraines Restaurer la qualité physico-chimique et écologique du Dourdu pour atteindre le bon état	E4-1	Objectifs de qualité du bon état et de non dégradation	so									E3-5, E4-1, E4-2	
		E4-2	Mettre en place un suivi des produits phytosanitaires dans les eaux de surface	SMEIL			Suivi en cours (mis en place en 2011)						E4-2b	
		E4-3	Mettre en place un suivi des produits phytosanitaires dans les eaux souterraines (étude-bilan)	SMEIL			En cours						E4-2c	
		E4-4	Plans de désherbage et formation des agents communaux	Communes (et SMEIL pour l'organisation de formations)		juil-12	En cours						E4-3	
		E4-5	Concevoir et aménager les espaces urbains et paysager pour limiter le recours aux produits phytosanitaires	Maîtres d'ouvrage publics			En cours							E4-3
		E4-5	Concevoir et aménager les espaces urbains et paysager pour limiter le recours aux produits phytosanitaires	SMEIL	réalisation d'un guide à l'usage des collectivités		Non démarrée							E4-3
		E4-6	Sensibiliser les usagers de produits phytosanitaires	SMEIL			En cours							E4-5
		E4-7	Entretien des infrastructures de transport en prenant en compte le risque de transfert aux milieux aquatiques	Gestionnaires d'infrastructures			En cours							E4-6
E4-8	Mettre en œuvre des opérations de bassin versant	SMEIL			En projet							E4-6		
Estuaire	Satisfaire l'objectif de classement B pour les zones de production conchylicole Améliorer les connaissances du fonctionnement estuarien et de ses rôles	E5-1	Objectif de classement "B" des zones de production conchylicole	so									E5-1c	
		E5-2	Mise en place d'un suivi et diagnostic de l'origine des contaminations bactériologiques	SMEIL (voire collectivités ou autres maîtres d'ouvrage compétents)			Suivi en cours (mis en place en 2011)						E5-1a	
		E5-3	Sensibiliser les administrés aux bonnes pratiques concernant l'assainissement	Collectivités compétentes en assainissement			Pas d'informations							
		E5-4	Maîtrise hydraulique des réseaux d'assainissement par temps de pluie	Gestionnaires de réseaux de collecte des eaux usées des communes de Clohars Carnoët, Guidel, Quimperlé et des membres du SITER			Pas d'informations							
		E5-5	Fabilitation des réseaux de collecte des eaux usées par temps de pluie sur les communes littorales	Gestionnaires de réseaux de collecte des eaux usées des communes de Clohars Carnoët, Guidel, Quimperlé et membres du SITER			Pas d'informations							
		E5-6	Contrôle et mise en conformité des branchements d'eaux usées	Collectivités compétentes et/ou gestionnaires de leurs réseaux			Pas d'informations							
		E5-7	Diagnostic et mise en conformité "des points noirs" de TANC	SPANIC		juillet 2013 : mise en conformité	En cours							E5-2
		E5-8	Améliorer la collecte des eaux usées portuaires	Gestionnaires des infrastructures portuaires			Pas d'informations							
		E5-9	Gestion des eaux pluviales (SDEP avec un volet qualitatif)	Communes urbaines et littorales		juil-12	En cours							E2-3
		E5-10	Etudes pour améliorer la connaissance du fonctionnement de l'estuaire	SMEIL			Premier diagnostic réalisé en 2013							

Non démarrée
 En projet
 En cours
 Réalisée

Etat d'avancement non mesurable
 Non envisagée dans l'immédiat
 Pas d'information
 Sans objet

